

A Place Royale

Généreuses conditions accordées à Hilton

Par Guy GIROUX

L'entreprise américaine Hilton, qui gère à Place Royale la discothèque "Le Boulet", s'est vue accorder en toute priorité par le ministère des Affaires culturelles le droit de louer tout autre emplacement dans ce secteur historique du Vieux Québec.

Hilton peut aussi exploiter d'autres commerces de même nature que celui qu'elle administre présentement à Place Royale, que ce soit un restaurant, une brasserie, une crêperie, un salon de thé, etc.

En vertu de ce privilège qui lui est accordé, Hilton sera informée par le ministère des Affaires culturelles de toute offre de location qui serait formulée par une tierce partie, à Place Royale, en regard du même type de commerce qu'elle présente l'entreprise américaine.

Toutes les conditions de l'offre seront immédiatement communiquées par écrit à Hilton qui, dans les trois mois, aura le droit en priorité sur quiconque de louer l'emplacement en question, aux fins proposées dans l'offre dont il s'agit, le tout à des conditions au moins tout

aussi favorables que celles proposées par la tierce partie.

Ces "généreuses" conditions, accordées à l'entreprise américaine, ressortent du bail — dont nous avons obtenu copie — qui lie cette dernière au ministère des Affaires culturelles. Toutefois, ces conditions s'appliqueront sous réserve des dispositions des baux actuellement en vigueur et de leur renouvellement entre le ministère et les autres commerçants de Place Royale, qui sont présentement liés par un contrat de location avec le gouvernement du Québec.

EXIGENCE

Dans son offre initiale de location, Hilton avait manifesté encore plus d'exigence, par rapport aux conditions qui lui ont été consenties par le ministère. En effet, au début, la compagnie demandait que la clause de "priorité" s'applique pour tous les commerces de même nature que celui qu'elle exploite à Place Royale.

Cependant, après négociations avec l'entreprise américaine, celle-ci a accepté de réduire ce privilège, et de laisser les exploitants actuels de Place Royale poursuivre leurs activités ou les étendre suivant les accords avec le ministère.

Du côté gouvernemental, on a toutefois craint les implications de cette clause, puisqu'on a confié à un conseiller juridique le soin de l'étudier attentivement et de formuler ses recommandations. Le conseiller juridique Alice Mercier devait, quoiqu'il en soit, suggérer la signature du bail, parce que, selon lui, la clause de "priorité" protège les commerçants actuels de Place Royale.

"Ce droit de priorité que nous lui accordons est tout de même restreint (...); en effet, ce privilège n'est accordé qu'en ce qui a trait aux nouveaux établissements qui seront instaurés à Place Royale", précise M. Mercier.

Pour sa part, le coordonnateur de Place Royale, M. Paul-H. Roy, affirme dans une lettre adressée au ministère que la clause en question lui paraît extrêmement limitée dans ses effets pratiques.

"Nous remarquons que le Rapport Plummer avait calculé comme rentables 17 établissements dans ce genre de commerce et qu'avec l'installation de Hilton nous en aurons 22, et le point de saturation sera dépassé", souligne M. Roy.

Location

Le contrat de location qui a été consenti à Hilton porte sur un emplacement dont la superficie est de l'ordre de 6,000 pieds carrés. Cet emplacement est situé au 7 de la rue de l'Union, au sous-sol des maisons Leber, Charest et Saint-Amant à Place Royale.

Ce bail est consenti pour une période de 10 ans, se terminant le 14 juin 1983. Néanmoins, le locataire aura le privilège de le renouveler pour deux périodes consécutives de cinq ans.

Le prix du loyer est progressif, sur les 10 années sur lesquelles porte le bail. Le montant de la location s'échelonne ainsi de \$13,500, à \$30,000, annuellement.

Remarquons que l'entreprise américaine Hilton a par ailleurs obtenu privilège de location, tout ou en partie, des étages des maisons Leber, Charest et Saint-Amant, où elle occupe les sous-sols présentement, et cela jusqu'au 31 décembre 1973.

A la CTCUM

Une grève qui aura duré 15 heures

MONTREAL (PC). — La grève des employés de garage et d'entretien de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal n'aura duré qu'une quinzaine d'heures.

A la suite d'un second vote, les 1,650 syndiqués ont finalement accepté, dans une proportion de 82,4 pour cent, les offres patronales. Ils sont retournés au travail dès vendredi.

Les autobus et le métro n'ont pas été interrompus, mais ils l'auraient sûrement été si la grève s'était prolongée plus de 24 heures.

La nouvelle convention collective prévoit une augmentation du salaire horaire de 87 cents répartie sur une période de 30 mois. Le salaire horaire moyen était de \$3,99. Le syndicat avait réclamé une hausse de 70 cents pour un contrat de un an.

L'entente abaisse l'âge de la retraite de 65 à 60 ans et reclassifie 220 employés qualifiés qui avaient été déclassifiés il y a deux ans.

Le second vote sur les propositions patronales était devenu nécessaire parce que, au cours du premier vote, on n'avait pas réussi à obtenir 66 pour cent, tel que le réclament les règlements syndicaux.

Au début de la semaine, les syndiqués s'étaient prononcés à 82,5 pour cent en faveur de la grève. Il y avait huit mois qu'ils étaient sans contrat de travail.

Jeudi, les 450 employés de bureau et caissiers, également affiliés à la CSN, ont accepté, eux aussi, les offres patronales.

Par un vote de 111 contre 100 voix, les créditistes se sont abstenus, le comité plénier des Communes a adopté une motion d'amendement de M. John McGrath PC — St-Jean-Ouest qui porte de 30 cents à 34 cents l'augmentation horaire des employés sédentaires à partir du 1er janvier 1973.

Il consillera celui-ci et le CRTC en matière de programmes de radiodiffusion et travaillera en étroite collaboration avec M. Peter McDonald et M. Germain Cadieux, directeur et directeur adjoint à la direction générale des programmes.

M. Boucher occupe depuis 1970 la présidence de la Fédération internationale des acteurs et il a joué un rôle de premier plan dans la vie syndicale de la colonie artistique.

Avis à nos lecteurs

Le journal ne sera pas publié lundi, à l'occasion de la Fête du Travail. Nos bureaux seront fermés de même que la Librairie de l'Action.



Ainsi va la vie!

Sur une toiture et sous une autre, un homme regarde de haut la rue grouillante où passent voitures et badauds. Dans le quartier du Palais, ils sont nombreux ces hommes, bûcherons, marins, manoeuvres et journaliers, qui n'ont qu'une chambre minuscule donnant sur une forêt de fils électriques et la perspective du mur d'un autre pour se divertir.

(Photo L'Action-Québec, par Mario Roy)

Washington remettra "des témoignages de reconnaissance" à Marc Cayer

WASHINGTON (AFP). — Le secrétaire d'Etat par intérim, M. Kenneth Rush, remettra mardi des "témoignages de reconnaissance" du gouvernement américain à quatre anciens prisonniers de guerre non américains du Vietnam, dont Marc Cayer, de St-Raymond de Portneuf.

Ces quatre personnes ont été capturées au Sud-Vietnam et détenues dans des camps de prisonniers avec des soldats américains au Sud et au Nord-Vietnam.

Ce sont Mlle Monica Schiwn, Allemande occidentale; M. Marc Cayer, Canadien; Candido Badua et Arturo Balagot, Philippines.

Le "témoignage de reconnaissance" qui leur sera remis au département d'Etat par M. Rush déclare: "En reconnaissance du courage et de l'endurance dont vous avez fait preuve pendant que vous étiez prisonniers de guerre au Vietnam. Votre mission au Vietnam était pacifique. Votre force dans la captivité vous a valu le respect et la gratitude des Américains qui étaient prisonniers avec vous. Sans égard pour vous-mêmes, vous avez aidé les autres à survivre à cette terrible épreuve. Ce témoignage de reconnaissance vous exprime les remerciements du peuple des Etats-Unis".

Mlle Monica Schiwn est partie au Vietnam en 1968 comme volontaire à l'hôpital des Chevaliers de Malte, à Danang. Elle a été prise par les Vietnamiens à An Hoa, le 27 avril 1969, et a passé 1,346 jours en captivité dans sept

camps de prisonniers du Vietcong et du Nord-Vietnam, elle a été relâchée à Hanoi le 5 mars 1973. Elle est célibataire, âgée de 31 ans et habite à Zebach, Allemagne occidentale.

Marc Cayer

M. Marc Cayer était un volontaire agricole avec le Service international de volontaires. Il a été fait prisonnier à

Huê le 1er février 1968, trois mois après son arrivée au Vietnam. Il a été relâché à Hanoi le 14 février 1973. Il habite à St-Raymond, comté de Portneuf, province de Québec.

M. Badua et Balagot étaient des techniciens de la Voix de l'Amérique et ont été faits prisonniers ensemble à Huê, pendant l'offensive du Tet le 1er février 1968, et relâchés à Hanoi le 5 mars 1973.

Les bandes enregistrées

La Cour Suprême se prononcera-t-elle en faveur de Nixon?

WASHINGTON Reuter - Les avocats de la Maison blanche ont déclaré au président Nixon qu'ils s'attendaient à ce que la Cour suprême des Etats-Unis se prononce en sa faveur dans l'affaire des enregistrements de la Maison blanche. M. Nixon, faisant valoir les "privilèges de l'exécutif", a en effet refusé de transmettre les enregistrements réclamés par le procureur Archibald Cox et la Commission sénatoriale d'enquête du sénateur Ervin, dans le cadre de leurs enquêtes sur l'affaire Watergate.

Les enregistrements réclamés sont ceux des conversations entre le prési-

dent et ses plus proches collaborateurs le 20 juin 1972, soit trois jours après la découverte du cambriolage du Watergate, et en avril dernier. Leur contenu permettrait de confirmer ou de démentir les accusations portées notamment par M. John Dean, ancien conseiller juridique de la Maison blanche, qui a affirmé que le président était au courant de toute l'affaire depuis le mois de septembre 1972.

Les experts judiciaires estiment que l'affaire ira sans doute devant la Cour suprême, et rappellent que celle-ci n'a eu qu'une seule fois à trancher une question du même genre, en 1807. Le président Thomas Jefferson fut en effet prié par la Cour suprême de remettre des archives personnelles, qui devaient servir de pièces à conviction dans le procès de trahison de Aaron Burr. Le président obéit à l'injonction de la Cour.

Les avocats de M. Nixon font remarquer que quatre des neuf juges de la Cour suprême, y compris son président Warren Burger, ont été nommés par l'actuel président, et que la Cour actuelle a tendance à suivre une ligne conservatrice, très respectueuse de la constitution.

C'est pourquoi, les experts de la Maison blanche estiment que la Cour suprême devrait se ranger aux vues de la Maison blanche sur la séparation des pouvoirs, et autoriser le président à conserver par devers lui les enregistrements réclamés par la justice américaine.

L'affaire devrait venir devant la Cour suprême dans six semaines environ et pourrait être tranchée vers la mi-octobre.

Le lait haussé de \$0.03

QUEBEC (P.C.). — Le prix de la pinte de lait sera augmentée de \$0.03 à compter du 15 septembre, au Québec.

La Régie des marchés agricoles vient en effet de décréter une hausse des prix du lait nature, tant au niveau des producteurs qu'à celui du gros et du détail.

Dans un communiqué publié à Québec, vendredi, le président de la Régie, M. Benoît Lavigne, a précisé que cette décision faisait suite à l'audience publique tenue le 22 août dernier, à Montréal.

La Fédération des producteurs de lait du Québec avait alors demandé que les prix payés aux producteurs soient augmentés de \$1.25 le cent livres de lait.

Le Conseil de l'industrie laitière du Québec avait également fait des repré-

sentations en soulignant que toute hausse du prix aux producteurs devrait s'accompagner d'une augmentation équivalente des prix de gros et de détail.

Même si ces requêtes n'ont pas été contestées par les personnes qui ont exprimé leur point de vue au cours de l'audience, a souligné M. Lavigne, la Régie a décidé de réduire la hausse demandée de \$1.25 à \$1.05, portant ainsi le prix aux producteurs de \$7.60 à \$8.65 le cent livre.

"La Régie est en effet convaincue, précise le communiqué, que le consommateur québécois ne peut actuellement absorber une augmentation supérieure à \$0.03 la pinte au niveau du détail, d'autant plus qu'il a déjà subi une augmentation de \$0.02 à \$0.03 au mois d'avril dernier".

Les espoirs de sauver les passagers du Pisces III sont très minces

CORK, Reuter — "Si nous allons tirer ces hommes de là, ce sera par la plus étroite des marges", a déclaré Sir Leonard Redshaw, directeur de la compagnie Vickers, propriétaire du sous-marin de poche Pisces III échoué par 1,375 pieds de fond au sud des côtes de l'Irlande, avec deux hommes à bord. La

réserve d'oxygène s'épuise théoriquement vers midi.

"Nous avons besoin d'un bon bout de chance. Mais le temps n'est malheureusement pas de notre côté. On ne peut pas démentir que nous aimerions avoir 24 heures de plus. C'est une tâche gigantesque. Mais les deux pilotes sont conscients et cohérents, et nous estimons qu'ils peuvent survivre jusqu'à midi, samedi".

Sir Leonard a fait cette déclaration peu avant que ne débute une nouvelle et quart du matin. Le sous-marin Pisces III, analogue à Pisces III, a une fois de plus plongé pour tenter de fixer un

câble d'acier capable de remonter le sous-marin. Les opérations de sauvetage ont été jusqu'à présent entravées par de nombreux incidents techniques.

Un autre sous-marin, qui tentait de descendre un câble destiné à remonter le sous-marin, a été forcé de remonter à la suite d'ennuis mécaniques.

Un troisième sous-marin de poche, le Pisces-Cinq, qui avait pu repérer et établir le contact avec Pisces III l'après-midi, après plusieurs heures d'efforts, est demeuré au fond de l'eau aux côtés du sous-marin accidenté pour guider les sauveteurs dans les eaux noires et troubles de l'Atlantique.

Le Pisces-Cinq, qui appartient à la société canadienne International Hydro-Dynamics, a été transporté d'urgence sur place par avion du port de Halifax.

En dépit de ces contretemps, la société propriétaire du sous-marin, qui était occupé à poser un câble téléphonique transatlantique, déclarait que "les opérations de sauvetage suivent leur cours".

Les deux occupants du sous-marin, Roger Chapman et Roger Mallison, deux experts des techniques sous-marines, disposent de suffisamment d'oxygène pour tenir jusqu'à samedi midi, a précisé un porte-parole de la compagnie, Vicker Oceanic.

"Les deux hommes sont en bonne santé, et gardent un excellent moral", a-t-il affirmé, démentant les informations selon lesquelles la vie des deux hommes était menacée.

la météo

Le temps chaud et humide persistera encore au cours de la fin de semaine. Le soleil sera de la partie dans le jour et on prévoit des orages au cours de la nuit. Un minimum de 70 la nuit et un maximum de 90 le jour. L'été ne nous lâche pas. Tant mieux.

— des détails en page 15

Sommaire

Classées	14
D'un océan à l'autre	8
Décès	15
Finance et Economie	13
Horoscope	15
La Belle Province	2
La famille	5
Le monde	7
Lecture	4
Mots croisés	15
Opinions	4
Québec centre	3
Québec métro	3
Québec Sud	3
Québec région	3
Sports	9 10 16
Spectacles et loisirs	11
Voyages	11

Association nationale pour les locataires de HLM

Par Pierre BELLEMAIRE

QUÉBEC (P.C.) — Les associations de locataires de logements municipaux, communément appelées HLM, ont choisi ce beau week-end de la Fête du Travail pour jeter les bases d'une association nationale.

C'est sous le thème "Le logement est un droit, pas un cadeau", que le congrès s'est ouvert vendredi soir à Québec où plus de 275 participants étaient attendus. Le ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, s'est joint à la délégation québécoise pour souhaiter la bienvenue aux congressistes des autres provinces.

M. Ian Watson, député fédéral de Laprairie et secrétaire parlementaire du ministre Ron Basford prendra lui aussi la parole à la fin des assises, lundi après-midi, pour expliquer l'importance de la participation dans le nouveau programme

d'aide à l'habitation pour les familles à faible revenu.

Les délibérations commenceront vraiment ce matin avec l'exposé du président du congrès, M. Joe McKeown, exposé qui sera suivi de quatre ateliers : échelle des loyers, financement, participation, baux et griefs. En fait, les délégués chercheront à améliorer l'échelle des loyers, ils se pencheront sur leur participation possible dans le plan de location et dans l'administration des projets et ils analyseront différentes solutions de rechange comme la propriété privée, la coopérative, les maisons mobiles...

Avenir

"L'avenir des logements municipaux", autre sujet important qui sera débattu par les participants qui, notons-le au passage, manifestaient vendredi un enthousiasme qu'on re-

trouve dans les plus beaux congrès politiques.

Quatre panélistes prestigieux dont un expert en habitation et M. Avrum Regenstreif de la Société d'habitation du Manitoba, pourraient apporter un éclairage nouveau sur les problèmes inhérents à la politique des logements municipaux.

Un autre panel discutera le même jour de la formation de l'Association nationale en partant du slogan : "Voyons à ce que l'on peut". Il a été question en 1971 de cette association nationale, mais les leaders de chaque province avaient alors décidé d'attendre cette année pour lancer sur des fondations solides. Entretemps, on a travaillé à établir un certain rapprochement entre les associations provinciales. Incidemment, les délégués auront au terme du congrès à rédiger la constitution de leur nouvelle

association et, par conséquent, à élire les personnes qui en prendront la direction.

Ombudsman

Par ailleurs, Mme Dorothy O'Connell, une des coordonnatrices au congrès doit présenter un rapport dimanche sur l'ombudsman des locataires. Suivra ensuite une allocution de M. Jacques Bernier, président de la Société d'habitation du Québec. Les délégués profiteront de la matinée, dimanche pour visiter des logements municipaux de la ville de Québec.

Kruger achète la Domtar de Trois-Rivières

TROIS-RIVIÈRES (P.C.) — A Trois-Rivières, Domtar n'est plus. Dorénavant l'usine s'appellera "La société des pâtes et papiers de Trois-Rivières" et c'est la société Kruger qui s'en est portée acquiesce hier dans le cadre d'une transaction financière portant sur \$50 millions. Un soupir de soulagement s'est échappé des lèvres de tout le monde à l'annonce de la nouvelle. Qu'il s'agisse des représentants des gouvernements, du

municipal ou, mieux, des centaines de travailleurs désignés depuis plus d'un an comme les "ex-employés" de la Domtar.

Domtar est mort. Du côté de la Domtar, le mot de la fin a été prononcé par le vice-président de cette société, M. W. D. Davidson : "Nous croyons que notre décision de vendre l'usine de Trois-Rivières est la meilleure qui soit dans l'intérêt de cette usine et des employés. Nous avons l'assurance que l'achat par la société Kruger imprimera une nouvelle vitalité à la collectivité trifluvienne dans son ensemble".

Vive Kruger. Vice-président aux finances dans la société Kruger limitée, M. Paul Fournier devient président de la Société des pâtes et papiers de Trois-Rivières. Aux questions posées hier, par les journalistes, il a révélé ce qui vaudrait pour les papiers trifluviens, l'arrivée en scène de cette firme : "Nous avons un marché qui sera des plus bénéfiques pour notre nouvelle usine trifluvienne. En fait, nos possibilités de ventes dépassent déjà notre capacité de production dans notre autre usine située à Bromptonville".

En d'autres termes, l'usine

dont quatre des six machines étaient arrêtées depuis mars 1972, va revivre.

D'ailleurs, le nouveau président avance : "Nous allons faire l'impossible pour qu'une de ces quatre machines reparte d'ici quelques semaines".

Et les autres ? "Nous espérons toutes les faire produire avant la fin de l'année", répond-il tout en expliquant les difficultés techniques qu'un tel projet va comporter. Car c'est un fait qu'après avoir été mises au rancart pendant plus d'un an, ces machines vont nécessiter une retouche minutieuse de la part d'une main-d'œuvre dont on attendra le maximum.

Il va s'avérer non seulement coûteux mais aussi très laborieux de sortir toute cette machinerie d'un si long sommeil. Retour au travail. "Comment va s'effectuer le retour au travail de la main-d'œuvre trifluvienne", a-t-on demandé au président Paul Fournier. "Tout simplement en respectant les engagements de la Domtar vis-à-vis la convention collective de travail".

Et ceux qui font présentement parti des cadres ? "Nous ne visons aucun chan-

gement de ce côté, a-t-il répondu. Si tel est leur désir de rester avec nous, nous avons pour notre part besoin d'eux".

Du bois. Il y a quelques semaines, la signature de la transaction, avait été remise à plus tard pour un problème d'importance capitale dans l'industrie du papier : l'approvisionnement en bois de pulpe.

"Nous voulions l'assurance d'avoir suffisamment de bois pour produire, explique le nouveau président de l'usine. Depuis, des rencontres avec le ministère des Terres et Forêts ont permis d'arriver à un compromis".

Tout est donc bien qui finit bien pour la main-d'œuvre papetière trifluvienne.

Il y a 17 mois, la Domtar annonçait :

"Nous sommes obligés de fermer les deux tiers de l'usine".

Dès lors, quelque 540 employés allèrent grossir les rangs des chômeurs. Et, hier, c'était plus encourageant : "Nos possibilités sur le marché sont excellentes, le moulin de Trois-Rivières va revivre", de la part de la société Kruger qui a mis un terme à la longue, très longue attente des travailleurs.

Assurer la relance économique du Lac-St-Jean

QUÉBEC (P.C.) — Après avoir investi des sommes considérables dans le secteur public, comme la voirie, l'éducation et la santé, le gouvernement du Québec compte assurer la relance économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec deux projets majeurs : l'exploitation des gisements de fer de Chibougamau et du lac Albanel et celle de la forêt domaniale de Roberval.

C'est ce qui ressort d'une interview que le premier ministre Robert Bourassa a accordée cette semaine à deux journalistes du quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Selon M. Bourassa, il ne fait aucun doute que le projet d'exploitation des immenses gisements miniers de Chibougamau et du lac Albanel se réalisera. "C'est plus difficile de me

prononcer sur le délai, a-t-il dit, mais je ne vois pas comment un projet comme celui-ci, alors que la demande ne cesse de monter, peut être retardé indéfiniment".

Quant au terminus de transbordement du minéral, le premier ministre a déclaré qu'il ne pouvait être situé ailleurs que dans la Baie des Ha! Ha!.

"Il y a trois emplacements possibles dans la province, a-t-il expliqué, mais celui de Port-Alfred se révèle le plus rentable. Le choix d'un autre emplacement entraînerait des frais supplémentaires trop importants qui compromettraient la rentabilité de tout le projet".

Roberval

En ce qui concerne la forêt domaniale de Roberval M. Bourassa a fait savoir que des pourparlers se poursuivaient avec

plusieurs groupes financiers indépendants en vue de l'application d'une formule d'exploitation "intégrée".

Il n'a pas révélé les noms des compagnies impliquées, mais a précisé qu'un échancier de travail très serré avait été fixé au début du mois d'août.

Le premier ministre estime d'autre part que le fait que le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'est pas considéré comme une zone spéciale ne nuit nullement à la région, parce que désormais l'aide fédérale à l'implantation d'industries sera avant tout évaluée en fonction des projets comme tels.

"Vous avez l'équivalent d'une zone spéciale parce que l'approche se fait par projet et que vous en avez deux qui ont toutes les raisons de justifier une aide gouvernementale", a-t-il conclu.

Grève du Front commun

Syndicats et syndiqués perdants et gagnants

Par Lionel GALLICHAN

Dans un jugement écrit d'une trentaine de pages, la Cour d'appel de Québec a rejeté les appels de dix syndicats du milieu hospitalier qui contestaient des verdicts d'outrage au tribunal et des sentences d'amendes et d'emprisonnement.

Ces jugements et sentences avaient été prononcés par deux juges de la Cour supérieure de Québec, les 19 et 27 avril et les 5 mai et 2 juin 1972, à la suite de la grève illégale déclarée par le Front commun le 11 avril 1972, principalement dans le milieu hospitalier qui, à ce moment-là, était solidaire de l'arrêt de travail général dans la Fonction publique.

Soulevons, en passant, que les mêmes jugements, aux mêmes dates, avaient acquitté un syndicat et une trentaine de syndiqués qui avaient été traduits devant le tribunal en même temps, et que le procureur général n'a pas appelé de ces dernières décisions.

Reproches

Il s'agit d'affaires analogues que celles qui faisaient l'objet de 13 appels dont la Cour a disposé le 13 novembre 1972. Les procureurs des deux parties en cause n'ont pas expliqué pourquoi ces dix appels n'ont pas été jugés en même temps que les 13 premiers et ont été plaidés un an plus tard.

De ces dix appels impliquant 13 syndicats et 32 de leurs dirigeants et employés d'hôpitaux des régions de Montréal, Québec, Sherbrooke, Joliette et du Lac-Édouard, la Cour en a disposé le 30 août courant. Huit d'entre eux ne soulevaient plus qu'une question de sentence.

Désobéissance à une injonction

Les syndicats et leurs membres accusés d'outrage au tribunal l'ont été à la suite de désobéissances à des injonctions émises par la Cour supérieure du Québec, à l'occasion de la grève de la Fonction publique qui paralysait également le milieu hospitalier.

Premier jugement

La première décision rendue par la Cour d'Appel mentionnait que : "Les appelants sont tous des officiers de leurs syndicats respectifs. Elus par leurs pairs à des postes de responsabilité, ils se devaient à eux-mêmes comme à leurs compagnons de travail, de se montrer à la hauteur de leur tâche et d'assumer, en particulier, le fardeau du leadership dont,

dans chacun de leurs établissements, le personnel avait le plus grand besoin".

Plus loin, dans le jugement final, on relève le passage suivant : "Non seulement les appelants ont adopté devant le tribunal une attitude fort agressive, mais ils ont triché leurs témoignages d'affirmations invraisemblables qui rendaient particulièrement difficile l'acceptation de leur plaidoyer d'ignorance ou de confusion".

Unanimité

Dans ses notes, le juge Claude Gagnon, à l'instar de M. le juge Rivard, endorse l'opinion de son collègue, le juge Jules Deschênes, a-t-il ajouté "qu'il s'agit vraisemblablement de la dernière étape judiciaire d'une pénible et retentissante affaire qu'il aurait sans doute mieux valu pour tous les intéressés de franchir plus tôt et dont la Cour s'est saisie dès que les procureurs ont exprimé leur volonté de procéder".

Les syndicats gagnants

Même si les syndicats ont vu leurs appels rejetés sur les déclarations de culpabilité, ils n'en ont pas moins gagné des dizaines et des dizaines de milliers de dollars en amendes imposées en première instance, et des sentences d'emprisonnement qui avaient été prononcées contre plusieurs dirigeants syndicaux et syndiqués.

Un mois de délai pour payer

Le jugement est exécutoire d'ici le 30 septembre. C'est-à-dire que les appelants devront payer les amendes dans les 30 jours suivant la date du jugement final, qui est daté du 30 août.

Les sentences réduites totalisent environ \$160,000. Si l'on calcule le nombre de membres de chaque syndicat pénalisé, cotisation imposée à chaque membre pour satisfaire au jugement peut varier entre \$49 et \$60 par syndiqué.

Ce n'est tout de même pas un cadeau appréciable à l'occasion de la fin de semaine de la fête du Travail.

Dans son examen de conscience annuel, chaque travailleur devra faire la part des choses et chercher à déceler qui du législateur ou de ses commettants est responsable de cette situation pour le moins anormale ou ambiguë, selon le point de vue de chacun.

Le pouvoir judiciaire lui, est lié par la loi et le code de procédure, tandis que le pouvoir politique est lié par l'électorat. Il reste à chacun de décider suivant sa conscience.

\$6,500,000 à 25,000 employés de l'Etat

QUÉBEC (P.C.) — Quelque 25,000 employés de l'Etat, non assujettis à la loi de la Fonction publique se partageront environ \$6,500,000, en tant "qu'avantage pécuniaire qui tient compte de l'augmentation du coût de la vie".

C'est ce qu'a annoncé vendredi, le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Ponton.

M. Delafield, directeur de Radio-Canada International, a pris sa retraite vendredi après 35 ans de service.

M. Delafield, entré à Radio-Canada en 1938, s'est occupé d'émissions religieuses et d'é-

change d'émissions internationales avant d'accéder à la direction du service international en 1953.

Natif d'Angleterre, M. Delafield a fait ses études en Ontario.

Acquisition

En outre, toute personne voulant acquérir plus de vingt pour cent des actions votantes d'une compagnie publique devra traiter de façon égale tous ceux qui sont prêts à lui vendre. L'acquéreur devra prendre livraison au prorata du nombre des actions déposées par chaque personne pressentie, en plus de publier une circulaire d'information et d'accorder un minimum de 21 jours afin d'informer adéquatement les détenteurs d'actions.

Le nouveau règlement détermine aussi le contenu des circulaires d'offre d'acquisition. Si les administrateurs d'une com-

Fédération canadienne des associations indépendantes FCAI pour s'affilier aux Métallurgistes unis d'Amérique.

La nouvelle accréditation a été reconnue par le commissaire-enquêteur de même que par le tribunal du travail mais la FCAI a porté l'affaire devant la Cour supérieure, qui ne s'est pas encore prononcée.

En rendant son jugement, le juge Miquelon a reproché à la compagnie d'avoir refusé de négocier alors que l'accréditation avait été accordée par le tribunal du travail.

"Les patrons sont obligés de négocier lorsqu'une association est accréditée, a-t-il dit, et il me répugne de voir des patrons se plaindre quand eux-mêmes ne respectent pas la loi".

"De plus, a-t-il ajouté, la loi devrait permettre aux syndicats de forcer, par voie d'injonction, les patrons à négocier lorsque ceux-ci refusent de le faire".

Même s'ils ont obtenu gain de cause les syndicats sont toutefois demeurés au travail, les deux parties s'étant entendues pour reprendre les négociations dès le début de la semaine prochaine.

Nouvelles obligations aux compagnies publiques

QUÉBEC (P.C.) — Le cabinet Bourassa vient d'adopter un règlement imposant de nouvelles obligations aux compagnies publiques, conformément aux modifications qu'on a apportées à la loi des valeurs mobilières juste avant l'ajournement des travaux parlementaires, en juillet.

M. William Tetley, titulaire des Institutions financières, est d'avis que ce nouveau règlement vise à accorder au public une meilleure protection et à rendre aux structures du marché des valeurs mobilières toute la souplesse et tout le dynamisme qui devraient l'animer.

Ainsi, les compagnies qui ont fait appel au public depuis mai 1955 pour financer leurs opérations devront dorénavant publier plus de renseignements sur la nature de leurs activités : dépôt des états financiers comparatifs devant la Commission des valeurs mobilières dans les 170 jours qui suivent la fin du dernier exercice financier complet et dépôt des états financiers comparatifs dans les 170 jours qui suivent la fin du dernier exercice financier complet et dépôt des états financiers comparatifs semestriels dans les 60 jours où ces états ont été établis.

chacune des actions et les ventes des actions de la compagnie en question.



TRAVAIL = SUCCES
CONVERSION ANGLAISE
A partir du JOUR 5 septembre
A partir du SOIR 5 OCTOBRE
Aux élèves du secondaire V, prof. ou plus qui désirent se perfectionner

RUEL BUSINESS COLLEGE LEVIS
34, côte du Passage, Lévis

OFFRE DES COURS DE RECYCLAGE EN :
Correspondance 9 h. à 11 h. a.m.
Dactylographie 11 h. à 13 h. p.m.
Dictaphone
EN LANGUE FRANÇAISE ET EN LANGUE ANGLAISE
PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
À L'AVENIR PAS D'UNIFORME

Action politique
par GABRIEL LOUBIER

Claude Castonguay a raté son départ

La preuve est maintenant faite qu'on ne peut pas être un nationaliste sincère et rester membre de l'équipe Bourassa.

Nul n'était mieux équipé que M. Claude Castonguay pour tenter ce tour de force. Pendant quatre ans, sous l'Union nationale, cet homme a été président d'une commission chargée d'étudier en profondeur les problèmes de santé et de bien-être social. A ce titre, il a été l'un des conseillers les plus influents du gouvernement Johnson, puis du gouvernement Bertrand. On sait qu'il avait joué un rôle analogue sous M. Lesage.

Au début de 1970, il possédait donc, avec une somme unique d'information et d'expéri-

ence acquises sous trois administrations différentes, une réputation qui le plaçait bien au-dessus des considérations partitanes.

M. Castonguay aurait pu continuer de servir le Québec de la même façon. Malheureusement, il se laissa tenter par M. Bourassa qui lui offrait sur un plateau d'argent le comté de M. Lesage et le ministère de la Santé et des Affaires sociales.

Dès lors, il perdait sa précieuse objectivité de grand technocrate, il devenait, bon gré mal gré, la caution du parti libéral auprès des nationalistes québécois.

Situation périlleuse s'il en fut jamais. M. Bourassa n'avait ma-

nifestement aucune politique constitutionnelle pour faire pièce aux visées centralisatrices d'Ottawa. Il était toujours prêt à dire oui, avant même d'avoir reçu et compris les lettres de M. Trudeau. Un Marc Lalonde était plus puissant à Québec que tous les ministres visibles de M. Bourassa.

Qu'allait faire M. Castonguay ?

Pendant deux ans, on le crut homme à placer la solidarité québécoise au-dessus de la solidarité partisane. Comme jadis MM. Duplessis, Lesage et Johnson, comme son prédécesseur Jean-Paul Cloutier, il se faisait le champion de la primauté québécoise en matière de sécurité sociale. On se mit à voir en lui l'homme fort du cabinet. Il osa même, à quelques reprises, laisser planer la menace de sa démission : le Québec aura le leadership en ce qui concerne les allocations familiales ou Castonguay fera claquer les portes !

Paroles magnifiques. Le Québec aurait fini par emporter le morceau si M. Castonguay avait eu le cran et la logique de mettre sa menace à exécution. Mais c'est Marc Lalonde qui a finalement couché notre champion. Avec la législation qui s'en vient, Ottawa aura plus que jamais le haut du pavé dans le champ des allocations familiales. Nous ne sommes même pas sûrs de garder la maîtrise des allocations provinciales dont le gouvernement Johnson avait pris l'initiative.

Et M. Castonguay ne démissionnera pas : il vient de l'annoncer lui-même. Sa défaite est donc totale. Il en boira l'amertume jusqu'à la fin de son mandat.

Après quoi il partira tout de même, puisqu'il est dégoûté des recrudescences et des mésaventures du gouvernement Bourassa. Mais ce sera un départ sans fracas, sans gloire et sans utilité. Un départ complètement raté.

Le gouvernement Bourassa en prend un dur coup. La fierté québécoise aussi.

Carrières et professions

LA MISSION DE DUNGU REPUBLIQUE ZAIRE, AFRIQUE

Recherche les services de 2 coopérateurs qualifiés, catholique pratiquant, homme ou femme (de préférence un couple marié pouvant assurer les 2 tâches) pour enseigner dans un collège secondaire.

UN PROFESSEUR DE SCIENCE, UN PROFESSEUR D'ANGLAIS
TRAITEMENTS : (Engagement de 2 ans)

Voyage aller et retour payé, subvention de soutien versé au Zaire, subvention d'aide au retour versé au Canada.

S'adresser le plus tôt possible au :

FRERE ANDRE GODIN

1207 rue Commerciale, St-Romuald, Lévis,
Tél.: 418-839-9983

Charles Delafield à la retraite

MONTREAL (P.C.) — Charles Delafield, directeur de Radio-Canada International, a pris sa retraite vendredi après 35 ans de service.

M. Delafield, entré à Radio-Canada en 1938, s'est occupé d'émissions religieuses et d'é-

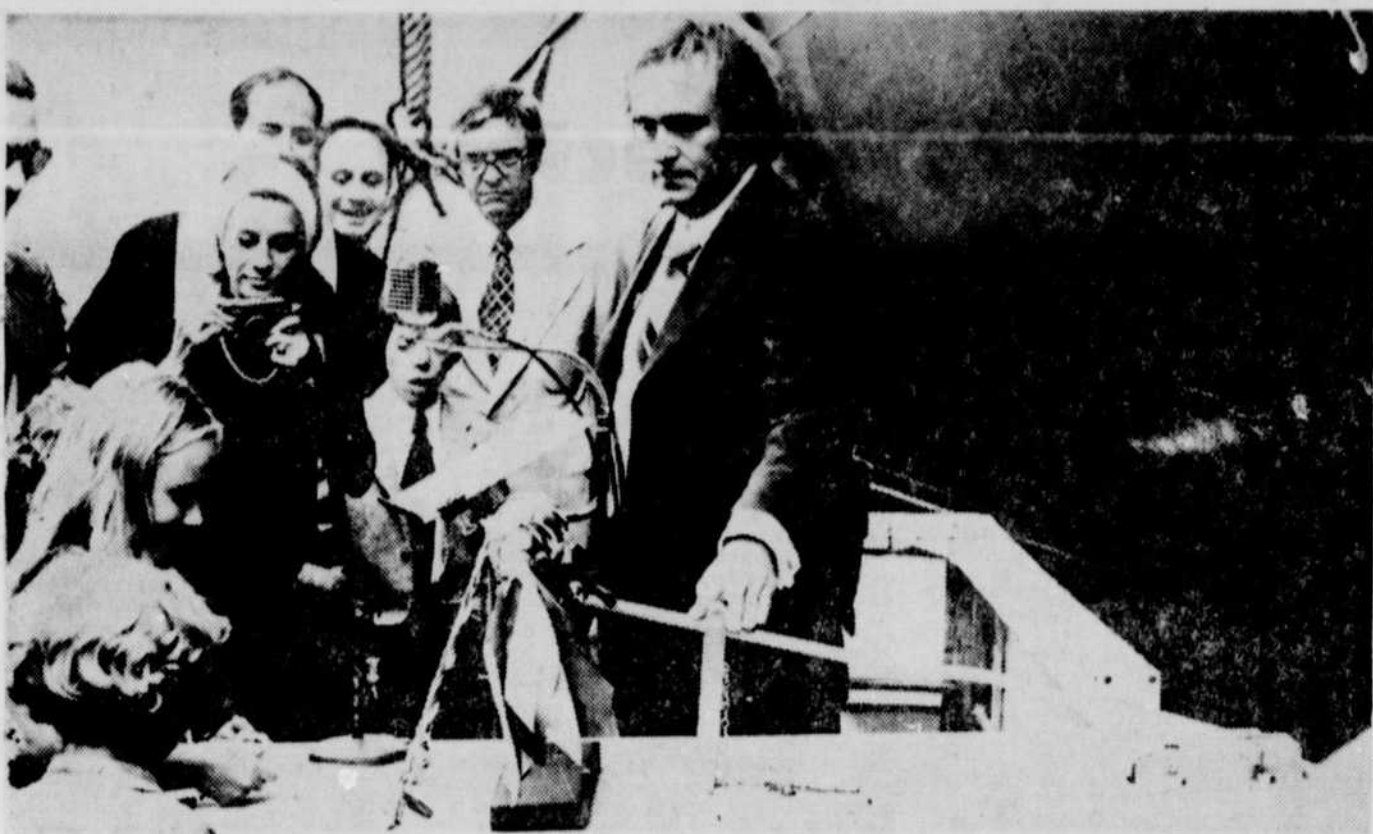
change d'émissions internationales avant d'accéder à la direction du service international en 1953.

Natif d'Angleterre, M. Delafield a fait ses études en Ontario.

LA CROIX-ROUGE
EST TOUJOURS À L'OEUVRE

côté enseignes

un point c'est tout!



Le baptême

La jeune Ilana, 9 ans, se prépare à couper le ruban retenant la bouteille de champagne qui servira à baptiser le KRITI LANE. Retenant la bouteille, nous reconnaissons M. Nightingale, président de la Davie.

(Photo L'Action-Québec, par Claude Parent)



Le lancement

Kriti Lane soit toi même aussi longtemps que Dieu le voudra !

(Photo L'Action-Québec, par Claude Parent)

A Lauzon

L'avenir de la Davie Shipbuilding semble assuré jusqu'en 1975

Par Claude PARENT

L'avenir du chantier maritime de la Davie Shipbuilding de Lauzon semble être assuré jusqu'à la fin de 1974. C'est ce qu'a annoncé M. Louis Desmarais, président de la Canada Steamship Line, dont le chantier est l'une des filiales.

Déjà deux contrats préliminaires pour des pétroliers de moyenne dimension, 39.000 tonnes, sont des lueurs de bonnes augures. De plus, la Davie est le plus bas soumissionnaire pour la construction d'un brasseur pour le compte du gouvernement canadien.

Les deux contrats préliminaires sont le résultat de négociations avec la firme Taylors Ltd, propriétaire de Athel Lines. Cette dernière, la Athel Lines, est la filiale du transport de pétrole de la CUNARD, compagnie britannique ayant une flotte qui parcourt le monde.

Les projets de cette compagnie sont de construire près d'une douzaine de ces pétroliers de près de 40.000 tonnes, et les administrateurs de la Davie Shipbuilding font tout en leur pouvoir pour décrocher les 10 autres contrats. Chacun de ces pétroliers représente un investissement d'une vingtaine de millions. Par contre, la Davie aurait un concurrent sérieux auprès de la Cunard.

Déjà, les contrats préliminaires qui sont sur la table permettent à M. Desmarais d'affirmer que le niveau d'emploi actuel près de 3.000 employés pourra être maintenu jusqu'à la fin de 1974.

Lors d'une rencontre avec les journalistes présents, le président de la CSL, a fait part des projets de la Davie. Ce dernier voit très bien les chantiers de Lauzon se spécialiser dans la production, en série, de pétroliers de 39.000 tonnes.

Pour en arriver à cette production, il faudrait donner les "her de lancement" d'une grue géante de 200 tonnes. Une telle grue mécanique permettrait

aux ouvriers d'assembler les parties du bateau dans les hangars déjà existants. Devant les brusques sautes d'humeur de notre climat national, une semblable alternative donnerait la possibilité aux ouvriers de donner un rendement supérieur et les nombreux arrêts de travail, dus au climat, seraient éliminés, de la réduire les délais de livraison et devenir une entreprise concurrentielle sur le marché international.

Déjà les demandes de subventions ont été acheminées au gouvernement fédéral et seul l'affluence des contrats futurs permettra aux administrateurs de la Davie d'intensifier le lobbying avec des arguments de rentabilité, pour recevoir cette aide indispensable.

Lance

Toutes ces bonnes nouvelles ont été annoncées aux travailleurs des Chantiers Maritimes de Lauzon lors de "la lance" du deuxième d'une série de trois pétroliers de 39.000 tonnes, hier vers 10 heures.

Le "KRITI LANE" baptisé au champagne par l'archevêque de l'archevêque Nicos Vardoulakis (décédé il y a quelques mois) du groupe grec Varina, a glissé pendant exactement 22 secondes sur son ber de lancement pour arriver dans les eaux du St-Laurent dans un état parfait.

Selon l'un des surintendants du chantier, M. Maurice Cadoret, c'est l'un des plus rapides et des mieux réussis des lancements, exécuté aux chantiers de la Davie.

Aussitôt qu'il eut pris la mer, il fut entouré de remorqueurs qui le manoeuvrèrent dans la rade du chantier. Le bateau ne pourra être livré avant trois ou quatre mois car il reste tout le travail de finition intérieure à compléter.

Environ 6 à 7.000 personnes avaient franchi les grilles du chantier pour assister, de près, à cette cérémonie. Il était fa-

cile de comprendre la fierté des "gars du chantier", de leurs familles et de leurs amis, lorsque la mastodonte d'acier a pris sa course vers son élément naturel. Fiche technique Le "KRITI LANE" comme ses autres jumeaux, le "KRITI STAR", lancé en avril dernier et le "KRITI WAVE" qui doit être baptisé en novembre prochain, est un pétrolier océanique de 39.000 tonnes. Il aura pour port d'attache, Pirée en Grèce. D'une longueur de 785 pieds, d'une largeur de 128 pieds, d'une profondeur de 58 pieds et d'un tirant d'eau de 44 pieds; chargé, il est équipé d'un moteur diesel de huit cylindres développant 23.200 chevaux vapeur chaque. Chacun des cylindres pèse 800 tonnes; ils sont d'une cylindrée de 900 millimètres et d'une course de 1.550mm.

Les soutes du navire sont séparées en 10 citernes à pétrole et deux servent au ballast. Il faudra 42 hommes d'équipage pour manoeuvrer cette masse d'acier.

Les quartiers d'équipage et la chambre des machines seront climatisés. De plus, des salles intérieures de récréation et de sport ainsi qu'une piscine seront aménagées pour le bien-être et le confort des marins.

Pour lancer un bateau aux chantiers de Lauzon, il faut avoir un niveau de marée de 16 pieds et 4 pouces. Un jeu de plus d'un pouce risque d'être catastrophique pour le navire car la pression exercée sur la coque du navire risque de la casser en deux.

De plus, on préfère lancer ces navires à marée baissante. Celle-ci étant plus facile à prévoir pour permettre un calcul du moment propice où le bateau doit toucher l'eau. Une marge de temps inférieure à 5 minutes est à respecter.

Fait à noter, le Kriti Lane est le deuxième bateau aussi gros construit au Canada, et c'est à la Davie que cela s'est fait. Voilà de quoi flatter le sens civique de M. Pierre Ruel,

maire de Lauzon et invité d'honneur au lancement.

Les manoeuvres avaient débutées depuis 24 heures pour M. Donald Page qui en est à plus de 100 lancements à Lauzon. Dans la journée de jeudi, on avait commencé à soulever les 16.000 tonnes d'acier. Depuis plusieurs heures le bateau était dans un équilibre instable entre son désir de glisser vers l'eau et les ancrages du ber de lancement qui le retenaient jusqu'au moment favorable.

Politique fédérale

Lors de la conférence de presse, M. Louis Desmarais a été amené à parler de la politique canadienne en matière de marine marchande. Ce dernier a fait savoir qu'il était pour l'application du rapport Darling qui prône le cabotage inter-port canadien par des bateaux canadiens.

Présentement, les provinces maritimes s'opposent à l'application d'une telle politique, prétextant que cela augmenterait les coûts. Ce qui se produit, c'est que des bateaux battant pavillon britannique ou autre, n'ayant pas de contrat, viennent dans les ports canadiens et réussissent à décrocher de petit contrat qui sont par le fait même enlevés à des armateurs canadiens.

M. Desmarais a fait savoir qu'il n'avait reçu aucune assurance quant à l'application du rapport Darling, mais ce dernier demeure confiant pour l'avenir.

Parlant des possibilités d'expansion du chantier, M. Desmarais a déclaré que la Davie restera un chantier maritime axé sur la construction des navires. Il n'est pas question pour le moment de commencer à faire des recherches sur des turbines électriques ou autres pièces techniques perfectionnées. Les chantiers de Sorel, Marine Industries par exemple, se servent de ce débouché pour maintenir un niveau d'emploi satisfaisant avec leur main-d'œuvre spécialisée.

Début en octobre

Autoroute de la Beauce: Contrat de \$10 millions

(Par C. P.) — Le ministère des Transports a fait savoir, par la voie de communiqué, que des travaux de construction de l'autoroute de la Beauce, route 73, débuteront en octobre prochain.

Ce premier contrat d'une valeur de \$10 millions, comprendra la construction des voies étagées, du côté sud du pont Pierre-Laporte, sur le territoire des municipalités de Charny et St-Romuald.

Les soumissions publiques se-

ront ouvertes jeudi le 4 octobre prochain à 15h00.

Tout au long de la durée des travaux, les voies rapides déjà existantes dans ce secteur seront ouvertes au public voyageur. L'entrepreneur qui se verra accorder le contrat, n'aura pas le privilège de croiser la circulation avec ses véhicules lourds.

Par contre, la vitesse sera ralentie pour rencontrer toutes les normes de sécurité. Par ailleurs, l'échéancier des tra-

vaux prévoit en premier lieu la construction des rampes d'accès, de façon à ce que les véhicules lourds de l'entrepreneur puissent atteindre les autres points du chantier.

Reconnaissance

Le ministère fédéral des Postes a témoigné hier à Québec une reconnaissance particulière à huit de ses employés ou anciens employés, qui ont travaillé à son service pendant 45 ans.

De ce nombre, on compte 3 personnes de la région, MM. J. R. E. Rhéaume et J. C. Thérien de Québec, de même que M. Marcel Guay de Lévis. Ces personnes, qui sont entrées en fonction au ministère des Postes en 1928, ont toutes trois pris leur retraite cette année.

Ces le ministre des Postes, M. André Ouellet, qui devait manifester la reconnaissance de son ministère à l'endroit de ces personnes, en leur remettant des médailles commémoratives. Toutefois, ayant été retenu à Ottawa par un vote d'ur-

gence en Chambre des Communes, le ministre a délégué son autorité à M. Jean Dupuis, directeur du district de l'Est du Québec, qui a remis hier les médailles aux bénéficiaires.

En plus des trois personnes précitées, le ministère a manifesté sa reconnaissance à l'égard de Mlle Antoinette Sirois de Cacouna, MM. Eugène Gignac de Trois-Rivières, C. Victor Hamel d'Arvida, A. Imbeau de Chicoutimi et Alphonse Paquin de St-Tite.

Après la remise des médailles, des certificats ont d'ailleurs été décernés à trois personnes, qui ont à leur actif 25 ans de service à l'emploi du ministère des Postes. Enfin, le Service de sécurité du ministère s'est vu décerner un certificat de reconnaissance pour l'excellent travail qu'il accomplit.

Souper inter-syndicats: CSN-FTQ-CEQ absents

par François Linteau

À Expo-Québec, hier soir, c'était le souper de la Solidarité syndicale... un souper qui fut quelque peu boycotté. Pourquoi? Parce que les trois principales centrales syndicales du Québec — CSN, FTQ, CEQ — étaient absentes.

Il est vrai que la Centrale des syndicats démocratiques a accepté, cette année, de participer à ce souper, ce qui a fait sursauter les dirigeants des trois autres centrales. Ils ont alors refusé l'invitation d'Expo-Québec.

Le président de la CSD, M. Paul-Emile Dalpe, n'a guère maché ses mots face à cette situation de boycottage de la part des trois autres centrales. Celui-ci a trouvé "déplorable que des travailleurs refusent d'autres travailleurs d'une réception de solidarité".

M. Dalpe a ajouté que l'an dernier, pour ne pas passer pour trouble-fête, il avait refusé l'invitation des dirigeants d'Expo-Québec. Mais, cette année, c'est différent, "nous avons reçu une invitation et nous la respectons".

Pour le maire de Québec, M.

Gilles Lamontagne, qui présidait cette réception, c'était une situation assez difficile. Toutefois, il a su être diplomate et ne pas s'empêtrer dans des querelles, qui en somme, ne le regardent pas.

Il a donc lu son discours, tout en l'agrémentant de quelques jeux de mots, qui ont su faire rire les personnes présentes, et ce malgré une ambiance qui sentait le surchauffé.

Dans son exposé, le premier magistrat de la Capitale a surtout souligné qu'il ne fallait pas seulement s'apitoyer sur les défavorisés, souligner les inégalités sociales, mais aussi prendre des mesures concrètes et positives pour changer cette situation.

"C'est facile de trouver des lacunes dans une politique, mais de les corriger est une toute autre chose", a déclaré M. Lamontagne.

Pour le maire de Québec, il faut que tout le monde, sans exception, mette la main à la pâte pour trouver des solutions à tous ces problèmes d'inégalités, d'injustices et d'incompréhension dans les relations de travail.

Les enfants avant les vaches

Un fermier du comté de Lotbinière qui avait comparu samedi dernier sous l'accusation d'avoir causé des lésions corporelles à sa femme, laquelle est encore hospitalisée, est revenu devant la Cour hier, avec deux autres chefs d'accusation plus graves encore: celui d'avoir attenté à la pudeur d'une de ses fillettes de 12 ans, et d'avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de son fils de 13 ans.

L'accusé insistait pour être admis à caution, invoquant le fait qu'il avait plusieurs vaches et qu'il n'y avait personne d'autre pour s'occuper des animaux.

Le substitut du procureur général, Me Jacques Collard,

s'est objecté formellement à la remise en liberté de l'accusé, sous le prétexte qu'il valait mieux garantir la sécurité de ses 11 enfants plutôt que celle de ses vingt vaches, et il a suggéré au tribunal de faire subir un examen mental à l'inculpe.

Le juge Gilles Carle a partagé l'opinion de l'avocat de la Couronne à ce sujet, et il a ordonné que l'accusé demeure en détention pour faciliter l'examen. Il a d'ailleurs permis à l'accusé de communiquer avec un aide-fermier de son voisinage qui se chargera de prendre soin des animaux en son absence.

On saura mardi si le fermier est apte à subir ses procès.

Faux billets de \$100

Le Service de police de la Ville de Québec met en garde le public au sujet de la circulation de faux billets de banque de \$100, dans la région actuellement.

L'inspecteur Hamilton de la Police de Québec demande aux gens, notamment aux commerçants, de faire particulièrement attention à ces faux billets, pendant la fin de semaine de la Fête du Travail.

Par ailleurs, l'inspecteur informe la population de bien vouloir prendre note que quel-

ques rues seront fermées à certaines heures pendant la durée d'Expo-Québec.

Ainsi, l'avenue du Colisée sera fermée à toute circulation de véhicules entre la rue Fleur-de-Lys et Boisclair, de 18h à 1h, sur semaine, et de 11h30 à 1h, sur fin de semaine, de même que le lundi de la Fête du Travail.

Il en sera de même du boulevard Hamel, entre la rue La Bastille et l'avenue Lamontagne, et sur la rue Jalobert, entre l'avenue Lamontagne et le boulevard Hamel.

Centenaire de Lauzon décédée

LEVIS (PC) — Une citoyenne de Lauzon, Mme Alphonse Gosselin, qui avait célébré son 104^e anniversaire de naissance le 20 juin dernier, est décédée lundi à l'Hôtel - Dieu de Lévis.

Née Malvine Lamontagne et originaire de Saint-Vallier, dans le comté de Bellefleur, Mme Gosselin avait été hospitalisée, il y a deux mois.

A l'occasion de son dernier anniversaire, plusieurs personnalités civiles et religieuses, dont le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et son homologue québécois, M. Robert Bourassa, lui avaient fait parvenir des témoignages d'estime.

Lors des dernières élections fédérales en octobre 1972, elle avait tenu à se prévaloir de son droit de vote.

Les funérailles auront lieu, lundi, à Lauzon.

Programme de l'Expo

SAMEDI, 1er SEPTEMBRE

(Journée des Enfants)

- 9h00—Expertise des Jeunes Agriculteurs (Pavillon de la Jeun.)
- 14h00—Holiday on Ice (Colisée)
- 14h30—Défilé de modes J. B. Laliberté Ltée (Pavillon de la Jeun.)
- 15h00—Spectacle pour enfants (Plaza)
- 15h30—Celine Lomez (Plaza)
- 16h00—Harmonica Rascals (Plaza)
- 16h30—The Great Alexander (Plaza)
- 19h30—Concert par la Fanfare du Royal 22^e Régiment (Plaza)
- 19h45—Courses sous Harnais (Piste de Courses) Adm.: \$1.25
- 20h00—Holiday on Ice (Colisée)
- 20h30—Défilé de modes J. B. Laliberté Ltée (Pav. de la Jeunesse)
- Admission gratuite
- 21h00—Danse avec orchestre de l'ass. des musiciens de Québec (Pavillon de la Jeunesse) Admission gratuite.
- 21h00—Harmonica Rascals (Plaza)
- 21h30—Celine Lomez (Plaza)
- 22h00—The Great Alexander (Plaza)

DIMANCHE, 2 SEPTEMBRE

(Journée de la Famille)

- 14h00—Courses sous Harnais (Piste de Courses) Admission: \$1.25
- 14h00—Holiday on Ice (Colisée)
- 14h30—Défilé de modes J. B. Laliberté Ltée (Pav. de la Jeunesse)
- Admission gratuite
- 15h30—Les Platters (Plaza)
- 16h00—Harmonica Rascals (Plaza)
- 16h30—The Great Alexander (Plaza)
- 19h30—Concert par la Fanfare du Royal 22^e Régiment (Plaza)
- 20h00—Holiday on Ice (Colisée)
- 20h30—Défilé de modes J. B. Laliberté Ltée (Pav. de la Jeunesse)
- Admission gratuite
- 21h00—Danse avec orchestre de l'ass. des musiciens de Québec (Pavillon de la Jeunesse) Admission gratuite
- 21h00—Harmonica Rascals (Plaza)
- 21h30—Les Platters (Plaza)
- 22h00—The Great Alexander (Plaza)

LUNDI, 3 SEPTEMBRE

(Journée des Travailleurs)

- 9h30—Jugement des bovins Ayrshire et Hereford (Pav. Jeunesse)
- 9h30—Jugement des porcs de marche (Grande Tente)
- 10h00—Jugement des porcs Yorkshire (Grande Tente)
- 13h30—Jugement des bovins Ayrshire et Hereford (Pav. Jeunesse)
- 13h30—Jugement des porcs Yorkshire (Grande Tente)
- 14h00—Courses sous Harnais (Piste de Courses) Admission: \$1.25
- 14h00—Holiday on Ice (Colisée)
- 14h30—Défilé de modes J. B. Laliberté Ltée (Plaza)
- 15h30—Michel Stax (Plaza)
- 16h00—Harmonica Rascals (Plaza)
- 16h30—The Great Alexander (Plaza)
- 19h30—Jugement des paires de chevaux Belge et Canadien
- 19h30—Concert par la Fanfare du Royal 22^e Régiment (Plaza)
- 20h00—Jugement des chevaux Percheron et Canadien (Pav. Jeun.)
- 20h00—Holiday on Ice (Colisée)
- 20h30—Défilé de modes J. B. Laliberté Ltée (Plaza)
- 21h00—Harmonica Rascals (Plaza)
- 21h30—Michel Stax (Plaza)
- 22h00—The Great Alexander (Plaza)

MARDI, 4 SEPTEMBRE

(Journée de l'Âge d'Or et de l'Enfance Exceptionnelle)

- 9h00—Jugement des porcs Landrace (Grande Tente)
- 9h30—Jugement des bovins Canadien et Aberdeen-Angus (Pavillon de la Jeunesse)
- 13h30—Jugement des bovins Canadien (Pavillon de la Jeunesse)
- 13h30—Jugement des porcs Combinaison de Races (Grande Tente)
- 15h30—Fernand Gignac (Plaza)
- 16h00—Harmonica Rascals (Plaza)



1948-1973

Depuis 25 ans au service de la jeunesse québécoise.

INSCRIPTION 1973-74

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE IV-V

TECHNIQUES COMMERCIALES

TECHNIQUES DES AFFAIRES

(JOUR ET SOIR)

- Secrétariat
- Sténodactylo
- Commis de bureau
- Réceptionniste
- Comptabilité
- Informatique
- Vente-Publicité

plus **Tp.**

Stages d'entraînement

INSTITUT DENYS

722, COTE SAINT-GENEVIÈVE, QUÉBEC

QUÉBEC Q1R 3K9 • TÉLÉPHONE 1-418-529-3744

École reconnue et subventionnée par le ministère de l'Éducation.



L'éditorial

PAR ROGER BRUNEAU

Le projet Munro

La loi que le ministre du Travail M. Munro a déposée aux Communes jeudi en vue de mettre fin à la grève du rail et à favoriser la poursuite de négociations de bonne foi va plus loin qu'on s'y attendait en ce sens qu'elle veut également prévenir d'autres conflits susceptibles de survenir chez les techniciens et employés itinérants des chemins de fer. Actuellement, l'arrêt de travail est attribuable au conflit opposant les employés sédentaires aux compagnies ferroviaires mais comme le problème risque de resurgir dans les deux autres groupes, la loi les inclut dans le texte. C'est une élémentaire précaution du gouvernement mais qui ne plait pas aux intéressés.

En somme, la loi oblige les grévistes à reprendre le travail, les employeurs à reprendre tous les employés, elle fixe des augmentations de salaires qui demeureront en vigueur jusqu'à la fin de 1974 où jusqu'à ce que de nouvelles conventions collectives soient signées, elle prévoit la poursuite des négociations, la nomination de médiateurs et d'arbitres.

Les augmentations appliquées pour chacun des groupes concernés totalisent plus ou moins huit pour cent cette année — avec rétroactivité au premier janvier — et huit pour cent l'an prochain, mais en deux tranches. Ces augmentations, représentant une moyenne de \$0.30 l'heure pour deux ans, sont équivalentes à celles suggérées par le conciliateur, elles sont supérieures aux offres des compagnies mais se situent à huit cents en deçà des augmentations

réclamées par les unions impliquées dans le conflit.

Les augmentations proposées par la loi ne pouvaient être inférieures à celles suggérées par le conciliateur sans constituer un désaveu de ce personnage. Le gouvernement aurait pu proposer des augmentations plus élevées — et c'est ce qu'espéraient les unions ouvrières — mais en agissant ainsi il aurait créé un dangereux précédent en regard aux négociations en cours ou à la veille d'être amorcées dans divers autres secteurs.

La loi est rigoureuse parce qu'elle met fin à une grève. Mais le gouvernement ne pouvait tolérer davantage la détérioration de l'économie tout entière par un arrêt de travail plus prolongé dans le domaine du rail. La situation s'aggravait de jour en jour depuis juillet et surtout depuis une semaine. Une société organisée comme la nôtre où le transport par chemin de fer est monopolisé entre les mains de quelques-uns, où les unions sont regroupées en une seule et puissante force de revendication, ne peut se payer le luxe d'une longue interruption de ses services essentiels sans crouler rapidement dans le désastre.

Mais si sévère soit-elle, la loi laisse aux travailleurs concernés, la possibilité de poursuivre des négociations tant pour obtenir des augmentations supérieures à celles appliquées par le gouvernement que pour améliorer les autres clauses des conventions collectives. La loi oblige les compagnies de chemin de fer et les unions à engager des négociations

collectives sans délai en vue de s'entendre pour signer de nouvelles conventions collectives. Le ministre du Travail pourra nommer des médiateurs pour résoudre les conflits et pour, ultérieurement et selon le rapport qui lui sera remis par les médiateurs, recommander au Cabinet de nommer un arbitre dans tout conflit.

Il n'est pas interdit de croire que les unions ouvrières pourraient obtenir des gains substantiels par ces négociations. Dès que de nouvelles conventions collectives seront signées, elles entreront en vigueur et seront substituées aux termes des conventions reconduites. Evidemment, les conventions expirées demeureront en vigueur jusqu'à la fin de 1974 si les parties ne parviennent pas à signer de nouvelles conventions d'ici cette date.

Une réaction négative était à prévoir de la part des unions quant à l'adoption d'une loi pour forcer la reprise des services de chemins de fer et les négociations. Les représentants des employés ont même déclaré ouvertement qu'ils ne recommanderaient pas aux unionistes de reprendre le travail, avouant du coup qu'ils défieraient la loi. Cette réaction assez compréhensive ne saurait toutefois être encouragée et nul doute qu'après mûre réflexion, les chefs unionistes accepteraient de respecter la loi, ne serait-ce que pour éviter la perte de certains gains assurés et pour éviter de provoquer une situation où ils n'auraient rien à gagner mais tout à perdre.

L'opinion du lecteur

J'ai vu... j'ai cru...

Depuis le trop court séjour sur la terre du Christ-Roi, les saints Thomas de notre époque se sont multipliés à foison.

Si on ne voit pas, si on ne met pas le doigt sur le bobo guéri, on ne croit pas.

Eh bien moi, j'ai vu, j'ai cru... et j'ai entendu!!! Dans une euphorie de pleurs de joie, d'applaudissements vibrants, de chants semblant venir de l'Audela, en langues diverses, de prières et de supplications collectives, de bras en croix et levés vers le ciel, de baisers de paix et d'accablantes fraternelles, j'ai vu et entendu des muets parler... des aveugles recouvrant la vue... des infirmes marcher... des paralysiques se levant de leur fauteuil roulant pour crier leur foi au seul Maître du ciel et de la terre!!!

C'est chez nous, dans la Belle Province, que ces événements prodigieux se produisent. Je fais allusion aux

lundis charismatiques du R.P. Régimbal, de l'Ordre des Trinitaires, à Granby.

Ce mouvement charismatique que j'ignorais jusqu'à date, me fut révélé de façon tonitruante, chez moi, un lundi du mois d'août vers 8 h 45 du soir par l'esprit même qui anime, au cours de ces cérémonies, ce mouvement charismatique local.

J'ai eu le très grand honneur d'être appelé par le R.P. Régimbal, pour rendre publiquement témoignage à la vérité.

Qu'il me soit permis, par cette même occasion, de rendre également un vibrant hommage à l'Eglise du Christ ainsi qu'à ses dignes représentants. Il en existe encore et plus qu'on n'en pense. Le R.P. Régimbal en est un vivant exemple. En habit de Trinitaire, Ordre qui remonte à huit siècles et a pour but le secours aux prisonniers, le R.P. donne l'impression d'un miroir de lu-

mière timbré d'une croix bleue et rouge se reflétant dans un coin du ciel.

Donc, quand nous quitta Jésus, il nous laissa Simon qu'il transformait en Pierre, pour bâtir son Eglise. Sur cette fondation que ce nom symbolise, il posa le pouvoir de vaincre Satan.

L'Oeuvre, comme vous le savez, vit immortelle et dépasse les océans, les fleuves, les rivières et les montagnes. Dans l'univers entier, l'Apôtre évangélise, et l'Église, Saint Nom de Jésus que l'homme idéalise, doit demeurer pour nous, celui que nous aimons.

Le Christ est notre chef et nous formons son corps mystique. Pour garder la mission de l'Oeuvre eucharistique, sanctifiants nos cœurs près du Divin Agneau. Dans un élan d'amour, sachons grouper nos âmes, c'est alors que nous graverons dessus nos oriflammes: L'Eglise est de la foi, le plus beau des joyaux.

H. Beaudet-HENRYVONNE, St-Césaire de Rouville, P.Q.

La rentrée des classes

Au hasard des rencontres, voici un groupe d'éducateurs. Dialogue... et impressions.

Ils redoutent l'heure d'entrée comme la foudre. La perspective du premier contact avec les étudiants, qu'on veut humaniser, leur donne la migraine ou des crampes. Non rétablis de leur dépression de fin d'année et les nerfs à vif, ils éprouvent l'effroi du soldat la veille d'un assaut. Ils se sentent trahis par le ministère et dépréciés par les parents.

La généralisation serait injuste sans d'honorables exceptions, bien entendu! Le personnel enseignant digère mal sa défaite et nourrit une rancœur tenace contre la façon ministérielle de régler les conflits. Un comité gèle des salaires et vole des années de scolarité. Les conditions de travail, le manque d'équipement et la dévaluation des brevets créent des relations tendues et des embêtements variés.

Il serait de saine diplomatie d'appuyer leur prestige et de seconder leur travail. La tâche de l'enseignant l'emporte de mille coudées sur celle des pompiers et des policiers dont la moyenne salariale domine celle de l'éducateur.

Les difficultés sont de taille et sans issue. Le ministère brave le syndicat qui ne cède qu'à l'injonction. Lutte de géants également inflexibles. Les moindres vétilles provoquent d'essoufflantes

et stériles discussions. La confusion s'éternise, les cerveaux s'échauffent et, l'humilité aidant, on ne cédera jamais car (croyez bien ça), on défend les intérêts de l'enfant.

Avez-vous déjà surpris deux orignaux dans "une lutte à finir". Pour votre sécurité, tenez-vous loin!

Par de sourds grondements ils s'insultent et se provoquent. Chacun réclame pour soi le droit exclusif de souveraineté. Dans un assaut furibond, les deux mastodontes s'affrontent. L'impact donne le frisson. Ils reculent puis bondissent à tout rompre. La collision les étourdit, le choc les amortit... jusqu'à ce qu'enfin les panaches solidement enchevêtrés, ou s'arrachent ou vont à une longue agonie les deux victimes de la sélection naturelle.

N'est-ce pas là une projection affaiblie des conflits entre deux organismes conçus dans la paix et opérant dans la brouille?

La profession d'instituteur, plus que toute autre, affecte la nervosité et déprime les énergies. Pour oeuvrer efficacement, l'enseignant a besoin de sécurité et d'appui. Comprimer sa scolarité d'une ou deux années, c'est assombrir son humeur et amortir son élan. Le ministère est difficilement justifiable d'abaisser le standard professionnel de l'enseignant en l'excitant à la révolte, à la grève ou à un rendement

médiocre. Dans la hiérarchie scolaire, il en est encore au bas de l'échelle.

Le fossé entre la finance et la pédagogie s'élargit. Un mur d'incompréhension sépare la plastra du manuel parce que les préposés à l'un ou à l'autre sont étrangers les uns aux autres. Le ministère de l'Éducation devrait être l'affaire des pédagogues, du ministre à la titulaire de la maternelle, bureaux administratifs inclus.

Nous avons eu comme ministre de l'Éducation un avocat, un notaire, un ingénieur, un médecin... qui n'y voient goutte et foncent tels des experts sans jamais soupçonner leur incompétence. Faire un pédagogue national par une simple nomination: cela heurte le sens commun. Et dire qu'on exige une carte de compétence pour planter un clou!

Que de fonctions éducatives sont remplies par des gens qui n'ont jamais enseigné! Cela explique, en partie, le malaise et l'impasse actuels.

Et l'enseignement, comme la modeste roue d'un engrenage compliqué, crisse et grince. Harassé hier, encore aujourd'hui et demain encore, il entreprend son boulot la mine abattue et l'échine rompue.

Lucien Caron
798 Pie XII
Ste-Foy 10.
GIX 357

LA VIE DES LIVRES

Le livre de la semaine

Maurice Duplessis et son temps (*)

L'oeuvre, déjà considérable de l'historien Robert Rumilly vient de s'enrichir d'un autre ouvrage. Il s'agit, cette fois, d'une biographie, celle de Maurice Duplessis, publiée chez Fides, en deux forts volumes réunissant près de mille cinq cents pages!

Tout en faisant part au lecteur des divers événements de la vie de Maurice Duplessis, l'historien ne manque pas de placer ces événements dans le contexte de la vie politique québécoise et canadienne de l'époque, et cela dans le style qui lui est propre.

M. Rumilly, après avoir situé Maurice Duplessis dans ses origines, à Trois-Rivières, aux premières pages du premier tome qui couvre les années 1890-1944, décrit son séjour au Collège Notre-Dame de

Montréal en 1898, jusqu'à 1902, et son passage au Séminaire des Trois-Rivières de 1902 à 1910. Reçu avocat des petites gens, l'avocat du peuple" (p. 29). En 1921, il est déjà "l'avocat favori des municipalités de la région des Trois-Rivières, des commissions scolaires et des ouvriers trifluviens" (p. 44). Duplessis s'intéresse de plus en plus à la vie politique. Après une première défaite électorale en 1923, il deviendra, aux élections de 1927, député des Trois-Rivières pour la première fois. A partir de ce moment, se déroule une carrière politique aux nombreux rebondissements.

Le premier volume s'arrête avec la "reconquête de pouvoir" par Duplessis en 1944. Le second qui va de 1944 à 1959 décrit le rôle joué par Duplessis dans divers événements de la vie politique: la grève de l'amiante, les subventions fédérales aux universités, la grève de Louiseville, l'impôt provincial sur le revenu, l'affaire du gaz naturel, etc.

Ces deux volumes, présentés dans un élégant boîtier, constitue une source de renseignements extrêmement utiles et intéressants sur un homme et sur une époque.

MAURICE DUPLESSIS ET SON TEMPS par Robert Rumilly. Tome 1: 1890-1944 — 722 pages, 21,5 cm. Tome 2: 1944-1959. 750 pages, 21,5 cm. Les deux volumes sont présentés dans un boîtier cartonné. Prix: la série — \$20.00. En vente à la Librairie de l'Action.



La boîte à lunch

Par LOUISE L.-LAGACE, diététiste

Il n'y a pas si longtemps, la boîte à lunch semblait encore correspondre exclusivement aux besoins des écoliers et des ouvriers. Mais à mesure que les villes s'étendent, les distances à parcourir augmentent, de sorte que l'habitude d'emporter un lunch de la maison s'implante de plus en plus dans nos moeurs. A côté des écoliers et des ouvriers, figurent maintenant des fonctionnaires, des secrétaires qui surveillent leur budget, des patrons soucieux de leur santé ou de l'emploi de leur temps. Tous ces gens trouvent-ils dans leur boîte à lunch des aliments capables de les satisfaire physiologiquement... et psychologiquement?

LA BOÎTE À LUNCH propose des solutions pratiques au problème du lunch. • Qu'est-ce qu'un besoin nutritif? • Est-il vraiment important de bien nourrir nos écoliers

- Les adolescents savent-ils bien manger?
 - Les adultes ont-ils tous les mêmes besoins nutritifs?
 - Quand préparer la boîte à lunch?
 - Quels sont les aliments que l'on peut congeler?
 - Comment choisir une boîte à lunch?
- Auteur de l'ouvrage: LA DIÉTÉTIQUE DANS LA VIE QUOTIDIENNE paru aux Éditions de l'Homme, Mme Louise Lambert - Lagacé, B. Sc. (Nutrition) est membre de la Corporation des diététistes du Québec et de l'Association canadienne de diététique. Elle anime une chronique d'alimentation dans le cadre de l'émission "Pour vous Mesdames".
- LA BOÎTE À LUNCH, par Louise Lambert - Lagacé, un livre de 144 pages est en vente partout au prix de \$3.00.

VU, LU, ENTENDU

Médard Bourgault, sculpteur

Le nom de Bourgault est intimement lié dans l'esprit des Québécois à l'art de la sculpture sur bois. Posséder un Bourgault, aujourd'hui est devenu un privilège réservé aux connaisseurs comme aux amateurs chanceux ou suffisamment fortunés. Aussi, apprendra-t-on avec plaisir que l'auteur Angeline Saint - Pierre, vient de lancer, aux Éditions Garneau, un livre intitulé "Médard Bourgault, sculpteur", qui nous fait connaître la

vie et l'oeuvre de cet artiste accompli de réputation internationale. Mort en 1967 Médard Bourgault continue à vivre intensément dans ses oeuvres. Il aura été plus qu'un sculpteur folklorique. Il fut un sculpteur de grand talent et plein d'imagination. Le volume d'Angeline Saint-Pierre fait bien connaître le personnage et son oeuvre par le texte et l'illustration.

Fleurs sauvages du Québec

Les Éditions du Jour annoncent le lancement de Fleurs sauvages du Québec par Katherine MacKensie. Un album sur les fleurs se doit d'être aussi beau que les fleurs qu'il représente. Fleurs sauvages du Québec, par les magnifiques aquarelles exécutées par l'auteur, dépasse de loin ce qu'on peut attendre d'un simple guide. Les fleurs

sauvages reproduites ici sur 90 pages en pleine couleur, forment un magnifique ensemble. Les fleurs illustrées dans cet ouvrage ont été choisies parce qu'elles sont parmi les plus répandues et aussi, comme c'est le cas pour l'orchidée sauvage, parce qu'elles sont parmi les plus belles.

Pour un Québec français

Les Éditions du Jour annoncent aussi la parution d'un nouvel ouvrage de Gérard Degenais: Pour un Québec français.

Le livre est dédié à la mémoire de notre ancien premier ministre Daniel Johnson. L'avant - propos commence par cette phrase: "La langue française ne peut vivre au Canada que par l'existence d'un État français".

L'ouvrage est parsemé d'observations lapidaires. En voici une qui exprime bien la pensée de l'auteur: "Sans doute la connaissance de l'anglais est utile, mais c'est un avantage mortel dans un Québec qui n'est pas français".

Ce livre s'adresse à tous les Canadiens français, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Des toqués du firmament

C'est un livre de Jacques-A. Lamarche publié par la Librairie Beauchemin Limitée. L'auteur dit lui-même que ce livre est le récit, un peu romancé, des aventures de Montréalais installés à l'ETOC, pour le meilleur et pour le pire. Qu'est-ce que l'ETOC, vous demandez-vous? "C'est une vieille grange toute neuve avec un toit français..." "C'est chez nous, dans ce pays au bout du monde, où les cantons sont dévorés de lacs",

"...c'est un havre solide où l'étagé s'arrête en plein centre de la maison comme un jube dans les transepts d'une église". "...c'est la cheminée de pierres du pays". "...c'est le coeur d'une famille qui abrite sa vie au milieu de vieux meubles du Québec", etc. On y retrouve le style alerte et humoristique du "Scandale des frais funéraires". C'est le biographe fantaisiste d'un citadin amoureux, toqué du firmament.

Sur les Canadiens

Le spectre du chômage et de l'inflation planent

OTTAWA, (PC). — "Pendant que les Canadiens à travers le pays célèbrent la Fête du Travail, le double spectre du chômage et de l'inflation continue de planer sur cette terre pour-

Selon un conseiller québécois

Il est peu important de parler français pour s'établir au Québec

Par SANDRA INGALSBEE

Il n'est pas bilingue

TORONTO (PC). — Les hommes d'affaires qui songent à ouvrir des bureaux au Québec ne devraient pas s'inquiéter du fait qu'ils ne parlent pas le français, déclare T.O. Moore, conseiller économique au bureau du gouvernement du Québec, à Toronto.

M. Moore, âgé de 37 ans, a la responsabilité d'améliorer les relations entre les milieux commerciaux et financiers des deux provinces. Le bureau de Toronto a été inauguré en avril par le ministre québécois du Commerce et de l'Industrie, à la suite d'une étude ordonnée il y a deux ans, et qui a démontré que l'image du Québec était plus médiocre en Ontario qu'aux États-Unis.

M. Moore a déclaré au cours d'une interview que la tendance au Québec à utiliser le français comme langue de travail est plus répandue parmi les superviseurs et les travailleurs eux-mêmes qu'au niveau administratif. "Le conseil d'administration est anglophone à 99 pour cent. A mesure qu'on descend dans l'échelle, le français devient de plus en plus important",

M. Moore a ajouté qu'il est lui-même "un exemple vivant", avec beaucoup d'autres au Québec, de l'homme d'affaires qui ne parle pas le français.

Ancien président de la compagnie Walter M. Lowney, de Silverbrook, Qué., il a dit que cette compagnie employait environ 1.000 personnes possédant à des degrés divers une connaissance du français et de l'anglais. "Nous nous entendons tous très bien",

Le bureau établi à Toronto est un service destiné à améliorer les relations et à "aider à communiquer des renseignements dans les deux sens".

M. Moore a dit qu'on lui pose encore parfois des questions sur le Front de libération du Québec et sur le terrorisme, et sa réponse est péremptoire: "Le FLQ est mort".

Selon lui, la séparation est "très, très improbable" et il aurait pour résultat que "le Canada serait avalé par les États-Unis".

Né à Montréal

M. Moore, qui est né à Montréal et y a grandi, a occupé

des postes de cadre aux compagnies Willards Chocolates Ltd. et William Neilson à Toronto, pendant 12 ans avant d'être transféré de nouveau au Québec. Il est marié et a trois grands fils.

Il parle avec animation de l'avenir du Canada et du bilinguisme. Selon lui, si l'enseignement de la langue est amélioré et commence à la maternelle, "sans faire un effort gargantuesque le pays tout entier sera bilingue dans une génération ou deux".

"La connaissance d'une autre langue internationale serait un avantage considérable pour le Canada dans le monde de la finance internationale". Il dit également qu'à cause de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, "le Canada doit tirer profit de tous les talents à sa disposition".

Un de ces talents, c'est la culture française et le style canadien-français, qu'il décrit comme "chaleureux, sympathique et susceptible d'apporter plus d'émotion aux transactions d'affaires".

Un avantage

La nation toute entière bénéficierait du mélange culturel, à la longue, de dire M. Moore. L'Ontario et le Québec font des progrès dans les échanges culturels, et le tourisme devrait changer progressivement les fausses conceptions qu'ont les provinces vis-à-vis l'une de l'autre. "L'anglephone qui va à Montréal peut très bien se tirer d'affaire. C'est étonnant comme les Canadiens français sont plus ouverts que les gens de Toronto".

M. Moore dit qu'il aimerait voir son bureau s'occuper davantage d'éducation. Il aimerait qu'on établisse un bureau de conférencier, grâce auquel des hommes d'affaires québécois adresseraient la parole à des groupes d'hommes d'affaires de l'Ontario, sur divers sujets reliés à la finance, aux relations ouvrières, aux relations avec le gouvernement et aux conditions sociales et économiques.

Le gouvernement du Québec a des bureaux dans huit autres villes aux États-Unis et en Europe, et projette d'en ouvrir un autre à Tokyo, à l'automne.

veté côtoient ainsi la richesse et l'abondance, c'est là un paradoxe honteux et exécrable issu du gâchis économique qu'on s'est permis en haut lieu".

C'est ce que déclare le président du Congrès du Travail du Canada, groupant 1.700.000 membres, M. Donald MacDonald, dans son message à l'occasion de la Fête du Travail.

Le chef syndical dénonce l'écart qui existe entre le rendement du produit national brut et le bien-être de la majorité des Canadiens.

M. MacDonald prédit une croissance du chômage et de plus en plus de difficultés pour les citoyens de se porter acquéreurs d'une maison en raison des augmentations du taux courant de la Banque du Canada "qui est effroyablement élevé".

Le président du CTC laisse tout de même percer une note d'optimisme dans son message.

"Il est vraiment malheureux qu'à chaque Fête du Travail depuis quelques années, nous soyons toujours en face d'une situation économique aussi sombre."

"Mais par bonheur, notre pays forme un tout bien vivant, qui grandit toujours, où vivent des citoyens qui croient en sa bonne étoile."

"Le gouvernement et leurs politiques économiques ne sont

que des phases transitoires dans notre marche vers un avenir meilleur", dit-il.

Pouvoir d'achat

M. MacDonald signale que la montée rapide et soutenue des profits des sociétés au cours du deuxième trimestre de 1973 pourrait fort bien égaler la hausse incroyable de 13 pour cent réalisée au premier trimestre.

Si la tendance se continue, estime-t-il, le taux de progression pourrait facilement dépasser 50 pour cent pour toute l'année.

Quant au PNB, il a atteint un nouveau sommet, soit une augmentation de 12 pour cent pour les six premiers mois ayant pris fin le 31 mars.

Pendant ce temps, note encore M. MacDonald, le pouvoir d'achat réel des salariés canadiens s'est à peine accru de 1,7 pour cent par employés depuis un an, les hausses réelles de salaires de base réel par travailleur visé par une convention collective n'atteignant, d'après les dernières statistiques, que 0,2 pour cent.

"Il est difficile de justifier une telle entrave au pouvoir d'achat de nos salariés et consommateurs face à la hausse incroyable des profits pendant le premier semestre de la présente année", ajoute le président du CTC.



Le modèle de l'année

La jolie Linda Tonge, 18 ans, de Williams Bay, au Wisconsin a été choisie le modèle de l'année lors du dernier pageant annuel qui s'est tenu à New York. Son titre lui assure un revenu minimum de \$25,000 durant sa première année comme mannequin. (UPI)

Nouvelle vague de séparatisme entre Flamands et Wallons belges?

BRUXELLES, (PC). — Les frictions chroniques entre les Belges flamands et les Belges wallons, qui n'avaient pas fait les manchettes depuis environ un an, menacent d'émerger de nouveau comme une question politique de première importance, avec le début de la nouvelle saison parlementaire. Même pendant les derniers mois d'accalmie, il n'y a jamais eu de doute sur le fait que la rivalité entre les Flamands et les Wallons, le problème du bilinguisme à Bruxelles et les innombrables petites irritations qui forment la "guerre des langues" demeurent un facteur menaçant dans la politique belge.

D'abord, les parlementaires du pays sont encore aux prises avec le problème qui consiste à faire appliquer concrètement les clauses constitutionnelles nouvellement établies et visant à accorder aux principales régions linguistiques une plus grande autonomie locale.

Et puis il y a les petites irritations qui entretiennent l'amertume: le soulèvement des protestations de la part des Flamands dans la commune de Woluwe-St-Pierre, à Bruxelles, à la suite de la décision du maire francophone de faire enlever du territoire communal la statue d'un patriote flamand. Pour le moment, un compromis peu satisfaisant a été atteint, et l'étranger ne voit pas

tout de suite l'antagonisme qui se dissimule sous la surface brillante de cette "capitale de la nouvelle Europe". De temps en temps, une rencontre mémorable rend évident à l'étranger l'état réel des choses, comme ce chauffeur de taxi flamand qui a harangué son client sur la "supériorité" des Flamands sur les Français, et sur les soi-disant injustices qui ont fait de Bruxelles, autrefois ville flamande, une ville à prédominance francophone.

Parfois, le réseau compliqué des relations franco-flamandes dans la capitale a aussi un aspect comique.

Un accent flamand

Le français parlé à Bruxelles a des consonnances flamandes, et les Bruxellois admettent franchement que c'est un regret, tout comme le "joual" montréalais est un mélange de français et d'anglais nord-américain.

Un Bruxellois à qui j'ai demandé si le français qu'il parle se ressentait de l'influence flamande, m'a répondu avec bonne humeur: "Je parle le français avec un accent flamand et le flamand avec un accent français". Environ 80 pour cent du million et plus d'habitants de l'agglomération bruxelloise appartiennent au groupe francophone.

En tout, 5,4 millions de Belges habitent les Flandres, où le flamand est la seule langue

officielle. En Wallonie, une région autrefois supérieure du point de vue économique mais maintenant affligée de chômage et de stagnation économique, le français est la langue officielle pour les 3,1 millions d'habitants.

Le pays possède également une modeste région où on parle allemand. Mais toute la controverse passionnée est concentrée dans les Flandres, la Wallonie et Bruxelles.

Seconde inhumation

Une autre manifestation a attiré l'attention. Dans un cimetière des Flandres, Cyriel Verschaeve, un poète et prêtre flamand, supposément collaborateur des Nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, a été inhumé pour la seconde fois sous une couche épaisse de béton et d'acier. La cérémonie s'est déroulée à l'aube, et les arrangements bizarres qui l'ont accompagnée ont été observés par les autorités locales. Elles avaient pour but d'empêcher que se produise de nouveau un incident passé, au cours duquel le corps de Verschaeve avait été enlevé de son premier lieu d'inhumation, en Autriche, par des militants flamands.

Toute cette affaire ne pouvait manquer de soulever des souvenirs cuisants de l'époque où des accusations de collaboration avaient été portées par les Bel-

ges francophones contre des Flamands éminents comme Verschaeve. Ces événements avaient soulevé de profonds ressentiments dans les Flandres et contribué à préparer le terrain pour les tempêtes politiques de l'après-guerre.

Moins mélodramatique que l'enterrement de Verschaeve fut la lutte menée au cours de l'été au sujet de la parité entre Flamands et francophones, dans le service médical de Bruxelles.

Point névralgique

Bruxelles a toujours été un point névralgique pour le conflit entre Flamands et Wallons. En effet, les Flamands tentent de tirer l'expansion de la ville vers leur région, tandis que les militants de la majorité francophone dans la métropole soutiennent qu'il existe présentement une tentative de "flamandisation".

Un nouveau système

Pour ces grandes régions, le conflit franco-flamand des dernières décennies a finalement produit — sur papier du moins — un système constitutionnel d'organismes politiques culturels et économiques qui

répond au service des besoins locaux.

La grande question, maintenant, c'est de savoir si, dans leur application pratique, les assemblées politiques régionales devraient exercer des pouvoirs dignes de provinces fédérales, ou demeurer strictement asservies au gouvernement central ou par un compromis, fonctionner comme une forme d'auto-administration régionale qui ne serait plus du fédéralisme.

Pendant des mois, un comité parlementaire mixte a étudié les plans du gouvernement actuel de coalition, visant à transformer les principes constitutionnels de régionalisation en un plan détaillé s'appliquant à des institutions pratiques.

En réalité, le comité en question a servi, entre autres choses, à éloigner temporairement la tortueuse question franco-flamande pour quelques mois, pendant que le gouvernement s'occupe de problèmes économiques de première importance.

Mais en ce moment où le problème reprend sa position centrale après avoir été enseveli pendant un certain temps, les militants flamands et wallons réclameront un degré aussi élevé que possible de fédéralisme.

Trois versions



Voici trois jolis modèles d'ensemble-pantalon. Dernier cri d'automne. Fermeture-éclair avant.

Le Département des Patrons, L'Action-Québec, 60 Ave Progress, Scarborough, Ont. M1T 4P7 Ontario

Prix: 75¢ par patron (Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE L'UNION-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après la publication.

Ci-jointes \$ (les timbres ne sont pas acceptés)

Patron no: Tailles:

Patron no: Tailles:

Nom:

Adresse:

Vestes jumelles



Alice Brooks

Mari et femme portant une veste semblable. Doublement plus jol. Crochet rapide et facile. Utilisez un gros crochet. Demandez le patron 7437. Grands hommes 36-42; femmes 10-16 incl.



Joli petit "chien-chien"

Le jeune Jeffrey Richard, âgé de trois ans, de Portland au Maine, s'amuse ferme en compagnie de la gentille "petite" tortue que son père a réussi à sortir des eaux. La tortue, semble-t-il, ne partagerait pas cet avis. Au fait, elle mesure 7 pieds et pèse 766 livres.

MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

VASTE CHOIX

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Le rendez-vous des FUTURS MARIÉS

Gaston LEVESQUE inc.

100 rue Chabot, Ville-Vanier — 683-3471

Conseils aux futures mariées

Les gants

De tout temps, les gants sont un signe de distinction et des accessoires indispensables pour une toilette de cérémonie. Méfiez-vous des rumeurs qui vous incitent à oublier les gants dans le choix de vos accessoires.

Seule, la mariée fait exception à cette règle. Pour elle, les gants sont facultatifs. Cependant, si elle porte une robe à manches courtes, il est préférable qu'elle porte des gants courts. C'est une question de coup d'oeil!

A bientôt

LEA Madeau ENR

2017, 1ère AVENUE

Tél.: 524-3724

Plan de location

Travailler, c'est assumer ses devoirs dans la construction d'un monde meilleur

Chers concitoyens de Québec,

Le premier lundi de septembre s'identifie, dans notre calendrier, comme la fête du Travail. Le travail, c'est la prise en charge de ses responsabilités envers soi-même, envers les siens et envers la collectivité.

Travailler, c'est assumer ses responsabilités dans la construction d'un monde meilleur; c'est apporter sa contribution à l'édifice social, aux activités économiques et à l'épanouissement culturel de la communauté.

Être un travailleur, c'est faire sa part dans un monde où tous les citoyens sont inter-

dépendants, où chacun doit remplir sa tâche au meilleur de son talent. C'est accomplir son devoir d'homme et de citoyen.

Malheureusement, on a trop tendance à insister sur les droits de l'homme et à négliger ses devoirs. Et parce qu'on insiste sur les droits, on oublie que ces droits doivent être justifiés, quotidiennement, par la participation de chacun à la mise en place des divers éléments qui rendent possible leur maintien.

Le droit que revendique le travailleur d'être bien logé n'est possible que s'il y a d'autres travailleurs pour construire son logement et fabriquer

les meubles et appareils domestiques qui s'y trouvent. Le droit d'être bien nourri n'est possible que si d'autres travailleurs peuvent produire la nourriture. Le droit à l'éducation n'est valable que s'il y a des éducateurs à l'école. Le droit aux services urbains n'est possible que s'il y a une organisation urbaine capable de les fournir. Et il en est ainsi de tous les droits. A chacun correspond un devoir de la part d'autres travailleurs.

Dans les conflits de travail, il arrive que les droits des travailleurs soient trébuchés par le recours à des mesures extrêmes. Certains arrêts de travail peuvent priver des travailleurs de leurs droits à divers biens ou services. Des mesures d'une telle gravité sont-elles toujours justifiées? Peut-on nier les droits des uns pour satisfaire les appétits des autres?

Les travailleurs ne sont pas seulement ceux qui font partie de syndicats ouvriers, ceux qui reçoivent un salaire pour leur travail, ceux qui doivent exécuter les ordres et les décisions de supérieurs. Souvent, celui qui prend des décisions doit travailler davantage que celui qui les exécute. Le patron est également un travailleur et peut-être même davantage que son employé parce que ses responsabilités sont plus grandes. La majorité des citoyens sont, à divers degrés, des travailleurs, qu'ils aient à serrer des écrous ou à décider du placement des épaves qui leur sont confiées; qu'ils aient à creuser le sol ou à analyser les bilans financiers. Lorsqu'on crie à l'injustice et au manque de responsabilité de certains patrons, se demande-t-on si, par le fait même, on n'est pas responsable de graves injustices à l'endroit des patrons?

Le travailleur veut profiter le plus possible des fruits de son travail et en faire profiter sa famille. Il est conscient que son salaire lui permet de se procurer, directement, divers biens et services de consommation. Il est également conscient qu'indirectement, par ses taxes et ses impôts, il défraie d'autres biens et services que lui procurent les administrations publiques: la municipalité, la province, le gouvernement fédéral.

Mais il se demande, et avec raison, jusqu'à quel point et dans quelles proportions le fruit de son travail peut être utilisé pour apporter certains avantages à des gens qui n'assument pas leurs propres responsabilités envers eux-mêmes et la collectivité.

En ce jour de la fête du Travail, il est bon de se demander jusqu'où on peut admettre qu'une proportion de

— Lamontagne

plus en plus grande de gens refusent d'admettre leurs responsabilités sociales et économiques en négligeant d'apporter leur contribution à la vie de leur pays, de leur province et de leur ville. Au lieu de continuellement s'apitoyer sur le sort de ceux qu'on qualifie de défavorisés, de mettre leurs problèmes en vedette, de souligner les inégalités sociales et d'insister sur l'inhumanité de leur situation, qu'attend-on pour prendre des mesures concrètes et positives pour changer cette situation?

Il reste encore mille et une choses à faire pour rendre la société québécoise meilleure; pour répondre aux besoins sans cesse croissants des individus et de la collectivité; pour libérer davantage l'homme de certaines servitudes qui freinent sa créativité et nuisent à son épanouissement. Qu'attendons-nous pour entreprendre ces tâches qui pourront permettre à des milliers de citoyens actuellement laissés pour compte de retrouver une raison de vivre et d'apporter une contribution positive à la société dans laquelle ils vivent. Travaillons donc ensemble, et non les uns contre les autres, pour trouver des solutions à tous ces problèmes d'inégalité, d'injustices et d'incompréhension dans les relations de travail? Une société plus humaine se bâtit par la poursuite d'objectifs communs en pleine collaboration et non dans la recherche d'intérêts particuliers divergents au mépris du bien commun.

Que cette fête du travail nous rende donc plus conscients de nos devoirs de travailleurs, devoirs vis-à-vis nous-mêmes, vis-à-vis tous nos concitoyens. A partir de cette prise de conscience, nous pourrions, tous ensemble, participer à la réalisation d'un monde où le travail ne sera plus une oeuvre déprimante mais une oeuvre créatrice pleinement satisfaisante.

La fête de la solidarité pour tous les travailleurs — Bourassa

— Lamontagne

La Fête du Travail traduit la solidarité qui existe entre tous les travailleurs. Une solidarité dont la signification profonde est la nécessité qu'il y a de réaliser au sein de la société une véritable concertation des efforts des uns et des autres.

Ce besoin de concertation est d'autant plus pressant pour une collectivité comme la nôtre qu'elle doit mener de front le double combat de la permanence de son identité culturelle et de son développement économique et social.

Nous connaissons les contraintes que l'histoire et la géographie nous imposent. Nous savons aussi que l'héritage du passé comporte pour nous des avantages considérables dans cette tâche entreprise ici pour

bâtir une société originale et véritablement humaine.

Nos réussites d'hier ont tôt vite fait de dissiper les craintes que nous pouvions entretenir pour l'avenir. Nous sommes chaque jour plus confiants dans notre capacité d'être authentiquement nous-mêmes sur cette terre d'Amérique.

Nous avons la conviction que l'avenir de notre société, c'est à nous qu'il appartient de le façonner. Nous disposons des moyens et des ressources nécessaires pour faire que le Québec demeure lui-même à l'intérieur du Canada tout en participant au bien-être économique et au progrès social de l'ensemble des citoyens du pays. On sait les efforts que nous avons déployés pour que ces moyens

et ces ressources soient mis en valeur, créant ainsi du travail pour le plus grand nombre possible.

Je sais que chaque travailleur québécois est déterminé à apporter sa contribution personnelle à la construction du Québec de demain. Cette détermination, c'est en définitive l'expression même de cette nouvelle solidarité québécoise qui se trouve évoquée par la Fête du Travail.

A tous les travailleurs québécois, quelles que soient la sphère d'activité où ils oeuvrent et la région où ils vivent, j'offre mes meilleurs vœux à l'occasion de la Fête du Travail et je formule le souhait que cette fête contribue à renforcer encore davantage la solidarité entre tous les Québécois.

Les travailleurs se reconnaissent entre eux — Marcel Pepin

Le soir du premier mai, dans une dizaine de villes du Québec, plus de 40.000 Québécois descendaient dans la rue pour souligner la fête internationale des travailleurs. A Montréal seulement, 30.000 personnes ont marché durant des heures avec une gaieté que seule peut donner une assurance tranquille de sa force.

C'était, après un an d'attaques soutenues du pouvoir, la réponse du monde ordinaire.

Après la loi 19 qui forçait 200.000 travailleurs en grève à retourner au travail sous peine d'amendes considérables et d'emprisonnement prolongé, après la condamnation à la prison et à l'amende de dizaines de travailleurs et de syndicats, après la condamnation et l'emprisonnement des trois présidents de centrales québécoises, après la création, en plein conflit, d'une pseudo centrale syndicale qui a vu le jour grâce à la sollicitude suspecte du pouvoir en place.

Après le projet de loi numéro 39, qui vise à enlever à toutes fins pratiques le droit de négocier véritablement et le droit de grève à des centaines de milliers de travailleurs, tant du secteur privé que du secteur public, après la publication du rapport Fantus, qui conseillait au gouvernement Bourassa de mettre au pas les syndicats, et spécialement notre organisation, après tout cela, et beaucoup d'autres, les Québécois ont marché en nombre peut-être encore jamais vu pour dire à ceux qui détiennent actuellement le

pouvoir qu'ils étaient là, et bien vivants.

Les Québécois ne peuvent sortir perdants de ces épreuves de force qui les opposent de plus en plus souvent aux valets d'un pouvoir qui ne loge plus à Québec depuis longtemps. Bien entendu, après chacun des chocs, chacune des épreuves, la victoire n'appartient peut-être pas toujours éclatante. Il arrive même à certaines occasions que le pouvoir en place puisse, à première vue, apparaître comme gagnant.

Mais la pratique quotidienne de la lutte syndicale nous apprend qu'ils sont chaque jour plus nombreux les travailleurs qui prennent conscience de leur situation véritable, qu'ils sont chaque jour plus nombreux à comprendre où lorientent les intérêts de l'élite politico-financière.

Notre organisation, la CSN, est la meilleure preuve de cette nouvelle conscience en voie de s'installer chez nous.

Les demandes quotidiennes que nous recevons de travailleurs qui veulent rejoindre les rangs de notre organisation, demandes qui s'accroissent à mesure que notre lutte se fait plus radicale, nous prouvent la confiance des travailleurs québécois dans une organisation syndicale qui recherche le bonheur du monde ordinaire dans une voie qui nous soit propre.

Nous avons à inventer, au Québec, une société qui réponde à nos besoins et à nos goûts. C'est chez nous que nous trouverons les réponses et ce sont les travailleurs qui les découvriront.

Le président de la FTQ, Louis Laberge, a adressé un message aux travailleurs québécois à l'occasion de la Fête du Travail, comme il a coutume de le faire chaque année. "Cette année plus que jamais, le nombre élevé de grèves qui pourissent ici et là", a-t-il déclaré, "font prendre conscience au mouvement syndical qu'il doit rechercher de nouvelles formes de lutte et que l'équilibre dans les rapports de force employeurs-syndicat qui était censé faire l'originalité et la beauté de notre système de relations de travail, est irrémédiablement disparu. Les injonctions contre les grévistes, que des juges complaisants et inféodés au pouvoir politique distribuent de plus en plus complaisamment, l'utilisation de "scabs", sont quelques moyens parmi d'autres utilisés par un patronat aux puissants alliés, tels la police et les gouvernements, pour briser les reins des grévistes et bien souvent des syndicats eux-mêmes".

Le président de la FTQ a insisté sur l'utilité d'actions comme l'occupation du ministère du Travail menée par des grévistes en colère le jour du 27 août. "Je ne peux que me réjouir", a-t-il noté, "d'initiatives de ce genre, issues de la base et approuvées par les directions syndicales, faites dans un esprit revendicatif qui identifie les véritables responsables des problèmes que les travailleurs subissent et ne se laissent pas endormir par des promesses de politiciens. De tels faits témoignent de la vitalité du mouvement syndical, mais en même temps nous laissent entrevoir, par les réflexions qu'ils suscitent dans nos rangs, à quel point les formes traditionnelles de syndicalisme peuvent être inadéquates lorsqu'il s'agit d'affronter des patrons puissants comme par exemple les firmes multinationales, qui ont la possibilité de résister indéfiniment aux pressions de leurs travailleurs en grève. La faiblesse des employeurs devant des syndicats omnipotents est un mythe véhiculé par les patrons avec la complicité de politiciens démagogues. Les quelques milliers de grévistes québécois savent bien, pour l'avoir vécu, que les rapports de force sont aujourd'hui toujours au départ à l'avantage des patrons, qui exploitent sans vergogne une main-d'oeuvre travaillante pour s'en débarrasser ensuite quand bon leur semble, lorsqu'ils ont accumulé assez de profits".

M. Laberge a relié cette défiance des travailleurs à l'endroit du système de relations de travail québécois et de son soutien légal à la baisse de confiance enregistrée ces derniers temps parmi les travailleurs à l'endroit du gouvernement Bourassa, par suite des révélations multiples impliquant des membres du gouvernement ou de la députation. "Chaque jour, les journaux nous apprennent des faits troublants, mettant en contradiction avec eux-mêmes des ministres ou d'autres haut-grades", a rappelé le président de la FTQ, "et ceci finit par égarer une odeur assez nauséabonde. Nous n'avons jamais eu une très grande confiance dans le gouvernement Bourassa, pas plus que dans ceux qui l'ont précédé, mais nous n'aurions pu deviner jusqu'à quel point un gouvernement et de ce type est essentiellement un réseau d'intrigues, de trépassages de toutes sortes, judiciaires et autres, et de patronage. Nous avons pour nous gouverner un gouvernement à deux faces: l'une qui est l'insignifiance même, une inflation de mots et de promesses sous laquelle on ne trouve que le vide le plus profond, l'autre, qui ressemble davantage à un dépotoir à ciel ouvert".

"Il faut trouver de nouvelles normes de lutte" — Louis Laberge

Le président de la FTQ, Louis Laberge, a adressé un message aux travailleurs québécois à l'occasion de la Fête du Travail, comme il a coutume de le faire chaque année. "Cette année plus que jamais, le nombre élevé de grèves qui pourissent ici et là", a-t-il déclaré, "font prendre conscience au mouvement syndical qu'il doit rechercher de nouvelles formes de lutte et que l'équilibre dans les rapports de force employeurs-syndicat qui était censé faire l'originalité et la beauté de notre système de relations de travail, est irrémédiablement disparu. Les injonctions contre les grévistes, que des juges complaisants et inféodés au pouvoir politique distribuent de plus en plus complaisamment, l'utilisation de "scabs", sont quelques moyens parmi d'autres utilisés par un patronat aux puissants alliés, tels la police et les gouvernements, pour briser les reins des grévistes et bien souvent des syndicats eux-mêmes".

Le président de la FTQ a insisté sur l'utilité d'actions comme l'occupation du ministère du Travail menée par des grévistes en colère le jour du 27 août. "Je ne peux que me réjouir", a-t-il noté, "d'initiatives de ce genre, issues de la base et approuvées par les directions syndicales, faites dans un esprit revendicatif qui identifie les véritables responsables des problèmes que les travailleurs subissent et ne se laissent pas endormir par des promesses de politiciens. De tels faits témoignent de la vitalité du mouvement syndical, mais en même temps nous laissent entrevoir, par les réflexions qu'ils suscitent dans nos rangs, à quel point les formes traditionnelles de syndicalisme peuvent être inadéquates lorsqu'il s'agit d'affronter des patrons puissants comme par exemple les firmes multinationales, qui ont la possibilité de résister indéfiniment aux pressions de leurs travailleurs en grève. La faiblesse des employeurs devant des syndicats omnipotents est un mythe véhiculé par les patrons avec la complicité de politiciens démagogues. Les quelques milliers de grévistes québécois savent bien, pour l'avoir vécu, que les rapports de force sont aujourd'hui toujours au départ à l'avantage des patrons, qui exploitent sans vergogne une main-d'oeuvre travaillante pour s'en débarrasser ensuite quand bon leur semble, lorsqu'ils ont accumulé assez de profits".

M. Laberge a relié cette défiance des travailleurs à l'endroit du système de relations de travail québécois et de son soutien légal à la baisse de confiance enregistrée ces derniers temps parmi les travailleurs à l'endroit du gouvernement Bourassa, par suite des révélations multiples impliquant des membres du gouvernement ou de la députation. "Chaque jour, les journaux nous apprennent des faits troublants, mettant en contradiction avec eux-mêmes des ministres ou d'autres haut-grades", a rappelé le président de la FTQ, "et ceci finit par égarer une odeur assez nauséabonde. Nous n'avons jamais eu une très grande confiance dans le gouvernement Bourassa, pas plus que dans ceux qui l'ont précédé, mais nous n'aurions pu deviner jusqu'à quel point un gouvernement et de ce type est essentiellement un réseau d'intrigues, de trépassages de toutes sortes, judiciaires et autres, et de patronage. Nous avons pour nous gouverner un gouvernement à deux faces: l'une qui est l'insignifiance même, une inflation de mots et de promesses sous laquelle on ne trouve que le vide le plus profond, l'autre, qui ressemble davantage à un dépotoir à ciel ouvert".

Les travailleurs du Québec ont le droit strict de travailler en français — André Belleau

Les travailleurs du Québec dont la majorité est francophone ont le droit strict de travailler en français, à tous les échelons de l'entreprise, au Québec.

A l'occasion de cette Fête du Travail 1973, il me semble opportun, en ma qualité de président général de la Société Saint-Jean - Baptiste de Québec, de réaffirmer ce droit de nos travailleurs québécois.

en arriver aux objectifs suivants:

1. — Que le français devienne la langue de communications internes dans les milieux de travail au Québec;
2. — Que les Québécois francophones accèdent aux postes de direction dans les entreprises, au Québec; et
3. — Que la connaissance du français soit obligatoire pour pratiquer un métier ou une profession au Québec.

La réalisation de tels objectifs est incontestablement liée à l'établissement du français comme langue officielle au Québec car c'est le postulat juridique nécessaire pour toute action concrète et positive de la part de l'Etat pour faire respecter les droits des Québécois, en matière de langue.

Il faut que des mesures soient prises, sans tarder, pour que le français cesse d'être la langue des subalternes, la langue des occupations secondaires, celle qu'il n'est pas nécessaire de connaître pour avancer dans son travail, au Québec. Il est temps que cesse cette situation intolérable pour les travailleurs québécois francophones chez eux. Il est temps que tous les travailleurs québécois

leur place. Nous avons le droit d'exiger d'être administrés par nos nôtres, dans nos entreprises, dans notre langue.

Que cette Fête du Travail 1973 soit enfin l'occasion pour tous les travailleurs francophones québécois de prendre conscience qu'ils ont le droit strict de communiquer en français partout au Québec et d'être servis en français dans la salons professionnels et techniques.

Le mot d'ordre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec: "Au Québec, c'est en français!" doit être le mot d'ordre de tous les travailleurs québécois. Disons-le nous et agissons de façon à ce que, oui vraiment, au Québec, ce soit en français!



Le 1er septembre 1973.

À l'occasion de cette Fête du Travail 1973, le ministre du Travail tient à rappeler à certains employeurs qu'ils ont eux aussi la responsabilité de maintenir le meilleur climat social au Québec. Le gouvernement a la sienne; les employeurs, les travailleurs et les syndicats ont la leur.

L'entreprise privée que nous défendons ne doit pas être une expression qui accorde aux employeurs la possession tranquille du droit de se départir de leurs responsabilités sociales, ce ne doit pas être non plus une expression qui justifie la complaisance devant toute injustice sous quelque forme qu'elle se manifeste.

Si nous devons faire tout ce que nous pouvons pour protéger le système de libre entreprise, il est évident que nous ne pouvons nous permettre d'accepter qu'au nom de ce système, des êtres humains en souffrent dans ce qu'ils ont de plus profond: leur dignité d'homme.

Libre entreprise n'a jamais signifié dans notre esprit le retrait hypocrite des libertés fondamentales des autres. La liberté des uns est limitée par la liberté des autres, c'est dans la conciliation des libertés que nous rendrons le travail plus humain et l'existence meilleure pour tous.

Jean Cournoyer,
ministre.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

FXG CEGEP FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU
SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES

COURS DU SOIR

FORMATION GENERALE

Biologie	Philosophie	Informatique
Mathématiques	Psychologie	Arts
Chimie	Economique	Décoration intérieure
Physique	Sciences politiques	Français
Géographie	Sociologie	Anglais
Histoire	Assistance sociale	Espagnol
Civilisation grecque	Audio-visuel	Italien
		Allemand

FORMATION PROFESSIONNELLE

Techniques d'hygiène dentaire	Bibliotechnique
Techniques Policières	Technique de librairie
Techniques Correctionnelles	Technique de secrétariat
Techniques judiciaires	

INSCRIPTION

Secrétariat de l'Education des adultes
CEGEP - FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU

1660, Boulevard de l'Entente Québec 6.

Aux dates suivantes : 5 - 6 - 7 septembre 1973

de 9h.00 à 12h.00 14h.00 à 16h.00 18h.30 à 20h.00

et samedi le 8 septembre 1973

de 9h.00 à 12h.00

POUR INFORMATION

Téléphone : 688-8310 local 231 ou 241

Selon Saigon

Le GRP admet qu'il y a 300,000 combattants nord-vietnamiens au Vietnam du Sud

SAIGON (Reuter) — Selon le régime de Saigon, les négociateurs militaires du gouvernement révolutionnaire provisoire — GRP — ont admis explicitement pour la première fois vendredi la présence de trois cent mille combattants nord-vietnamiens au Vietnam du Sud.

Epidémie de choléra en Italie: plus de 175 malades et 9 morts

ROME (AFP) — Un nouveau foyer de choléra a fait son apparition en Italie. Dix cas ont en effet été vérifiés à Bari, dans les Pouilles. A Naples, le nombre des personnes hospitalisées dépasse 175 et le nombre des morts a atteint neuf.

Le désordre semble désormais bien installé dans la région napolitaine où les incidents ont déjà éclaté au cours des derniers jours. Les autorités s'accrochent en même temps que la crainte de la population. Ainsi, tous les centres de vaccination ouverts à la hâte sont littéralement pris d'assaut et les doses s'épuisent rapidement. Rien que dans la zone du port, 10,000 à 15,000 personnes ont cherché vendredi à se faire vacciner.

Mécontentement

A Portici, des milliers de personnes se sont rendues devant la mairie pour protester contre le manque de vaccins et de médicaments. La voiture du maire, assaillie par la foule, n'a pu atteindre l'édifice et a dû rebrousser chemin.

Le conseil municipal a menacé de démissionner si les autorités compétentes ne fournissent pas des vaccins et des médicaments dans la journée. Des manifestants ont bloqué la circulation sur la route nationale. A Torre Del Greco, l'une des localités les plus touchées, des centaines de personnes qui n'avaient pu se faire vacciner, faute de stocks suffisants, ont envahi la mairie, femmes et enfants en tête. Les forces de l'ordre ont réussi à convaincre la foule de quitter les lieux. La manifestation s'est poursuivie dans les rues de la ville où neuf des 15 pharmacies sont fermées en raison des vacances et les autres ne disposent plus de médicaments anticholériques.

populaires où se multiplient les manifestations.

Ecoles fermées

Les marins et les soldats ont été consignés, toutes les écoles resteront fermées jusqu'au 20 septembre. Le personnel du chemin de fer du Vésuve a cessé le travail dans l'attente de mesures prophylactiques, de vaccination, et de désinfection des voitures.

Les chauffeurs de trolley-bus menacent à leur tour de se mettre en grève si des mesures analogues ne sont pas prises en ce qui les concerne. Même les infirmiers de l'hôpital des incurables de Naples ont refusé de prendre leur service car une jeune femme présentant les symptômes du choléra y avait été admise. Le directeur a dû les convaincre lui-même de faire leur devoir.

Les autorités sanitaires ont décidé l'envoi dès vendredi de 500,000 doses de vaccin, ce chiffre devant atteindre deux millions avant mardi.

Origine de l'épidémie

Le professeur Peolett, titulaire de la chaire d'hygiène à l'université de Naples, a déclaré que le vibron est du type "AGA-23". Selon lui, l'épidémie en cours pourrait être due à la consommation de moules crues. L'infection aurait été apportée de l'étranger par un marin de Torre Del Greco ou d'Herculanum dont les selles auraient contaminé les eaux où sont élevées les moules.

S'adressant à des journalistes, le lieutenant - colonel Le Trung bien, porte - parole sud-vietnamien, a indiqué que cet "aveu" avait été fait au cours d'un échange de propos particulièrement animé entre les chefs adjoints des délégations de deux parties auprès de la Commission militaire mixte.

Le colonel Vo Dong-giang, chef adjoint de la délégation du Vietcong, a déclaré que nous — les Sud - Vietnamiens — devrions abolir notre constitution et que la présence de trois cent mille militaires nord-vietnamiens au Sud - Vietnam deviendrait dès lors légale", a-t-il dit.

Jusqu'à présent, le Vietcong et les Nord - Vietnamiens avaient toujours affirmé qu'il n'y a pas de combattants nord-vietnamiens au Vietnam du Sud. Les Américains ont estimé pour leur part à environ 150,000 le nombre de combattants nord-vietnamiens stationnés dans ce pays.

Boycottage ?

Evoquant des écarts de langage dont le général Giang se serait rendu coupable au cours de la séance de samedi matin, le colonel Hien a indiqué que Saigon pourrait envisager de boycotter les réunions de la Commission militaire mixte au cas où les délégués du Vietcong n'observeraient pas une attitude plus conforme aux usages diplomatiques.

Le colonel Giang, a dit le colonel Hien, a frappé du poing sur la table et a, en utilisant des termes grossiers, accusé son vis - à - vis de vendre le Sud - Vietnam aux Américains.

Le porte - parole sud - vietnamien a ajouté qu'en partie en raison de cet incident le gouvernement de Saigon avait décidé de ne pas autoriser les journalistes occidentaux et vietnamiens à assister samedi à la conférence de presse hebdomadaire du Vietcong à la base de Tan Son Nhut.

Sur le terrain, des sapeurs communistes ont fait sauter vendredi avant l'aube le pont Vinh Dien, près de Dien Ban, à une trentaine de km au sud de Da Nang, coupant ainsi le principal axe routier reliant les provinces septentrionales du pays au reste du Sud - Vietnam. Le génie sud - vietnamien s'emploie à mettre en place un pont provisoire.

Pénurie de céréales: problème alarmant

ROME (Reuter) — Sur la demande de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des représentants des cinq grands pays exportateurs de blé Argentine, Australie, Canada, Etats - Unis et France se réuniront en session spéciale, le 20 septembre, pour étudier le problème alarmant de la pénurie mondiale de céréales dont des millions d'êtres humains pour-

raient pâtir à travers le monde. M. Addeke Boerma, directeur général de la FAO, a adressé à cet effet, vendredi, un télégramme aux cinq gouvernements pour qu'ils envisagent à cette occasion des mesures en vue de limiter au maximum les répercussions désastreuses de la situation actuelle sur les populations de pays en voie de développement où les céréales constituent un aliment de base.

Il a en même temps invité les pays concernés à assurer durant la période 1973-74 les importations de produits céréaliers indispensables pour éviter des difficultés aiguës, une instabilité sociale et politique sérieuse et une famine éventuelle.

Dans ses télégrammes, M. Boerma se déclare très préoccupé par l'importance du déficit actuel de la production totale, qui a été estimé à neuf millions de tonnes pour le blé et qui a déjà eu pour résultat de faire monter dangereusement les prix.

Le directeur général de la FAO, qui a formulé l'espoir que la réunion projetée pourrait être tenue au niveau de ministres ou de hauts fonctionnaires a également lancé une invitation à la Communauté économique européenne, au programme alimentaire mondial et au Conseil international du blé.

Inondations dévastatrices

GENEVE (AFP) — Huit millions de personnes sont sinistrées au Pendjab, dans le nord du Pakistan, et "des millions" d'autres sont sans abri dans le Sind, au sud, en raison des inondations sans précédent qui se sont abattues sur le Pakistan, a annoncé, vendredi, à Genève, la Ligue des sociétés de Corix-Rouge.

La ligue a lancé à cette occasion un nouvel appel en faveur de ces victimes "qui ont besoin d'une aide d'urgence, aussi bien en espèces qu'en nature".

La Croix-Rouge réclame notamment des vaccins contre la diphtérie, la varicelle et le choléra, des comprimés anti-tétaniques et anti-paludiques, ainsi que des vivres et des vêtements.

Par suite des explosions

La police britannique à la recherche d'indices

LONDRES (Reuter) — Artificiers et autres experts de la police britannique à la recherche du moindre indice passent aujourd'hui au peigne fin les morceaux de verre et d'autres débris résultant de l'attentat à la bombe commis la nuit dernière dans le quartier de Marble Arch, près de Hyde Park, dans le west end de Londres.

L'explosion, survenue peu après minuit à l'extérieur de l'hôtel Cumberland, situé dans Oxford Street, principale avenue commerçante de la capitale britannique, a été la plus violente enregistrée depuis le début, il y a deux semaines, de la vague d'attentats à Londres.

Scotland Yard a précisé que l'engin, qui avait été déposé dans des ordures près d'une entrée latérale de l'hôtel, dans une petite rue, contenait un kilo et demi d'explosifs, c'est-à-dire la même quantité que deux autres bombes découvertes la semaine dernière dans la station de métro de Baker Street mais désamorcée à temps.

L'explosion de la nuit dernière a détruit d'innombrables vitres du Cumberland et de magasins voisins et endommagé plusieurs voitures, mais elle n'a fait aucune victime.

A la suite d'un appel téléphonique reçu auparavant par une agence de presse locale, la police avait pu interdire le quartier de Marble Arch à la circulation, mais toutes les recherches n'ont rien donné jusqu'ici.

Selon un autre appel anonyme, des bombes auraient été placées en divers points du réseau des transports ferroviaires londoniens, mais les forces de sécurité ont indiqué que rien de suspect n'avait été découvert.

Trente-sept engins explosifs, dont onze lettres piégées, ont été trouvés ou ont éclaté en Grande-Bretagne depuis le début de l'actuelle campagne de terreur imputée à des sympathisants de l'Armée républicaine irlandaise. En outre, deux lettres piégées ont été envoyées

aux ambassades britanniques à Paris et Washington, où un secrétaire a eu une main arrachée.

Astronautes du Skylab en excellente forme

HOUSTON (AFP) — La condition physique des trois astronautes de Skylab 2, actuellement à leur 36e jour dans l'espace, est meilleure que celle de leurs collègues du premier équipage à leur retour sur Terre après seulement 28 jours de mission spatiale, a déclaré, vendredi, un des médecins de la NASA.

"Ils sont en excellente forme", a affirmé le Dr Royce Hawkins, un des médecins de la NASA. Il a attribué leur meilleur état de santé au fait

que chacun des trois astronautes s'exerce régulièrement tous les jours sur la bicyclette ergométrique du vaisseau spatial.

Les membres du premier équipage de Skylab ont eu besoin de trois semaines de réadaptation à la pesanteur à leur retour à Terre en raison de la détérioration de leurs muscles. Ils avaient recommandé à l'équipage qui s'apprêtait à faire la relève de passer plus de temps à faire des exercices pendant leur séjour dans l'espace.

la ville de québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
DIVISION DE LA VOIE PUBLIQUE ET
ENLEVEMENT DES ORDURES
AVIS PUBLIC

Les contribuables de la Ville de Québec sont priés de noter qu'il n'y aura pas de service d'enlèvement des ordures

LUNDI LE 3 SEPTEMBRE 1973 (FETE DU TRAVAIL)
dans tous les districts de la Ville.
Le service est reporté au

JEUDI LE 6 SEPTEMBRE 1973

LE GREFFIER DE LA VILLE,
PIERRE-F. COTE, Avocat

Classification des enseignants

Appel de mémoires

Le 8 février 1973 le Ministre de l'Éducation a annoncé la création d'une Commission d'étude sur la classification des enseignants des niveaux élémentaire, secondaire et collégial. Dans le mandat qu'il lui a confié, le Ministre demande à la Commission d'étudier les systèmes de classification des enseignants des provinces canadiennes et de certains Etats américains, d'entendre les représentations qui pourraient être faites par les milieux concernés et de lui présenter des recommandations sur un système approprié de classification et sur une certification correspondante.

La Commission invite donc les personnes et les organismes qui désirent lui soumettre des études, des commentaires ou toute proposition pertinente, à les lui présenter sous forme de mémoire.

Dans le cas de longs mémoires, provenant notamment d'organisations et d'associations, la Commission souhaiterait être informée à l'avance de la date à laquelle les mémoires devraient être terminés.

Toute personne ou tout organisme qui désirerait rencontrer la Commission devra faire parvenir son mémoire à la Commission avant le 31 décembre 1973.

Toute personne ou tout organisme qui aura fait parvenir un mémoire avant le 31 décembre 1973 sera invité à le présenter officiellement à la Commission, à une date fixée par celle-ci.

On est prié de faire parvenir les mémoires, les demandes de renseignements et toute autre correspondance à l'adresse suivante:

Le Secrétaire,
Commission d'étude sur la classification des enseignants,
Edifice G, 24e étage,
Cité parlementaire,
Québec, Qué.,
G1A 1J7
Téléphone: (418) 643-7200

Québec, le 11 août 1973.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère de l'Éducation

Y'A DU TEMPS GAI!

GRAND CHOIX DE VOITURES NEUVES '73



Dodge
CHRYSLER
Camions Dodge
VENTE - SERVICE

CHRYSLER • DODGE POLARA
MONACO • CHARGER • DART
CORONET • COLT
DART SPORT • CAMIONS
DODGE

AUSSI
GRAND CHOIX DE
DEMONSTRATEURS 1973

tanguay
AUTOMOBILES

89 ROUTE KENNEDY - TEL.: 837-9383
A MI-CHEMIN ENTRE L'AUTOROUTE 20
ET LE ROND-POINT DE LEVIS

Conflit du rail

Le Parlement s'est réuni en vue de l'économie du pays

OTTAWA (P.C.) — Le Parlement canadien ne s'est pas réuni d'urgence pour évaluer les mérites des parties impliquées dans le conflit du rail, mais plutôt pour mettre fin à une situation intenable pour l'économie du pays et le bien-être des citoyens.

Par l'adoption du bill C-217, qui ordonne aux 56.000 employés non-itiérants des compagnies de chemins de fer de reprendre le travail, le gouvernement ne fait que rétablir le service ferroviaire et laisse le soin aux parties en cause de poursuivre les négociations, en présence d'un arbitre, en vue de la conclusion d'une entente satisfaisante pour tout le monde.

C'est la thèse qu'a soutenue le ministre des Transports, M. Jean Marchand, vendredi après-midi, aux Communes, dans un de ses plus vigoureux discours jamais prononcés dans cette enceinte.

En anglais

Sauf dans les dernières minutes, l'ancien leader syndical au Québec a improvisé son intervention exclusivement en anglais, ce qui lui a valu des félicitations particulières de la part du chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, pour sa maîtrise de la langue seconde. Tous les députés ont écouté avec une rare attention le discours de 30 minutes de M. Marchand, qui a tenté avec moult arguments de démontrer les motifs pour lesquels

le Parlement a été convoqué d'urgence jeudi dernier.

Il s'est porté à la défense des travailleurs "que j'ai bien connus et que j'ai compris", a-t-il dit.

Pas de désobéissance

C'est parce qu'il affirme bien connaître la classe ouvrière que le ministre des Transports doute que les employés du rail pratiquent la désobéissance civile et défient la loi, comme l'a fait savoir la veille M. Richard Smith, porte-parole des grévistes qui, selon lui, trouvent tout à fait inacceptable les augmentations de salaires proposées dans le bill C-217, dispositions déjà rejetées par la partie syndicale au début d'août quand elles ont été présentées par le juge Craig Munro, médiateur.

Voilà pourquoi M. Marchand n'a pas voulu discuter du contenu du projet de loi, parce que les négociations ne doivent pas se faire aux Communes, mais à la table des discussions.

"Tout ce que nous pouvons dire à ce moment-ci c'est : légiférons à partir du rapport du médiateur Munro et laissons les parties négocier en prenant ce document comme base, a poursuivi le ministre.

Expérience syndicale solution au problème des chemins de fer, mais un retour immédiat au travail demeure encore la meilleure chose à faire. Je le sais, j'ai déjà été pris dans une pareille situation, du côté syndical".

M. Marchand n'avait pas si tôt terminé cette envolée qu'un député de l'opposition l'a rallé au sujet de son acte de foi et d'amour envers la classe ouvrière.

"Vous, jugez pour vous et laissez-moi me juger moi-même" a lancé M. Marchand qui a été longuement et chaudement applaudi par les libéraux, conservateurs et créditistes.

Le rôle du NPD

Au début de ses remarques, il a réfuté avec force une prétention des conservateurs et des créditistes voulant que le gouvernement et le NPD aient été de collusion pour soumettre des amendements au projet de loi.

M. Marchand a indiqué que si le parti de M. David Lewis accepte d'appuyer le gouvernement c'est parce qu'il y va de ses propres intérêts politiques.

"Quand le NPD n'aura plus intérêt à nous appuyer, soyez assurés qu'il basculera le gouvernement; c'est pourquoi nous n'avons pas à lui être reconnaissant et le NPD ne doit pas se sentir humilié. C'est le jeu normal de la politique, tout le monde sait ça", a dit M. Marchand.

Diefenbaker rend hommage à Jean Marchand

OTTAWA (P.C.) — L'ancien premier ministre, M. John Diefenbaker, a rendu un bel hommage, hier aux Communes, au ministre des Transports, M. Jean Marchand "qui aurait dû être nommé au ministère du Travail et prévenir des déclenchements de grèves mieux que quiconque dans le Cabinet Trudeau".

Le député conservateur de Prince-Albert, qui intervenait dans le débat sur le projet de loi C-217 portant sur les grévistes des compagnies de chemins de fer, a loué les talents d'orateur, les connaissances de M. Marchand en matière de relations patronales - ouvrières et son enthousiasme.

M. Diefenbaker se demande encore pourquoi le premier ministre Trudeau n'a pas fait appel à l'expérience de l'ancien leader syndical qu'est M. Marchand afin que celui-ci "montre au chef du gouvernement et au Cabinet ce qu'il faut faire pour éviter une grève".

"Le ministre des Transports possède les réponses aux différents problèmes, il a l'expérience, les connaissances qu'aucun député du NPD ou autre ne possède", a dit encore M. Diefenbaker qui a ajouté que plusieurs députés auraient intérêt

Celui-ci a vivement reproché à M. Lewis d'avoir dit, jeudi en Chambre, que les grévistes refuseraient de se plier à la loi et de rentrer au travail.

"C'est une provocation est indigne d'un chef politique, a signifié M. Marchand.

Du chantage

"Ne croyez pas que nous allons céder au chantage, parce que c'est du chantage que de menacer de passer outre à une loi votée par le Parlement canadien.

"Le chef du NPD n'aurait pas dû répéter cela ici. S'il croit nous avoir impressionnés, il se trompe joliment".

M. Stanfield

C'est une véritable ovation que lui ont réservée les députés, sauf ceux du NPD, quand M. Marchand a repris son siège après avoir parlé comme il le faisait dans ses plus beaux jours de président de la Confédération des syndicats nationaux.

Pour sa part, le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a exprimé sa déception de voir le Parlement recourir à une loi d'exception dans le cas des employés du rail.

Il a cependant ajouté qu'en considération des effets désastreux que produit la grève des cheminots, cette mesure s'imposait; M. Stanfield a reproché au gouvernement de ne pas être intervenu plus tôt.

Le leader conservateur a proposé l'institution de l'arbitrage obligatoire au sein de la Fonction publique fédérale comme un des moyens d'éviter des arrêts de travail dans le secteur des services essentiels et publics.

M. Stanfield a également fait savoir que son parti désire que le projet de loi contienne une disposition qui limite le temps réservé aux négociations afin de hâter une entente entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

Au chapitre des salaires, le chef de l'opposition a simplement exprimé l'espoir que les propositions qui seront présentées aux travailleurs tiendront compte des augmentations constantes du coût de la vie.

M. Stanfield a dit que son parti est en faveur du principe du bill non pas pour réglementer le prochain contrat de travail des employés du rail mais en vue de rétablir le transport ferroviaire au pays.

A travers le pays

Controverse sur les drapeaux de Moncton

MONCTON, N.B. (P.C.) — Les nouveaux drapeaux aux armoiries de Moncton ont soulevé une vive controverse au conseil municipal.

L'échevin Steven Campbell a accusé le maire Léonard Jones d'avoir autorisé la ville à dépenser une somme de \$1.412.13 pour l'achat de ces drapeaux, sans obtenir l'assentiment du conseil municipal.

Plus tôt cette année, le maire Jones avait annoncé que ces fanions étaient un cadeau qu'il faisait aux contribuables de Moncton.

L'échevin Campbell a soutenu à l'assemblée du conseil, jeudi, que le maire Jones n'avait payé que \$360 sur le prix d'achat des drapeaux.

M. Jones s'est dit disposé à rembourser la somme au trésor municipal. Il a expliqué qu'il avait cru que le coût de l'achat serait déduit de son salaire de maire.

Le conseil a demandé au conseiller juridique et aux vérificateurs municipaux d'étudier la question. Il a aussi ordonné l'enlèvement des fanions de tous les immeubles municipaux et l'envoi d'une facture de \$1.052.13, soit la somme qu'il restait à payer à la suite de la contribution personnelle du maire Jones, au maire avec demande de paiement immédiat.

Des dossiers de la baie James ont disparu

OTTAWA (P.C.) — Les Indiens qui occupent l'édifice du ministère des Affaires indiennes depuis 24 heures ont mis fin à leur occupation vendredi, mais les dirigeants du ministère ont déclaré plus tard que certains dossiers confidentiels sur le projet de la baie James avaient disparus.

A la suite de l'occupation de l'immeuble de 15 étages, quel que 200 manifestants se sont dirigés vers le Parlement et ont quitté les lieux après avoir effectué quelques danses rituelles et avoir appris que le ministre Jean Chrétien ne pourrait les rencontrer.

Le représentant de la Native Youth Association, M. Arthur Manual, de Kamloops, C.B., a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas entendu parler de disparition de dossiers au cours de l'occupation de 24 heures.

Un porte-parole du ministère a affirmé pour sa part que des dossiers sur le projet de la baie du lait montera d'environ trois Les dossiers portés disparus sont confidentiels et ne doivent être transmis que de personne à personne, a-t-il ajouté.

Un porte-parole de l'association protestataire a précisé que les jeunes manifestants, qui sont âgés de 15 à 30 ans, protestent contre un programme d'aide à la jeunesse du minis-

ère des Affaires indiennes, contre l'inaction du gouvernement à propos du projet de la baie James et contre l'application du traité de Jay, qui permettrait aux Indiens en vertu d'une entente survenue avant la Confédération d'avoir libre accès au Canada aux États-Unis.

Pour sa part, le ministre Jean Chrétien a soutenu que le véritable motif de la manifestation avait rapport avec le refus du ministère des Affaires indiennes de financer une réunion d'Indiens à Cornwall.

Les Indiens ont par ailleurs affirmé vouloir être consultés pour les programmes du ministère. Ils ont réclamé que le gouvernement fédéral intervienne dans le projet de la baie James, qu'il légifère dans le sens du traité de Jay et qu'il respecte les droits territoriaux des Indiens de Colombie Britannique.

Contre la loi C-217

OTTAWA (P.C.) — L'opposition au projet de loi C-217 concernant les employés des chemins de fer grandit de jour en jour au sein du monde syndicaliste et, hier, le Congrès du Travail du Canada a emboîté le pas à la suite des unités syndicales impliquées dans le conflit.

Le secrétaire trésorier du CTC, groupant plus de 1.800.000 membres au pays, M. William Dodge, a qualifié le bill Munro "d'inefficace et discriminatoire".

Dans un communiqué remis à la presse, le porte-parole du CTC prétend que les augmentations minimales de salaires prévues dans le bill "suffiraient à peine à rattraper la perte de pouvoir d'achat subie par les cheminots" depuis leur dernière majoration, à la fin de 1972.

Quant à la question de la sécurité d'emploi, elle n'est même pas mentionnée dans la législation, ajoute le communiqué. "En imposant des salaires et des conditions de travail médiocres aux travailleurs en cause, les députés agiraient en tant que briseurs de grève pour le compte des employeurs", a dit encore M. Dodge.

Hausse du pain au Manitoba

WINNIPEG (P.C.) — Le premier ministre Ed Schreyer dit que son gouvernement NPD est loin de se réjouir des hausses du prix du pain que deux boulangeries de Winnipeg ont annoncées mais que ces changements ne sont pas aussi considérables qu'on l'avait craint.

McGavin Toastmaster Ltd., a annoncé une hausse de 2.75 cents dans le prix de gros du pain de 16 onces et une hausse de quatre cents dans le prix de gros du pain de 24 onces. Weston Bakeries Ltd., annonce des augmentations de 2.8 et 3.8 cents. Les changements, dans les deux cas, entrent en vigueur dimanche.

Il y a trois semaines, les mêmes boulangeries avaient laissé entrevoir des hausses de six ou huit cents.

M. Schreyer dit que ce sont des propos comme ceux là qui

ont incité son gouvernement à établir une enquête sur le prix du pain au Manitoba. Il ajoute que l'enquête va se poursuivre et qu'il devrait y avoir rapport à ce sujet à la fin d'octobre.

Les Communes étudieront encore

OTTAWA (P.C.) — Le premier ministre Trudeau a confirmé aujourd'hui que les Communes auront l'occasion d'étudier diverses situations après qu'elles auront voté la loi qui doit mettre un terme à la grève nationale du rail.

Il a confirmé la chose dans une réponse qu'il a donnée à la Chambre des Communes à M. Robert Stanfield, chef de l'opposition.

Le gouvernement fera connaître au début de la semaine prochaine, a dit M. Trudeau, les sujets autres que la grève du rail qui pourront être discutés par le Parlement.

L'opposition, a-t-il poursuivi, aura amplement de temps pour débattre ces questions.

M. Trudeau n'en a pas dit plus long à ce propos.

Le CN et le CP ne tarderont pas

TORONTO (P.C.) — Le Canadien National et le Canadien Pacifique disent que les trains ne tarderont pas à circuler après le règlement de la grève du rail.

Canadiens tués à Glasgow

GLASGOW (P.C.) — La police écossaise a annoncé qu'un couple canadien était au nombre des cinq personnes tuées dans la collision de deux trains près de Glasgow, jeudi soir.

Les Canadiens sont Franklin Main, et sa femme Elizabeth, de Hamilton, Ont. Selon la police, le couple était en vacances en Ecosse.

Près de 60 personnes ont subi des blessures dans le tamponnement du train électrique avec un rapide mû par une locomotive diesel.

Caouette est un "bouffon"

OTTAWA (P.C.) — Depuis le temps que le chef créditiste, M. Réal Caouette, agace les députés du Nouveau parti démocratique, il fallait qu'un jour le leader de cette formation politique, M. David Lewis, riposte.

Et il l'a fait, hier aux Communes pendant l'étude en comité plénier du bill C-217 portant sur la grève des employés du rail, en traitant M. Caouette de "bouffon".

Le chef du Crédi social venait, une fois de plus, d'accuser le NPD de "partager le lit du gouvernement" et d'avoir été mettre des projets d'amendement des projets d'amendement au bill à l'étude.

"Vous pouvez bourrer le monde pendant un certain temps mais vous ne pouvez bourrer tout le monde tout le temps", a lancé M. Caouette à la face de son opposant, à quelques pieds de lui, en Chambre. M. Lewis, se levant sur un rappel au règlement, a répliqué: "Je réalise, M. le prési-

dent, que chaque Cour impériale a son fou du Roi et aussi que chaque Parlement a son bouffon.

"Je veux indiquer au chef créditiste que ses propos sont tout ce qu'il y a de plus faux, d'ailleurs la plupart des propos qu'il a émis aussi bien à l'extérieur de cette Chambre qu'ici même", a riposté le chef néo-démocrate.

M. Lewis a alors expliqué qu'il avait envoyé copie des amendements proposés par son parti à M. Munro, le ministre du Travail, selon la coutume, afin qu'il puisse décider s'ils sont acceptables ou non.

Un peu plus tard, le ministre des Transports, M. Jean Marchand, réfutait également les allégations de M. Caouette en prétendant que les motions d'amendement du NPD seraient rejetées.

"S'il y a eu collusion, a-t-il ajouté, ce n'est sûrement pas entre les libéraux et le NPD". L'incident a été ainsi clos.

Rien n'avait été changé au DC-8

TORONTO (P.C.) — Le surintendant du laboratoire d'enquête sur les accidents pour le ministère fédéral des Transports, M. T. W. Heaslip, soutient qu'à sa connaissance, rien n'avait été fait au sujet d'un changement qu'il avait recommandé d'apporter au dessin des avions à réaction DC-8 à la suite de l'écrasement d'un de ces appareils appartenant à Air Canada. L'accident survenu à Toronto il y a trois ans avait entraîné la mort de 109 personnes.

M. Heaslip a fait cette affirmation devant les membres de la Société internationale des enquêteurs sur la sécurité aérienne.

Il a précisé que le changement proposé touchait les volets de stabilisation utilisés pour prévenir une nouvelle élévation de l'appareil qui vient de se poser. Lors de l'accident survenu à Toronto, un des membres de l'équipage avait actionné les volets alors que l'avion était encore à 60 pieds du sol. M. Heaslip a expliqué que sa recommandation visait à prévenir le déclenchement inopiné de ce mécanisme.

Un porte-parole d'Air Canada a affirmé que la compagnie s'était conformée à toutes les recommandations du ministère des Transports à la suite de l'accident et qu'elle "a entièrement confiance dans sa flotte de DC-8".

Prix du lait: scandale public

TORONTO (P.C.) — Stephen Lewis, chef du NPD ontarien, déclare que si le gouvernement Davis permet une augmentation du prix du lait, ce sera un "scandale public".

Il s'est exprimé ainsi vendredi. Il commentait alors une nouvelle selon laquelle le prix du lait monterait d'environ trois cents la pinte en Ontario, le 1er octobre.

"Si le gouvernement permet cela, on aura une preuve qu'il est hypocrite quand il prétend que l'augmentation du coût de la vie l'inquiète", soutient M. Lewis.

Venez voir ce qui se passe autour de

* intéressant...
* stimulant...
* instructif...
* pour tous et chacun...

Expansion Économique Régionale
Regional Economic Expansion

Nous vous attendons à notre kiosque!

Le Ministère de l'Expansion Économique Régionale participe à l'Expo de Québec, du 30 août au 9 septembre 1973.

DISTRIBUTEUR PHENTEX

ET LAINE DU PINGOUIN

Mado-Laine

ENR.

317, 51^e rue Ouest

Charlesbourg

Tél.: 628-0420

BAS NYLON DE TOUTES SORTES

Picard a voulu savoir si les Remparts étaient en forme pour commencer



L'instructeur Marc Picard des Remparts est heureux de souhaiter la bienvenue à deux des vétérans de la saison dernière, Réal Cloutier et Richard Perron. (Photo L'Action-Québec, par Marcel Laforce)

Une surprise à Forest Hills: Ilie Nastase est éliminé

FOREST HILLS (APF) — Une surprise de taille, déjà prévisible jeudi soir, a marqué vendredi matin le deuxième tour du simple messieurs des championnats open des États-Unis de tennis à Forest Hills: le Roumain Andrew Pattison, 24 ans, a éliminé le Roumain Ilie Nastase, tenant du titre et tête de série numéro un du tournoi avec Stan Smith, en cinq sets 6-7, 2-6, 6-3, 6-4, 6-4.

Le match avait pratiquement été décidé jeudi. Le blond Rhodésien, au visage piqué de taches de rousseur, s'était surpassé et avait déjoué le champion roumain par ses revers croisés titrés en volée du filet. Le match avait été interrompu au cinquième set, alors que Pattison menait 5-3.

Vendredi matin, Nastase servait. Les deux joueurs étaient nerveux et envoyaient plusieurs balles dans les couloirs. Nastase enlevait le jeu 60-30, 5-4 pour Pattison. Puis, c'était à Pattison de servir.

Nastase renvoyait deux balles dans le filet: 30-0 pour Pattison. Passings hot de Nastase: 30-15. Le suspense commençait: 30-30, 30-40, 40-40. Avantage Pattison, égalité avantage Pattison. Ce dernier terminait par son fameux revers croisé sur un coup droit de Nastase et ce dernier était battu. La sensation était parfaite.

Le Roumain Ilie Nastase était tellement ulcéré par sa défaite face à l'outsider rhodésien Andrew Pattison qu'il refusa tout d'abord de se plier à l'entrevue habituelle d'après-match. A sa sortie du court, le fanatique Nastase s'est borné à déclarer: "Si je parle maintenant, ce sera pour dire quelque chose de mal et j'aurai sûrement le regretter plus tard. Je dois conserver mon sang froid".

Après avoir retrouvé sa charmante jeune femme et quelques amis intimes, lesquelss réussissent à apaiser quelque peu le bouillonnant roumain, ce dernier a bien voulu parler de son élimination: "Je n'aurais pas dû perdre contre Pattison. J'aurais même dû gagner en trois sets", a-t-il dit.

Nastase reprocha ensuite au comité d'organisation d'avoir fait disputer son match et celui qui opposait l'Australien John Alexander au Britannique Roger Taylor sur deux courts mitoyens: "Les spectateurs

criaient et hurlaient et leur attitude m'a énormément déstabilisé, à tel point que je n'ai pas pu jouer comme je l'entendais".

Nastase a par la suite critiqué la décision de l'Association des joueurs professionnels de lui avoir infligé une amende de \$5.000 pour avoir participé au tournoi de Wimbledon: "Elle l'association aurait pu attendre au moins quelques jours avant de me communiquer cette nouvelle. A cause de cela, j'ai abordé Forest Hills dans un état de nervosité extrême".

Au sujet de cette amende, Jack Kramer, un des représentants de l'Association des joueurs professionnels, a déclaré: "Maintenant que Nastase est éliminé du tournoi, nous lui demandons probablement de régler son amende en deux paiements".

Par ailleurs, Nastase a fait savoir qu'il se retirera du tournoi de double des championnats de Forest Hills, où son partenaire devait être le jeune Américain Jimmy Connors. Le Roumain a l'intention de prendre une semaine de repos avant de se rendre à Los Angeles où il participera au "Pacivix Southwest Tournament".

AMENDE
L'Association des joueurs de tennis professionnels ATP infligé, vendredi, une amende de \$5.000 au Britannique Roger Taylor pour n'avoir pas boycotté le tournoi de Wimbledon en juin dernier.

L'ATP avait à l'époque ordonné à ses membres de boycotter Wimbledon pour protester contre l'exclusion du Yougoslave Nikola Pilić, suspendu par la Fédération internationale de lawn tennis FILT.

Ainsi, après le Roumain Ilie Nastase \$5.000 et l'Australien Ray Keldie, 1.000, Taylor est le troisième joueur qui récolte une amende de l'ATP. En apprenant cette nouvelle, Taylor — beau joueur — a déclaré: "Je crois que je me devais de participer à Wimbledon pour représenter mon pays. Même s'il m'en coûte \$5.000, je suis heureux de payer mon amende".

Roc-Amadour contre Kent Sport

(R.L.) — L'instructeur du Roc-Amadour, Giovanni Marcollin, avait vécu d'espoir toute la semaine. Il attendait avec impatience son match de dimanche contre le Kent Sport, match qui lui permettrait de confirmer sa position dans les séries éliminatoires. Une mauvaise nouvelle cependant l'attendait quand il a appris que seulement quatre équipes allaient participer aux séries éliminatoires. Et le Roc-Amadour est au cinquième rang avec 10 points contre les 12 du Ibericos qui occupe la quatrième place. Il reste deux matches à disputer au Roc-Amadour contre trois pour Ibericos.

Demain les protégés de Marcollin seront à Montréal pour y disputer la victoire au Kent Sport et l'instructeur est bien confiant de remporter la victoire. Toutefois la tâche ne sera pas trop facile. La semaine suivante, le Roc-Amadour sera opposé à l'équipe Pera. Le Kent Sport est en deuxième position au classement avec 15 points.

Par Henri BERTRAND

C'est par une température quasi torride que le nouvel instructeur des Remparts Marc Picard a accueilli les candidats au 5e camp du club qui a débuté officiellement hier à l'aréna de Ste-Foy.

La réception n'a pas été des plus tendres pour certains car dès leur arrivée les recrues et vétérans devaient se soumettre à une série d'exercices plus rigoureux les uns que les autres.

Sous l'oeil attentif de Picard chaque athlète devait tout d'abord parcourir à la course plus d'une vingtaine de fois le tour de la patinoire, puis l'on procédait à des "sprints" de 40 verges avec départs et arrêts rapides. Après seulement quelques minutes de repos le candidat devait exécuter des exercices d'assouplissement (push-up) jusqu'à épuisement presque complet.

C'est de cette façon que Picard pouvait déterminer si les joueurs qu'il aura sous sa surveillance durant le camp ont bien suivi ses instructions du début de l'été, instructions données par lettre et qui spécifiaient que chacun devait personnellement voir à se mettre en forme avant d'arriver à Québec.

A la fin de la journée Picard a fait cette remarque: "Je ne sais pour quelle raison mais les athlètes demeurant dans la région de Québec semblent être en meilleure condition que les autres. Dans l'ensemble on peut toutefois dire que je suis satisfait et j'anticipe un camp des plus intéressants, où chacun devra batailler ferme pour se mériter une place sur l'édition des Remparts que je dirigerai la saison prochaine".

Les quelques centaines d'amateurs qui étaient dans les gradins de l'aréna de Ste-Foy, du côté où la glace n'est pas encore faite, ont été surpris de la robustesse de certains joueurs qui se sont présentés hier.

Parmi les nouveaux candidats on remarquait trois Américains, Richard Baker de St-Louis, Missouri, Daniel Shepperd de Cleveland et Jackie Leclair du New Jersey. Ce dernier est le plus jeune fils de Jackie Leclair l'ancien joueur des As et du Canadien de Montréal. La famille Leclair demeure maintenant à Bricktown, N.J., où le père est instructeur dans un collège.

Des 93 jeunes convoqués, 89 s'étaient présentés à Picard dans la journée d'hier, Jacques

Le Couillard commence son entraînement mardi soir

C'est mardi soir 4 septembre à 9 heures qu'une quarantaine de joueurs rejoindront le camp d'entraînement du Couillard de Ste-Foy de la Ligue Junior A du Québec en prévision de la saison régulière qui commencera dimanche le 7 octobre à 14 heures 30 contre les Barons du Cap-de-la-Madeleine. Claude Lefrançois est définitivement prêt à faire face à la musique.

La direction du Couillard a fait l'impossible pour recruter le meilleur matériel disponible et de l'avis de plusieurs, l'édition 73-74 représentera une formation de première qualité. Lefrançois a par ailleurs déclaré et nous citons: "Le Couillard n'est pas une maternité et les joueurs invités à notre camp d'entraînement feront bien de s'ajuster à notre discipline dès mardi soir".

Dès le 14 septembre, Claude Lefrançois fera connaître les noms de plusieurs joueurs qui feront partie de l'édition 73-74. Il est cependant trop tôt pour en parler puisque Lefrançois veut donner une chance égale à tous les joueurs invités. La

Locas et Charles Constantin seront à Québec ce midi tandis que Robert St-Germain un joueur de défense de la région de Montréal a fait savoir qu'il ne viendrait pas ayant subi une opération dans un genou. Les autres qui n'ont pas donné de nouvelles sont le défenseur Ronald Lemieux, l'aillier gauche Normand Gagné et John Pape-tie d'Amos.

Les exercices sur glace débuteront aujourd'hui et à cette fin Marc Picard a formé six groupes qui pratiqueront deux heures par jour à raison de deux sessions d'une heure chacune. Le tout a débuté à 3h, ce matin, de même que dimanche et lundi pour se terminer à 5h, l'après-midi.

Les vétérans n'ont pas été insérés dans les formations de fin de semaine, mais ils pratiqueront entre eux entre midi et 1h, chaque jour. Picard a dit qu'il n'y aurait aucune coupure dans les formations avant lundi.

GUY MASSICOTTE, PRÉSIDENT

La société Colibee a tenu son assemblée annuelle hier et a procédé à l'élection de son exécutif pour la prochaine année. Le président sortant J.-Elzéar Turcotte a été nommé président du conseil d'administration, tandis que Guy Massicotte, homme d'affaires et sportif bien connu a été chargé de la présidence de l'exécutif. Il sera secondé par Victor Germain comme 1er vice-président et Paul Dumont comme 2e vice-président. Me Henri Beaudry agira comme secrétaire tandis que Edmond de LaBruyère sera le trésorier.

Le nouveau président a voulu rendre hommage au président sortant en disant qu'il espère lui-même apporter à ses nouvelles fonctions autant de dévouement et de doigté que son prédécesseur, J.-Elzéar Turcotte.

Autre retraite de Horton

BUFFALO, (PA). — Tim Horton, qui avait abandonné sa retraite l'an dernier afin d'aider les Sabres de Buffalo à participer aux séries élimina-

toires, a déclaré hier qu'il prenait de nouveau sa retraite.

Horton, 43 ans, un vétéran de 22 saisons dans la LNH, a déclaré à un journal local qu'il ne prévoyait pas s'aligner avec les Sabres en 1973-74.

"Je vais prendre ma retraite. Chacun doit le faire un jour et c'est le temps pour moi. Je ne puis en prendre davantage et la situation en est ainsi maintenant".

Horton avait pris sa retraite après la saison 1971-72 avec Pittsburgh.

Horton, qui est propriétaire d'une chaîne de magasins de biganes en Ontario, a porté les couleurs des Leafs de Toronto pendant 19 saisons.

Il est passé du Toronto aux Rangers en 1970, puis au Pittsburgh par la suite. Il a été réclamé par les Sabres lors du repêchage intra-ligue en 1972.

Il a fait partie de la première et de la deuxième équipes d'étoiles à six reprises, dont trois avec chaque formation.

Coquetel sportif

EDMONTON (PC) — Le gouvernement provincial a autorisé la vente de billets de loterie pour financer les Jeux du Commonwealth à Edmonton en 1978. De plus, le gouvernement de l'Alberta recevra cinq pour cent des ventes de la loterie olympique dans la province et les consacra aux sports amateurs.

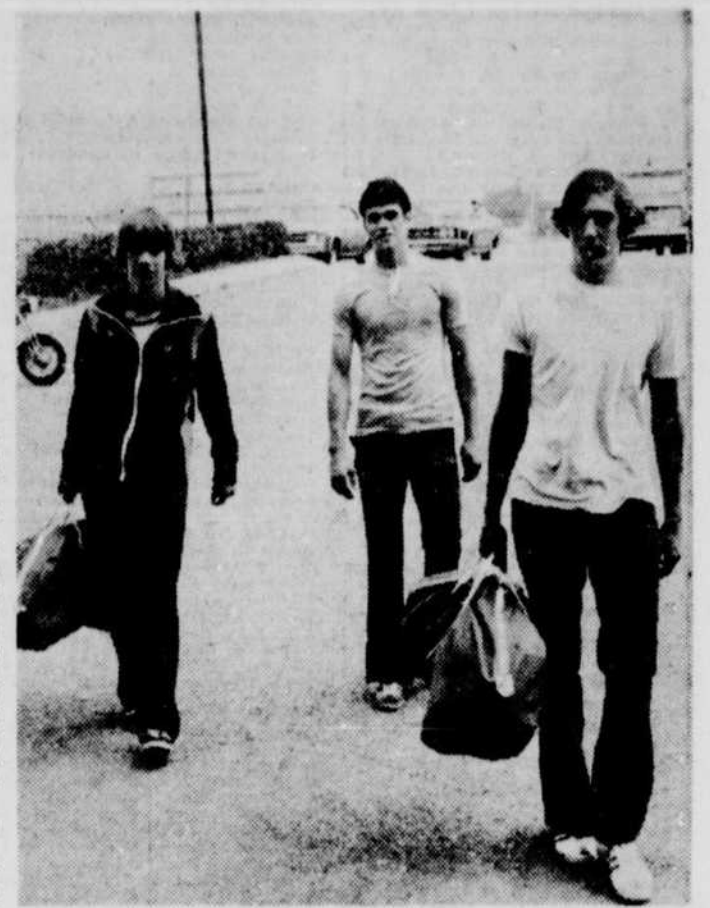
EDMONTON (PC) — Les Oilers d'Edmonton, de l'AMH, ont embauché le gardien Chris Worthy, propriétaire des Seals d'Oakland, de la LNH, et l'aillier Wayne Zuk, de la LIH.

ST-LOUIS (PA) — Le cogneur John Milner, des Mets de New York, a été suspendu pour trois jours et condamné à une amende de \$250 par la Ligue nationale hier, après avoir bousculé un arbitre lors d'une discussion jeudi soir contre St-Louis. Après avoir attrapé une balle hors ligne, Milner a trébuché sur le caoutchouc du monticule des lanceurs de relève et l'arbitre a annulé l'at-trapée sous prétexte qu'il n'avait pas gardé la balle assez longtemps, ce qui a soulevé l'ire de Milner qui a bousculé l'officiel.

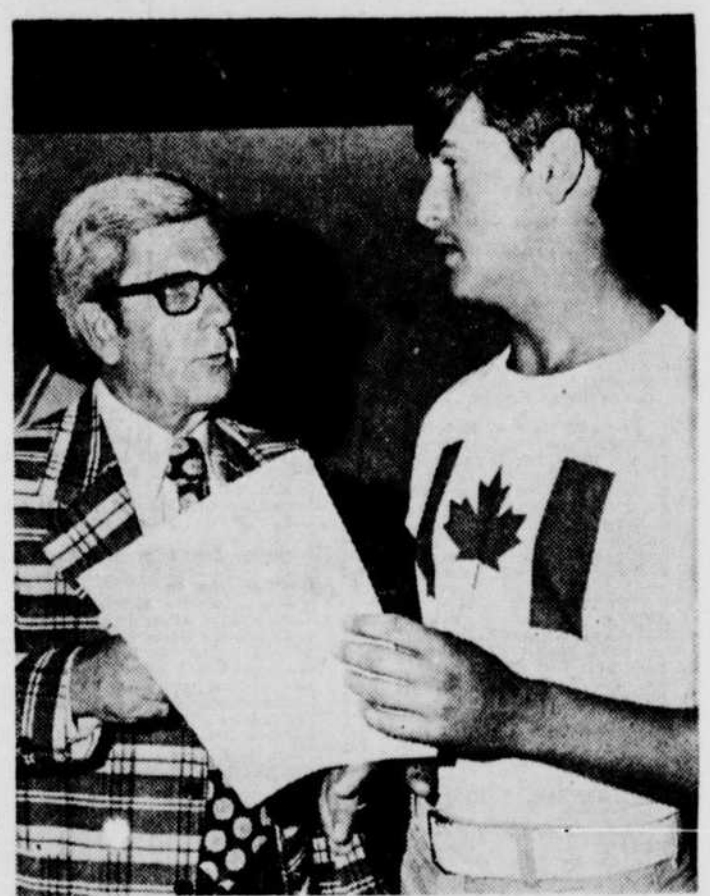
ARLINGTON (PA) — Les Rangers du Texas ont cédé le lanceur gaucher Mike Paul, 5-4, aux Cubs de Chicago en retour d'un joueur identifié plus tard.

ST-LOUIS (PA) — Les Cards de St-Louis ont acheté hier le lanceur Lew Krauss et le receveur Larry Haney de la filiale des As d'Oakland à Tucson. Krauss a affiché un bilan de 64-88 dans les majeures tandis que Haney a déjà porté les couleurs du Baltimore et du Seattle avant de rejoindre les rangs des As en 1969.

LOS ANGELES (PA) — Willie Davis, des Dodgers de Los Angeles, sera absent pendant environ une semaine, à la suite d'un blessure au genou subie en glissant sur les sentiers contre Houston jeudi soir. On espère son retour contre Cincinnati le 11 septembre, lors d'une série importante de deux matches.



Arrivant au camp d'entraînement des Remparts à l'aréna de Ste-Foy, Dennis Dorsonness de Mont-Joli, Daniel Mongeon de Lachute et Marcel Soucy de Price. (Photo L'Action-Québec, par Marcel Laforce)



Le gérant-général Paul Dumont, explique à l'Américain Richard Baker de St-Louis Mi, les règlements du camp des Remparts. (Photo L'Action-Québec, par Marcel Laforce)



Luc Vézina des Saules, un joueur de défense vient de recevoir son équipement de l'entraîneur des Remparts, Pierre Richard. (Photo L'Action-Québec, par Marcel Laforce)

SPECIALISTE DE LA VUE
Dr Laurent Massicotte
OPTOMETRISTE
LENTILLES CORNÉENNES
1111, rue ST-JEAN — Québec — 529-6686

CHARLES RHEAUME OPTICIEN D'ORDONNANCES
LUNETTES - VERRES DE CONTACT
1680, 1ère Avenue
(Face à l'hôpital St-François d'Assise)
524-9214

Dr Marcel TREMBLAY
OPTOMETRISTE
975, 3e Avenue
Québec 3 524-2869

NOTAIRES
Raymond Deraspe
Germain Paiement
Huguette Viger
Marc-André Verville
364 de la Couronne — 529-5701
Stationnement voisin de l'édifice

Verres de Contact
Centre d'Application de
Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMAIRE, M.D.
350 Boul. Charest Est
Suite 202
Québec — 529-3694

LEO SEVIGNY Enr.
Exterminateurs d'insectes
et rongeurs nuisibles.
Rep. National Chemical
Extermination Co.
2949 chemin Ste-Foy, Qué. 10
TEL.: 653-3101 — 653-0549

ROULETTES DE TOUTES SORTES
GENERAL BEARING SERVICE LTEE
111, Boul. Charest Ouest
Tél.: 529-9088

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE
MARDI
Calgary 2, Vancouver 9

MERCREDI
Toronto 24, Edmonton 16
Regina 13, Winnipeg 12

LUNDI
Toronto à Montréal
Vancouver à Hamilton
Edmonton à Regina

CLASSEMENT					
Division ouest					
G	P	PP	PC	PTS	
Regina	4	1	105	69	8
Edmonton	3	2	94	83	6
Vancouver	3	2	86	91	6
Calgary	2	3	54	87	4
Winnipeg	1	5	95	104	2
Division est					
G	P	PP	PC	PTS	
Toronto	4	1	94	90	8
Hamilton	3	2	86	59	4
Montréal	3	2	63	75	4
Ottawa	1	4	73	90	2

Genois, Blondeau et Lamarche inscrits au tournoi des 16

Réjean Genois, médaille d'argent aux Jeux Canadiens, Marc Blondeau, champion provincial et détenteur de la Coupe Montréal et Pierre Lachance, médaille d'or aux Jeux du Québec se sont officiellement inscrits au tournoi des 16 PEPSI COLA. Voilà ce que les organisateurs de ce prestigieux tournoi ont fait connaître aujourd'hui.

On sait que Richard Legendre et Jacques Hérisser avaient déjà avisé les organisateurs de leur participation et que André Cantin, champion intermédiaire 1973, âgé de 17 ans seulement se mesurera pour la pre-

mière fois à des joueurs plus âgés et mieux aguerris.

Parmi les autres inscriptions on peut relever les noms de André Côté, médaille d'or aux Jeux du Québec (double), Jean Marois et Jacques Giguère, représentants du Canada à la Coupe Stevens, Robert Potvin, Marc Lortie, Yves Potvin, etc.

Ce tournoi débutera mardi le 4 septembre et se disputera sous la balle du Club de Tennis Montcalm jusqu'au 7 septembre où sera jouée la finale. Tous les amateurs de tennis sont invités et l'entrée est gratuite.

Inscrits à Québec

SAMEDI 1er septembre

COURSE No 1 — 1 h. 45 p.m.
TROT — **Bourse: \$500.**
 1-Glodrusch Hanover (J.C. Martineau) 4-1
 2-Prince Omaha (Y. Catellier) 4-1
 3-Bill Scotch (pas nommé) 5-1
 4-Cousin H (V. Larose) 6-1
 5-Pompin Fleury (Y. Pelchat) 5-2
 6-Shadydale Glow (H. Duquette) 7-1
 7-Tag Aleris (J. Cyrenne) 8-1
 8-Green Acres First (A. Jean) 3-1
 Eligibles: Kimberly Don et Tiffany Miss

COURSE No 2 — 8 h. 05 p.m.
 1-Newport Buzzard (J. Jean) 6-1
 2-Parker Forbes (G. Julien) 8-1
 3-Demon Frisco (pas nommé) 3-1
 4-Bouyant Fleury (Y. Pelchat) 9-2
 5-Mado Bay (R. Lambert) 10-1
 6-Lucky Moonday (R. Beaudoin) 10-1
 7-Artist Lobell (G. Hébert) 3-1
 Eligibles: Avoniam et Lucky Lassie

COURSE No 3 — 8 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Glowing Mir (P. Nadeau) 5-2
 2-Steve Fella (Y. Pelchat) 10-1
 3-Mikes Time (Y. Boly) 8-1
 4-Robert Volo (G. Lachance) 5-2
 5-Two Mountains Ding (P. Lachance) 4-1
 6-Adios Anich (N. Tremblay) 4-1

COURSE No 4 — 8 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Marie Madeleine (pas nommé) 4-1
 2-Royal Frise (G. Dupont) 3-1
 3-Volteur Dost (N. Tremblay) 3-1
 4-Pouvier (Y. Catellier) 9-5
 5-P. T. Foster (pas nommé) 6-1
 6-Erney Goose (P. Lachance) 7-2
 7-Eastwood Jed (J. Cyrenne) 3-1
 8-Echo Dundee (pas nommé) 10-1

COURSE No 5 — 9 h. 05 p.m.
TROT — **Bourse: \$1,000.**
 1-The Prude (pas nommé) 4-1
 2-Gallatin (P. Lachance) 5-2
 3-Argo Duke (Y. Pelchat) 10-1
 4-Bentleman (P. Lachance) 10-1
 5-Supreme Willow (pas nommé) 10-1
 6-Charger Lobell (J. Cyrenne) 6-1
 7-Picks Colette (R. Bélanger) 4-1

COURSE No 6 — 9 h. 25 p.m.
TROT — **Bourse: \$1,000.**
 1-Keystone elah (Y. Pelchat) 3-1
 2-Riaceo Julie (F. Nadeau) 4-1
 3-Norman Hanover (P. Lachance) 8-1
 4-Harry Stokes (L. Duquette) 3-1
 5-Proutette Mir (F. Nadeau) 3-1
 6-Scottish Pride (A. Verret) 6-1
 7-Exodus Hanover (P.E. Alain) 3-1
 8-Rose Garland (N. Tremblay) 9-2

COURSE No 7 — 9 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$750.**
 1-A Choice Guy (Y. Catellier) 3-1
 2-Irish Grove (R. Quessy) 6-1
 3-Flight Chief (C. Desjardins) 3-1
 4-Saratoga Lady (L. Lefebvre) 10-1
 5-Proof (R. Drapeau) 10-1
 6-Tuffy C Bunter (pas nommé) 9-2
 7-Pas Coat (G. Jean) 6-1
 8-Echaco Clark (G. Labonté) 4-1

COURSE No 8 — 10 h. 05 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$750.**
 1-John Honey (Y. Pelchat) 3-2
 2-Rapido (pas nommé) 10-1
 3-M. Pegasus (G. Julien) 3-1
 4-Two Mountains Stud Y. Boly 3-1
 5-Dann Good Scout (A. Marcotte) 9-2
 6-Margot's Dream (P. Lachance) 9-2
 7-Dagwood Mir (H. Ouellet) 4-1
 8-Copper River (pas nommé) 8-1
 Eligibles: Scott et Green River Ruffie

COURSE No 9 — 10 h. 25 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$1,000.**
 1-Don Frise (M. Brousseau) 10-1
 2-Rigand Eden (Y. Pelchat) 3-2
 3-Berly Scott (C. McCordell) 3-1
 4-J. D. Champ (Y. Catellier) 9-2
 5-Sardaples Pride (N. Tremblay) 4-1
 6-Tim Sam (P. Lachance) 3-1
 7-Pason Jennine (A. Jean) 3-1
 8-Senga Rascal (G. Labonté) 6-1

COURSE No 10 — 10 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Shadydale Adam (R. Samson) 5-2
 2-Lennox (G. Lachance) 5-2
 3-Pattys Ensign (G. Julien) 3-1
 4-Kings Medal (Y. Gauthier) 9-2
 5-Edgewood Bruce (M. Picard) 6-1
 6-Borderview Roy (A. Morin) 6-1
 7-Supreme Yankee 8-1
 8-Oliver Twist A (I. Aubin) 8-1

Eligible: Elaine Coloniale.

DIMANCHE, 2 SEPTEMBRE

COURSE No 1 — 7 h. 45 p.m.
TROT — **Bourse: \$500.**
 1-Kimberly Don (J. Breton) 4-1
 2-Juliekaybob (R. Beaudoin) 4-1
 3-Society Boy (R. Bélanger) 6-1
 4-Madie Dino (N. Marcotte) 6-1
 5-Tiffany Miss (L. Desrosiers) 7-1
 6-Green River Ref (J. Lefebvre) 3-1
 7-Horrie Burt (G. Julien) 3-1
 8-Tarport Baffer (F. Nadeau) 3-2
 Eligibles: Smart Fella et Tranquil Elise

COURSE No 2 — 8 h. 05 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Slayhaven Pegasus (G. Julien) 3-1
 2-Ash Grove Mir (R. Bélanger) 3-1
 3-Lucky Lassie (L. Duquette) 5-2
 4-Louise Frost (G. Nadeau) 6-1
 5-L'Escargot (L. Duquette) 4-1
 6-Spencer Sauns (J. Bruyère) 10-1
 7-Avoniam (pas nommé) 10-1
 8-Miss D. Will (P. Lachance) 7-1
 Eligibles: Miss Anick et Jack Honors

COURSE No 3 — 8 h. 25 p.m.
TROT — **Bourse: \$1,000.**
 1-Russ Par Lay (J.P. Savard) 10-1
 2-Drummond R C (A. Veilleux) 8-1
 3-Empress Mir (A. Verret) 6-1
 4-Nordis Star (N. Tremblay) 6-1
 5-Mr Coal Dust (A. Marcotte) 3-1
 6-Peter Jo Moraka (C. Desjardins) 5-2

COURSE No 4 — 8 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Isola Flo (R. Gendron) 7-1
 2-Grimald (V. Larose) 3-1
 3-Laurelwin (Y. Fontaine) 4-1
 4-Maurice Gendron (Y. Pelchat) 4-1
 5-Sonetto N (J.M. Savard) 8-1
 6-Fiery Grattan (G. Lachance) 4-1
 7-Dina Talos (M. Brousseau) 10-1
 8-Eva E (Y. Catellier) 6-1
 Eligibles: Canadian Sunset et Sunshine Toy

COURSE No 5 — 9 h. 05 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Afton Banker (R. Pagé) 8-1
 2-Clermont Drummond (A. Veilleux) 8-1
 3-Cokley (Y. Catellier) 6-1
 4-Mike Dudley (N. Tremblay) 3-1
 5-Shadydale Native (J. Bruyère) 3-2

COURSE No 6 — 9 h. 25 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Stone Titillation (J.M. Brousseau) 3-1
 2-Good Time Flossie (P. Noël) 7-1
 3-Kilmarney Bird (P. Lachance) 5-2
 4-Duck Rapido (pas nommé) 10-1
 5-C B Test (C.H. Bouchard) 3-1
 6-Gaby High (G. Boly) 4-1
 7-Hydrologist (Y. Hébert) 3-1
 8-Billy Brook Dean (R. Bélanger) 8-1

COURSE No 7 — 9 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$750.**
 1-Brewers Gem (Y. Catellier) 3-1
 2-Lucky Bee Jay (R. Lambert) 6-1
 3-Eagle Flight (J.P. Lambert) 10-1
 4-Mountain Apache (Y. Boly) 8-1
 5-Henry Tar (N. Tremblay) 7-2
 6-Kaola Mir (R. Bélanger) 8-1
 7-Meadow Byrd (A. Desrosiers) 3-1

COURSE No 8 — 10 h. 05 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$500.**
 1-Ardon Seamp (J. Lachance) 3-1
 2-Snoopy Moot (P. Lachance) 7-1
 3-Gerry Rotan (J.C. Guenette) 3-1
 4-Bourneville (G. Hébert) 3-1
 5-Mr Flinsone (M. Brou) 4-1
 6-Trumpet Hanover (G. Julien) 5-1
 7-Trotwood Nile (C. Desjardins) 10-1
 8-Mr Coffee (A. Jean) 3-2

COURS: No 9 — 10 h. 25 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$1,000.**
 1-Lann Molly (C. Dupont) 3-1
 2-Glenns Blue (Y. Pelchat) 4-1
 3-Twin City Adios (P. Lachance) 6-1
 4-Gusty Viking (N. Tremblay) 4-1
 5-Wil Diamond (J.M. Savard) 8-1
 6-Birdies Buddy (Y. Pelchat) 10-1

COURSE No 10 — 10 h. 45 p.m.
AMBLE — **Bourse: \$1,000.**
 1-Lord Trust (C. Denaux) 7-1
 2-Blazer State (Y. Pelchat) 3-1
 3-Jaska Hanover (P. Lachance) 3-1
 4-Jimmie Eden (V. Larose) 10-1
 5-Adios Bill (G. Labonté) 6-1
 6-Tulip Mir (Y. Roger) 3-1
 7-Clabian (N. Tremblay) 4-1
 8-Mindy Rainbow (pas nommé) 8-1
 Eligibles: Merit Western et King Knave

Inscrits à Richelieu

SAMEDI

COURSE No 1
Amble — Bourse \$1,500.
 1-Miles Away (G. Côté) 3-1
 2-Dan Sack (pas nommé) 3-1
 3-Ski Bum 9-2
 4-Karo Herbert 5-1
 5-Fleur Bonetier (A. Lalonde) 5-1
 6-Sugar Girl (M. Picard) 8-1
 7-Keystone Adage (G. Gendron) 8-1

COURSE No 2
Amble — Bourse \$1,500.
 1-Dexter Chief (J. P. Charron) 5-2
 2-Carm. O. Moutte (J. Gauthier) 4-1
 3-J. J. Adios (Y. Catellier) 9-2
 4-Major Billy (Hébert J.) 5-1
 5-Tempert Storm 8-1
 6-Green River Dubs (St-Jacques) 8-1
 7-Bare Foot Boy 8-1

COURSE No 3
Amble — Bourse \$2,500.
 1-Fire Dance (Y. Gauthier) 3-2
 2-Keystone Spirit (T. Strauss) 4-1
 3-Trouble (Y. Catellier) 9-2
 4-Gusty Knight (R. Ponton) 9-2
 5-Effratt Lobell (G. Lachance) 9-1
 6-David Lee (G. Seaman) 5-1
 7-Dasher Lobell (M. Giguère) 8-1
 8-Georgia Barnish (G. Gendron) 8-1

COURSE No 4
Amble — Bourse \$1,500.
 1-C. P. Adio (Y. Gauthier) 3-2
 2-Meadow Jacob (G. Surprenant) 4-1
 3-Hoderick Dhu (S. Boucher) 9-1
 4-J. W. (G. Beaulieu) 9-1
 5-Green River Dubs (St-Jacques) 8-1
 6-Guido (P. Sauvé) 8-1
 7-Ex Go Per (D. Dupont) 10-1

COURSE No 5
Amble — Bourse \$1,500.
 1-Good Nite Jim (Y. Gauthier) 5-2
 2-Welch Chance (Y. Gauthier) 3-1
 3-Brooklyn J R (G. Riken) 4-1
 4-Capital Gain (D. MacTavish) 9-2
 5-Sylvie (Y. Catellier) 9-2
 6-Louis Bunter (M. Giguère) 6-1
 7-Carben Bunter (G. Dumont) 8-1
 8-Bengali Bue (A. Lalonde) 10-1
 9-Bengali Bue (A. Lalonde) 10-1

COURSE No 6
Amble — Bourse \$1,500.
 1-Spangler Frost (W. Bourgon) 5-2
 2-D. C. C. C. (G. Beaulieu) 3-1
 3-Armbr. Kyle (G. Lachance) 9-2
 4-Alonso (Y. Catellier) 9-2
 5-Byrd Time (Desjardins) 5-1
 6-Senator Ross (Y. Plouffe) 6-1
 7-Meadow Jacob (G. Surprenant) 4-1
 8-John Watta (R. Seaman) 8-1

COURSE No 7
Amble — Bourse \$2,000.
 1-Bettise Dream (Y. Pelchat) 5-2
 2-Racing Pride (R. Seaman) 3-1
 3-Pitzgerald (Y. Catellier) 9-2
 4-Magic Moment (P. Robillard) 9-2
 5-Lucky Blue Day (J. Harris) 5-1
 6-Barbara Ann Direct (Pelletier) 8-1
 7-Sandy Shore 8-1
 8-Mi Pepita (S. Boucher) 10-1

COURSE No 8
Amble — Bourse \$1,500.
 1-The Hood 5-2
 2-Davey G. Hal (M. Pelletier) 3-1
 3-Trudy Mac (Y. Gauthier) 4-1
 4-Leadership (A. Chantier) 9-2
 5-R.D. Bunter (M. Giguère) 9-2
 6-Apollon (G. Lachance) 9-2
 7-D. Anok (R. Ponton) 8-1
 8-Nardian's Brewer (J. Charron) 10-1

COURSE No 9
Amble — Bourse \$1,500.
 1-Toby Hanover (G. Lachance) 5-2
 2-Alonso (Y. Catellier) 9-2
 3-Rite Retor 4-1
 4-Pastime Old Shop (J. Hébert) 3-1
 5-J. J. Byrd (G. Gendron) 6-1
 6-Fast Brush 6-1
 7-Capitol Lobell (Y. Catellier) 3-1

COURSE No 10
Amble — Bourse \$2,100.
 1-Shadydale Adam (R. Samson) 5-2
 2-Lennox (G. Lachance) 5-2
 3-Enid Angus (M. Lefebvre) 4-1
 4-Kings Medal (Y. Gauthier) 9-2
 5-Edgewood Bruce (M. Picard) 6-1
 6-Borderview Roy (A. Morin) 6-1
 7-Supreme Yankee 8-1
 8-Oliver Twist A (I. Aubin) 8-1

Eligible: Elaine Coloniale.

DIMANCHE

COURSE No 1
Trot — Bourse \$1,500.00.
 1-Keystone Spy (J. P. Charron) 5-2
 2-Dand Dollar (Y. Desjardins) 3-1
 3-Dotties Boy (R. Bruyère) 4-1
 4-Venonica (M. Giguère) 9-2
 5-Charcoal Lady (J. Cloutier) 9-2
 6-Soudade Rodney (L. Turcotte) 8-1
 7-Cornish Horn (M. Picard) 8-1
 8-J. J. Byrd (J. Hébert) 3-1
 Elig.: Lees Tanti (S. Boucher)
 Mizelle Tony (P. Robillard)

COURSE No 2
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Falste Command (P. Trudell) 5-2
 2-T. T. Legrand (S. Grise) 3-1
 3-King K (D. MacTavish) 3-1
 4-Eloise Adios (P. Lachance) 3-1
 5-Oyster O Moutte (J. Gauthier) 6-1
 6-Holy Smoke (J. P. Charron) 8-1
 7-Sage Presque (pas nommé) 8-1
 8-Hy Luck (pas nommé) 8-1
 Elig.: Hy Luck (pas nommé)

COURSE No 3
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Wisnheimer (W. Turcotte) 5-2
 2-Time Test (C. St-Jacques) 3-1
 3-H. S. Richelle (S. Grise) 3-1
 4-Black Sheep (G. Lamy) 3-1
 5-Lord Capricorn (G. Lachance) 5-1
 6-Untit Pity Pat (G. Gendron) 6-1
 7-Green River Chaumy (Pelletier) 8-1
 8-Highlands Comet (M. Picard) 8-1
 9-Elig.: Mansfield (pas nom)

COURSE No 4
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Mario G. L. (G. Lachance) 5-2
 2-Scott Flinn (pas nommé) 3-1
 3-Eloise Adios (P. Lachance) 3-1
 4-Count Three (Y. Catellier) 9-2
 5-Achiever (J. Hébert) 3-1
 6-Great Thunder (B. Provencher) 8-1
 7-Mile Legrand (D. MacTavish) 8-1

COURSE No 5
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Transponder (O. Patry) 5-2
 2-Scott Flinn (pas nommé) 3-1
 3-Pec (G. Surprenant) 4-1
 4-Bethel Champ (Robillard) 9-2
 5-Ross Green (S. Boucher) 6-1
 6-Major Topic (G. Lachance) 6-1
 7-Moss Green (R. Ponton) 8-1
 8-Hennie Bunter (B. Provencher) 8-1

COURSE No 6
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Chief Bob (M. Dostie) 5-2
 2-Sperry (M. Turcotte) 3-1
 3-Pierre Time (G. Lachance) 9-2
 4-Crestwood Cooper (A. Hanna) 9-2
 5-Major Topic (G. Lachance) 6-1
 6-Bux Benny (M. Picard) 8-1
 7-Dilly Bob (M. Picard) 8-1
 8-Wildcat Mir (G. Dumont) 10-1

COURSE No 7
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Miracle Sandy (L. Duquette) 3-1
 2-Due Richelle (Y. Cyrenne) 2-1
 3-Two Mountains Move (Pelchat) 4-1
 4-Tami (Y. Roger) 7-1
 5-Adios Adios (R. Marcotte) 6-1
 6-Glenns Blue (J. M. Savard) 8-1
 7-Roan Bell (R. Duclos) 10-1

COURSE No 8
Amble — Bourse \$500.00.
 1-Debbies Dancer (E. Bouchard) 4-1
 2-Uncles Ben Billy (E. Hébert) 6-1
 3-Eloise Angus (E. Lachance) 5-1
 4-Dancing Man (J. Bruyère) 10-1
 5-Centennial Jig (Y. Catellier) 3-1
 6-Pugy Wuggy (Y. Pelchat) 5-2
 7-Nobility Direct (C. Desjardins) 7-2
 8-Blue Walnut (A. Jean) 8-1

COURSE No 9
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Due Drummond (P. Lachance) 3-1
 2-Whippy (Y. Roger) 7-1
 3-Ace Dean (G. Boly) 8-1
 4-Leah Lady (N. Tremblay) 10-1
 5-Gaily Mir, Doctor Connors Adios, Jockey Bunter, Keystone Aloana.
 6-Tavern's Tiger (G. Labonté) 5-1
 7-Adios Adios (R. Marcotte) 6-1
 8-Tavern's Tiger (G. Labonté) 5-1
 9-Adios Adios (R. Marcotte) 6-1
 10-Blonde Bombshell

COURSE No 10
Amble — Bourse \$1,500.00.
 1-Due Drummond (P. Lachance) 3-1
 2-Whippy (Y. Roger) 7-1
 3-Ace Dean (G. Boly) 8-1
 4-Leah Lady (N. Tremblay) 10-1
 5-Gaily Mir, Doctor Connors Adios, Jockey Bunter, Keystone Aloana.
 6-Tavern's Tiger (G. Labonté) 5-1
 7-Adios Adios (R. Marcotte) 6-1
 8-Tavern's Tiger (G. Labonté) 5-1
 9-Adios Adios (R. Marcotte) 6-1
 10-Blonde Bombshell

NOTS FAVORIS

Programme pour SAMEDI, 1er SEPTEMBRE 1973

COURSE No 1 — Yvon Pelchat a connu beaucoup de succès avec PONPON FLEURIE au début de la saison et ce trotteur lui revient après un court exil. COUSIN H n'a pas eu trop de veine dernièrement et il pourrait causer une surprise.

COURSE No 2 — DEMON FRISCO fait la pluie et le beau temps présentement dans les courses à Richelieu de \$800, et il devrait poursuivre sa marche victorieuse ce soir en complétant le pari-double. ARTIST LOBELL pourrait venir de très loin pour gagner.

COURSE No 3 — ROBERT VOLO nous a impressionné en gagnant sa dernière course et nous le favorisons pour gagner cette fois-ci. Aujourd'hui, MIKES TIME a connu de beaux jours durant le meeting d'été mais cet ambleur semble fatigué présentement.

COURSE No 4 — Il ne fait aucun doute que POUVOIR héritera du rôle de favori dans cette classe à la suite de ses performances à Blue Bonnets. VOLTIGEUR DOST est un trois ans qui vient de changer de mains et qui s'améliorera sûrement. Prenez 4-3-1 pour la quinella.

COURSE No 5 — A la suite de sa victoire de dimanche dernier, GALLATIN a pris une nouvelle marque à vie et il tentera de retourner dans le cercle des vainqueurs. ARGO DUKE a effectué un retour en dernière fin de semaine et sera en meilleure condition ce soir.

COURSE No 6 — EXODUS HANOVER en était à sa première rencontre avec une piste d'un demi-mille samedi dernier et il devrait faire une bonne course ce soir. ROSE GARLAND prend le départ dans une classe inférieure mais de la 8ème position. Prenez 6-7-4 pour la quinella.

COURSE No 7 — Nous avons bien aimé la dernière course de FLIGHT CHIEF et nous lui faisons confiance pour gagner cette 7ème course de la journée. A CHOICE GUY possède beaucoup de rapidité mais cet ambleur est capricieux et il lui arrive de briser son allure.

COURSE No 8 — JOHN HONEY prend le départ dans une course à Richelieu de \$2,000, et c'est ce qui lui permettra de retrouver le chemin de la victoire. DARN GOOD SCOUT vient de profiter d'une courte vacance et devrait être en forme. Prenez 1-5-3 pour la quinella.

COURSE No 9 — RIGAUD EDEN vient de gagner sa dernière course sous le coup du guide de Yvon Pelchat et il sera favori pour répéter ce soir dans cette 9ème épreuve. La plus forte opposition viendra de SEGAN RASCAL, un récent vainqueur.

COURSE No 10 — ORLEANS GIRL est très difficile à battre dans une course à Richelieu de \$1,250, et, de nouveau, il sera favori pour gagner la dernière course de la soirée. OREGON ADIOS cherchera à tirer les meilleurs profits de sa position de départ. Prenez 3-1, 1-3 pour le pari exacta.

MEILLEUR CHOIX: ORLEANS GIRL (10ème course)

NEGLIGE: KEYSTONE LEAH (6ème course)

MEILLEUR CHOIX: GUSTY VIKING (9ème course)

NEGLIGE: SNOOPY MOOT (8ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

NEGLIGE: BARRETT HANOVER (3ème course)

MEILLEUR CHOIX: DUC RICHELIEU (8ème course)

Les vacances: croisières à bord du "Queen Anna Maria"

MONTREAL — Entièrement nouvelle, la "Queen Anna Maria" de la Greek Line, le "T.S.S. QUEEN ANNA MARIA" a ré-

pidement acquis une renommée justifiée par ses croisières qui font mieux connaître le Québec et les Maritimes. Partant de

New York, le luxueux paquebot fait escale à Boston et Québec avant d'arriver à Montréal d'où il appareille pour les magnifi-

ques "fjords" du Saguenay pour mouiller successivement à Bagotville, Gaspé et enfin, Sydney en Nouvelle-Écosse.

Construit en 1956 et jaugeant 26,300 tonnes, le "Queen Anna Maria", parfaitement stabilisé et entièrement climatisé, peut recevoir 775 passagers. Chacune de ses cabines dispose d'une salle de bain ou d'une douche privée, avec tapis mur-à-mur, thermostat permettant de contrôler la température intérieure, le téléphone et une radio dotée branchée sur trois stations.

En outre, les passagers jouissent de nombreuses distractions, telles que quatre piscines extérieures et une intérieure, un gymnase, sauna, bibliothèque, club de nuit et discothèque, bars, cinéma, salles de jeu pour adolescents et enfants, salle de bal et restaurants. Par ailleurs, ils ont également à leur disposition un service de buanderie et de teinturerie, une boutique de photo, des salons de beauté et de massage, une chapelle multiconfessionnelle et une synagogue.

Au cours de ses populaires croisières canadiennes, le superbe paquebot offre de surcroît une curieuse combinaison de l'esprit grec et de la joie de vivre canadienne-française. Les fêtes et plaisirs abondent: vous serez invités à l'orchestre à jouer aux courses de chevaux de bois, les passagers étant les jockeys ou à participer à un concours de danse, sans oublier divers sports tels que tennis, ping-pong et volley-ball. Enfin, il y a aussi les leçons de grec et de danse et, bien sûr, les bains de soleil.

Les divertissements varient, allant de bal masqué aux soirées du club de nuit, en passant par l'heure du champagne, les dîners de gala, le tout animé par les orchestres du bord. Le club athlétique attend ceux qui veulent s'amuser "à la grecque" et le Bar de la Véraanda est un endroit où l'on ne peut manquer d'aller.

Les divertissements varient, allant de bal masqué aux soirées du club de nuit, en passant par l'heure du champagne, les dîners de gala, le tout animé par les orchestres du bord. Le club athlétique attend ceux qui veulent s'amuser "à la grecque" et le Bar de la Véraanda est un endroit où l'on ne peut manquer d'aller.

Commandé par le capitaine Grigoris Avdelas, l'état-major du "Queen Anna Maria" est composé du second, le capitaine Ioannis Halas, du commissaire Takis Sideris, du chef-mécanicien Dimitrios Kyriazanos, du

chef cuisinier Ioannis Katagas et du chef-steward Konstantinos Sigalas.

Après ces croisières canadiennes, le "Queen Anna Maria" repart pour effectuer ses croisières habituelles dans les Antilles. Les 5, 10, 15 et 22 septembre prochains, ce magnifique hôtel flottant appareillera de Norfolk, ensuite, en octobre, le départ de ces croisières s'effectuera de Boston. Pour les amateurs de longs voyages, le "Queen Anna Maria" fera une traversée transatlantique en partant de New York le 5 novembre avec escales à Boston, aux Açores, à Lisbonne, Malte, le Pirée, Chypre et Haïffa en Israël.

Le 14 décembre, le paquebot effectuera une croisière de sept jours à Nassau et Freeport. Enfin, pour finir l'année en beauté et au soleil, le "Queen Anna Maria" partira de New York, le 21 décembre, pour jeter l'ancre à San-Juan, St-Thomas, Trinidad, La Barbade et la Martinique.

Jaugeant 23,000 tonnes, le "T.S.S. Olympia" peut accueillir 750 passagers et offre les mêmes services que le "Queen Anna Maria" à quelques petites différences près. Sa salle "Calypso" est très fréquentée et, comme son frère jumeau, l'"Olympia", est réputée pour sa gastronomie, avec ses spécialités et vins grecs comme pour sa cuisine internationale.

L'"Olympia" qui naviguera aux Antilles et en Amérique du Sud jusqu'en mars 1974, regagnera ensuite son port d'attache, le Pirée, d'où il fera des croisières vers Istanbul, Izmir, Haïffa, Famaguste et Rhodes, du 5 avril à la fin novembre.

Bref, pour ceux qui aiment danser le Syrtaki toute la nuit au son des bouzouki comme pour ceux qui, en famille, veulent passer de merveilleuses vacances très reposantes, les croisières de la Greek Line constituent une expérience unique en son genre.

Vous pouvez obtenir toutes les informations à leur sujet auprès de votre agent de voyage ou en écrivant à la Greek Lines chez les agents-généralistes pour le Québec, March Shipping Limited, 400 ouest, rue Craig, Montréal 126, Québec.

Le camping automobile en Afrique du Sud

JOHANNESBURGH — Ce que les Sud-Africains appellent des caravanes (des roulottes et de petites maisons mobiles) sont de plus en plus en usage dans la république et semble être tout particulièrement en faveur auprès des touristes qui recherchent un moyen commode et économique de parcourir le pays pour le visiter.

Le visiteur qui arrive avec sa propre voiture peut facilement louer une roulotte car il y a des agences de location de roulottes dans tout le pays. Toutefois, si vous désirez louer à la fois la voiture et la roulotte, ou bien des maisons mobiles (appelées ici dormobiles ou cammobiles), il est à conseiller de faire votre location à Johannesburg.

Les taux de location varient d'une agence à l'autre. Lorsque la distance en kilomètre (selon la route) est limitée, le prix de location pour quatre semaines d'une caravane de 10 pieds, avec quatre couchettes, et d'une voiture de quatre cylindres est aux environs de \$360 (prix net, hors taxes).

Un ensemble plus important comprenant une roulotte de 13 pieds, avec six couchettes et une voiture de six cylindres coûte environ \$380 (1290) pour quatre semaines. En supposant une capacité complète c'est-à-dire quatre personnes dans la petite roulotte et six dans la grande, cela revient en gros à \$80 et \$54, respectivement, par personne et par semaine.

Lorsque le nombre de kilomètres est limité d'environ 1000 par semaine, le coût de base est plus modéré mais il faut y ajouter 15c par kilomètre pour chaque kilomètre au-delà des mille premiers. Un kilomètre est à peu près égal aux 5 huitièmes d'un mille, donc en l'occurrence, il faut compter environ 24c canadiens le mille après les premiers 625.

Une dormobile ou campmobile coûte, pour quatre semaines, environ \$825 avec distance illimitée et approximativement \$645 avec les premiers 1,540 kilomètres (environ 950 milles gratuits). Là encore, il faut ajouter 15c canadiens pour chaque kilomètre supplémentaire après les premiers 1,540. Ces prix comprennent l'assurance. L'essence est moins chère sur la côte que dans l'intérieur, mais en moyenne elle coûte 60c canadien le gallon.

Vous pouvez prendre vos dispositions à l'avance pour que votre voiture et caravane, ou maison mobile, vous attendent à votre arrivée à l'aéroport Jan Smuts de Johannesburg, entièrement équipée avec draps, serviettes, sacs de couchage, ustensiles de cuisine, butane pour le réchaud, éclairage à piles et même les aliments de base pour votre premier repas: petits pains, beurre, fromage, oeufs, lait et vin.

Dès que vous avez obtenu les renseignements ou les conseils dont vous pouvez avoir besoin en ce qui concerne votre itinéraire, vous voilà partis à la découverte de l'Afrique du Sud, sans avoir à vous préoccuper des bureaux de transport conventionnel ou de réservations d'hôtels.

Bien que l'Afrique du Sud ne soit pas grande, d'après les critères canadiens, environ 60,000 milles carrés de plus que l'Ontario, il ne faut néanmoins pas oublier que les distances sont tout de même énormes et il vaut mieux voyager dans une région précise que d'essayer de parcourir tout le territoire. Un séjour de trois à quatre semaines est idéal pour faire un voyage de tout repos.

Pendant la période des vacances, de décembre à mi-janvier, au moment de Pâques et pendant le mois de juillet, il y a beaucoup plus de circulation sur les routes que d'habitude, et les places à caravanes dans les cen-

tres touristiques en renom peuvent être complètes et augmenter leurs tarifs.

Presque toutes les petites villes et les villages possèdent un parc à caravanes et les plus grands centres et régions touristiques en ont plusieurs. La plupart de ces parcs sont gazonnés et ombragés, avec des zones bien définies pour chaque caravane. Il y a des douches et des bains avec eau chaude et froide et également possibilité de faire sa lessive. Certains des parcs vendent de l'essence et du bois pour faire du feu et la plupart ont des magasins, soit dans le parc même ou suffisamment près pour qu'on puisse y aller à pied. On peut y acheter de la nourriture et des articles de première nécessité. Un grand nombre de ces parcs, tout particulièrement le long de la côte et dans des stations de l'intérieur, ont leurs propres piscines: à peu de distance se trouvent des cours de tennis, des allées de quilles et des terrains de golf. Les tarifs varient entre 50 centimes et \$1.50 (75c à \$2.25) par caravane et par jour. En haute saison, particulièrement le long de la côte du Natal ils sont légèrement plus élevés.

Les itinéraires les plus recommandés à partir de Johannesburg sont le Transvaal oriental et le nord national Kruger: le Drakensberg et Durban; Durban et la Transvaal ou la côte nord du Natal et les réserves du Zululand; ou vers Kimberley jusqu'au Cap et la Route des Jardins.

La South African Tourist Corporation (corporation du tourisme sud-africain) publie un guide utile "Sites pour caravanes et camping", qui donne des détails sur les aménagements et les tarifs de chaque parc. On peut l'obtenir gratuitement en écrivant au bureau canadien de la corporation, 2 St Clair Avenue, West (Suite 1512) Toronto M4V 1L5.

Le volcan "que l'on visite" à Ste-Lucie

Sur une île qui est l'une des plus luxuriantes des Antilles, cette région désolée aux orifices sulfureux et chuintants et aux lacs de boue et d'eau bouillonnante forme un contraste saisissant. Il s'agit du volcan que l'on peut visiter de Ste-Lucie, une des îles des Antilles orientales dont la superficie est presque égale à celle du Toronto métropolitain. Le volcan est la plus populaire des attractions touristiques de l'île, mais il est indispensable de prendre un guide. Sur cette photographie de Jack N. Oldham, un touriste qui voulait voir l'un des lacs bouillonnants de près, recouvre son visage de ses mains afin de le protéger de l'incroyable chaleur. Cela n'a pas l'air d'incommoder le guide, mais lui il est habitué.

SPECTACLES

L'Opéra du Québec présente "Otello"

MONTREAL — Six ans après l'extraordinaire production d'Otello, présentée à Montréal, à l'occasion du Festival mondial d'Expo '67, l'Opéra du Québec met à l'affiche le célèbre opéra de Verdi, dès le 15 septembre, à la Salle Wilfrid-Pelletier, de la Place des Arts.

L'Otello, qu'avait monté l'Orchestre symphonique de Montréal lors de ce festival international avait remporté un véritable triomphe. Le spectacle avait enchanté les amateurs d'opéra aussi bien que les adeptes du théâtre. D'ailleurs, le livret de Boito s'en tient rigoureusement à la pièce du même nom de Shakespeare.

Ce n'est pas sans raison qu'une oeuvre comme Otello est présentée assez peu fréquemment. Même s'il s'agit probablement du chef-d'oeuvre de Verdi, ses exigences vocales et scéniques sont telles que cet opéra ne saurait s'accommoder d'une présentation de second ordre, sans compter que les protagonistes du rôle-titre, depuis la création de l'oeuvre, se sont toujours comptés sur les doigts de la main.

Aussi, l'Opéra du Québec a réuni pour sa production des effectifs qui se veulent à la grandeur et à la dignité de ce chef-d'oeuvre.

Otello sera interprété par le ténor canadien Jon Vickers. Sur la scène des plus grandes maisons d'opéra du monde, Jon Vickers est considéré comme l'un des plus célèbres Otello de l'heure. Il vient, en outre, de terminer, en Allemagne, le tournage du film de cet opéra avec l'Orchestre philharmonique de Berlin, sous la direction de von Karajan. C'est Jon Vickers qui a tenu le rôle de ce célèbre personnage dans la fameuse production de 1967.

Il aura comme partenaire dans le rôle de Desdemona, Clarice Carson. Née à Montréal, Clarice Carson est aujourd'hui attachée au Metropolitan Opera de New York où, depuis 1967, elle participe à de nombreux opéras produits par cette compagnie.

L'intrigant et fourbe Iago, enseigne d'Otello, sera incarné par Siegmund Nimsgern qui les Montréalais ont pu applaudir la première fois dans le rôle de Jokanaan de Salomé, présenté par l'Opéra du Québec, la saison dernière. Au Deutsche Oper am Rhein de Düsseldorf dont il est membre, Siegmund Nimsgern interprète régulièrement les principaux rôles pour baryton de Verdi, de Strauss et de Wagner.

C'est Pierre Duval, l'un de nos meilleurs ténors lyriques qui jouera le rôle de Cassio, lieutenant d'Otello. Un artiste prometteur tel que Pierre Charbonneau dans le rôle de Lodovico et des chanteurs d'expérience tels que André Lortie, Roland Gosselin et Fernande Chiochio dans les rôles de Roderigo, Montano et Emilia complèteront cette importante distribution.

Comme lors du Festival mondial d'Expo '67, c'est le réputé chef d'orchestre, actuel directeur musical de l'Orchestre phil-

harmonique de Los Angeles, Zubin Mehta qui dirigera les 94 musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal. Le metteur en scène anglais, Peter Potter, qui monta de nombreuses productions d'opéra au Covent Garden et de nombreuses pièces dans les principaux théâtres d'Angleterre ainsi qu'à la télévision, réglera la mise en scène de ce drame shakespearien. Robert Prevost dont tous les amateurs d'opéra se rappellent la beauté et le verisme des décors et des costumes qu'il avait créés pour Cavalleria Rusticana et Pagliacci, en mars der-

nier, a également créé les décors de cet opéra italien. Richard Lorain signera les costumes de cette production et René Lacourrière dirigera les chœurs. Albert Millaire réglera le combat d'escrime et Patrick Schupp la chorégraphie.

Six représentations d'Otello seront données à Montréal les 15, 18, 21, 24, 27 et 30 septembre. Les billets sont en vente aux guichets de la Place des Arts à Montréal. Les prix varient de \$4.00 à \$11.00 en semaine et de \$4.00 à \$12.00 les samedis.

"Otello" pour les Québécois aussi

Soucieux de satisfaire les amateurs d'opéra, le Grand Théâtre et l'Opéra du Québec organisent un voyage de groupe pour assister à une représentation d'Otello, le dimanche 30 septembre, en matinée, à Montréal. Cette initiative est rendue possible grâce à la collaboration

d'autobus Voyageur et de Voyages Frontenac.

Les intéressés ont le choix d'un coût global de \$20.00, \$18.00, \$15.00 ou \$13.00. Ce prix comprend le transport par autobus et le billet pour la Place des Arts.

Le départ se fera du Grand Théâtre à 11 h. 30 a.m. un arrêt à Voyages Frontenac sur le boulevard Laurier et trajet direct jusqu'à la Place des Arts. Au retour, un arrêt d'une heure pour le dîner. Arrivée à Québec vers 22 h. 00.

Huitième téléthon de Jerry Lewis

NEW YORK (PA) — Jerry Lewis présentera son huitième téléthon annuel de la Fête du Travail dans l'espoir de recueillir au moins \$10 millions pour combattre la dystrophie musculaire.

Cette émission de 20 heures commencera dimanche soir, et sera retransmise par 151 stations de télévision.

Jerry Lewis, qui a commencé à préparer le spectacle en janvier, présente le téléthon cette année de Las Vegas. Toutefois, quelques séquences seront en

provenance de New York et de Nashville, au Tennessee.

Parmi les nombreux invités figurent Steve Allen, Buddy Hackett, Patti Page, B. B. King, le pianiste de jazz Dave Brubeck, Johnny Cash, Rowan et Martin, Carol Burnett, Isaac Hayes et Mel Tormé.

En plus de l'orchestre qui se produit régulièrement avec Lewis, il y aura l'ensemble de Buddy Rich de même que l'orchestre dirigé par Guy Lombardo de London, Ontario.

La majeure partie de l'émission se déroulera sur scène,

mais on présentera également quelques enregistrements de cinq spectacles à succès de Broadway.

Ce téléthon sera télédiffusé dans tous les États-Unis pour la troisième fois.

Les responsables des associations américaines qui œuvrent pour combattre la dystrophie musculaire ont indiqué que les efforts déployés par Jerry Lewis pour cette cause depuis sept ans ont permis de recueillir un montant total de \$26.5 millions.

■



Les soeurs volantes

On reconnaît "la soeur volante" Clémence Desrochers en compagnie de deux autres vedettes du film "Y a toujours moyen de moyenner", une comédie de Denis Héroux.

"Y a toujours moyen de moyenner"

Denis Héroux dans son dernier film "Y a toujours moyen de moyenner" s'est livré à une amusante parodie de la soeur "volante".

C'est la célèbre fantaisiste Clémence Desrochers qui y interprète le rôle de la soeur qui veut s'envoler "ainsi que les petits-oiseaux, les papillons, les insectes et les avions".

Malheureusement, la "pauvre soeur" Clémence échouera dans sa tentative de s'envoler et atterrira dans les bras de Dominique Michel, la Mère supérieure.

C'est d'ailleurs la soeur Dominique qui donnera le nom de "soeur collante" à Clémence.

Desrochers. Alors, soeur "volante" ou soeur "collante"? "Y a toujours moyen de moyenner" prendra l'affiche à Montréal et Sherbrooke, dès le 28 septembre prochain. A voir!

■

Roulez votre manche pour sauver une vie... DONNEZ DE VOTRE SANG

MONTREAL, SAFARI-AFRICAINE Radio-Canada 29 — 30 septembre \$29	MIAMI BEACH 22 décembre au 5 janvier \$329
NEW YORK (Action de Grâce) 5 — 8 octobre \$47 - \$55	LOURDES, PARIS, LISIEUX 1 - 8 novembre \$498
ESCOMPTE AUX PERSONNES AGÉES ET AUX JEUNES !	
Agences Franciscaines VOYAGES A. F. Ltée. 500, 8e Ave, Québec: 523-0031, Saguenay: 542-4187 Riv-du-Loup: 867-7889 Lac St-Jean: 348-4392	

Toronto

TORONTO (PC) — Les cours étaient à la hausse hier, à la Bourse de Toronto, dans une séance modérément animée.

L'indice des industrielles a pris 21 à 215,21; les métaux de base, 06 à 101,46 et les pétroles de l'Ouest, 78 à 252,91. Les auxiliaires ont reculé de 44 à 250,26.

Les gains l'emportent largement sur les pertes.

Le volume s'est inscrit à 2,25 millions d'actions d'une valeur de 17,06 millions, contre 2,15 millions d'actions valant 13,71 millions jeudi.

Douze des 17 sous-groupes de l'indice des industrielles ont enregistré des gains, notamment les raffineries de pétroles et les alimentaires. Parmi les valeurs en baisse, les communications ont connu les pertes les plus élevées.

Northern and Central Gas a pris 3-8 à \$9 3-4 et O'Brien Gold Mines, 16 cents à \$1,74. Trans-Canada Pipe-Lines a cédé 1-4 à \$29 3-4; McLaughlin, 1-2 à \$15 1-2; Walker Gooderham A, 3-4 à \$23 1-2; DRG A, 5-8 à \$8 1-4; Greyhound Computer, 10 cents à 95 cents et Stelco, 1-4 à \$30 1-2.

Home B a pris 1-3 à \$45 5-8; Crown Trust, 1 à \$27; Dawson, 1-2 à \$7 1-4; Canadian Cannery A, 1-2 à \$9 1-2 et Imperial Oil, 1-2 à \$44 1-2.

Gibraltar Mines a progressé de 1-2 à \$13 7-8; Yellowknife Bear, 40 cents à \$45 0 et Min-damar, 35 cents à \$53,00. Hudson Bay Mining a cédé 7-8 à \$26 et Sherritt Gordon, 3-8 à \$15 1-2.

Nucor Oil a gagné 1-2 à \$18 et Canadian Bonanza, 30 cents à \$2,05. Asamera a perdu 3-8 à \$11 3-8 et Decca 30 cents à \$7,70.

Comportement des valeurs:

Ven.	Jeu.
Gains	239
Pertes	171
Inchangées	249
Total	659

Par la PRESSE CANADIENNE

TITRES LES PLUS ACTIFS INDUSTRIELLES

Titres vendus haut bas ferm. chng.

Alcan	232,75	232,75	0%
Harding	62,00	61,50	-1%

Montréal

MONTREAL (PC) — A l'exception des papiers, tous les compartiments ont enregistré des progrès hier, à la Bourse de Montréal, dans une séance faiblement animée.

Le volume combiné aux Bourses Canadienne et de Montréal, s'est inscrit à 669,500 actions, contre 863,400 jeudi.

Les bancaires ont pris 96 à 269,72; l'indice composite, 57 à 228,90; les industrielles, 55 à 247,56 et les services publics, 44 à 141,11, tandis que les papiers perdaient 53 à 126,79.

Aux industrielles, Power Corp. a perdu 1-8 à \$11, sur un volume de 20,600 actions. Dans les minières, Gaspé Québec Inc. a reculé de 5 cents à \$13,50, sur un volume de 48,400 actions.

Calvert of Canada Ltd., filiale de Distillers Corp., a annoncé un programme d'expansion de \$2,8 millions de ses entrepôts de Gilm, Man. Un porte-parole de la société a déclaré que huit entrepôts seront construits afin de porter la capacité d'entreposage de 611,000 à 800,000 barils. L'expansion de la Calvert Distillery portera à \$23,8 millions le montant total des investissements. Distillers Corp. a clôturé hier sans changement à \$40 7-8.

International Nickel Co. of Canada qui a pris 1-8 à \$23 1-4 "attend toujours" la réponse du gouvernement français à son projet d'investissement de 275 millions dans les mines de nickel de la Nouvelle-Calédonie. Inco propose de construire une usine à Goro, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie, dont la production annuelle serait de 45 millions de livres de nickel. Le Conseil national de l'énergie a approuvé une majoration

New-York

NEW YORK (PA) — Après une journée d'hésitation et d'indécision les cours ont repris hier à la Bourse de New York peu avant la clôture.

L'indice des 30 industrielles de Dow Jones a pris 5,04 points à 887,57; celui de la Bourse de New York, 25 à 55,64 et de la Bourse américaine, 04 à 22,96.

Le volume s'est inscrit à 10,53 millions d'actions, contre 12,10 millions jeudi.

"Tout indique que nous avons atteint le fond et que le marché devrait se raffermir au cours des semaines à venir", a déclaré M. Martin God-fried, de la société Bruns, Nordemann and Co.

Par le volume des transactions, Lucky Stores venait en tête, avec un gain de 5-8 à \$12 1-8, suivi de Teleprompter, qui a cédé 1-8 à \$10; Pitney Bowes qui a perdu, 1-2 à \$11 1-8; Norton Simon, 5-8

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10	6	43	42	43
Adress	7	9	13	12	13
Alcan	17	26	33	33	33
Alleg	8	5	9	9	9

à \$28 et ATO Inc. qui s'est maintenu à \$7 1-4.

Dans les canadiennes, Alcan a pris 1-4 à \$33 3-4; International Nickel, 1-8 à \$25; Massey-Ferguson, 1-4 à \$25 et McIntyre, 1-2 à \$55.

Canadian Pacific s'est maintenu à \$16 3-8.

Comportement des valeurs

Ven.	Jeu.
Gains	915
Pertes	827
Inchangées	365
Total	1,742

Par la PRESSE CANADIENNE

COTATIONS INDUSTRIELLES

Tit.	Div.	en %	haut	bas	ferm.
ACP	10</				

Index Rubriques annonces classées

FINANCE (100)	340 Logements à louer (Banlieue)
COMMERCES — INDUSTRIES	341 Logements à louer (Banlieue)
105 Argent à prêter	342 Logements meublés à louer
110 Argent demandé	343 Logements à louer
115 Assurance	344 Logements à louer
120 Hypothèques	345 Maisons à louer
125 Occasions d'affaires	346 Maisons à vendre
130 Immeubles	347 Maisons à vendre
135 Bureaux à louer	348 Maisons demandées
140 Bureaux demandés	349 Maisons à louer
145 Commerces à louer	350 Maisons à louer
150 Commerces à vendre	351 Maisons à louer
155 Commerces demandés	352 Maisons à louer
160 Entrepôts à louer	353 Maisons à louer
165 Entrepôts à vendre	354 Maisons à louer
170 Entrepôts demandés	355 Maisons à louer
175 Locaux à louer	356 Maisons à louer
180 Locaux demandés	357 Maisons à louer
SERVICES (200)	
203 Agences matrimoniales	
205 Arbores et parterres	
208 Assurance	
211 Caries professionnelles	
214 Cours d'enseignement	
217 Déménagement Transport	
220 Entrepôts	
223 Entrepôts (verme)	
229 Garderies	
232 Imprimerie	
235 Infirmeries	
237 Médecine	
238 Photographie	
241 Plomberie et Chauffage	
244 Rembourrage	
247 Réparation entretiens	
250 Réceptions restaurants	
253 Salons de beauté	
256 Services divers	
LOGIS (300)	
303 Chalets à vendre	
305 Chalets à louer	
307 Chalets demandés	
309 Chambres à louer	
311 Chambres à louer (Champlain)	
312 Chambres à louer (Montcalm)	
313 Chambres à louer (St-Jean-Baptiste)	
314 Chambres à louer (St-Roch)	
315 Chambres à louer (St-Sauveur)	
316 Chambres à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)	
317 Chambres à louer (Charlesbourg)	
318 Chambres à louer (Rive-Sud)	
319 Chambres à louer (Sillery, Ste-Foy)	
320 Chambres à louer (Banlieue)	
321 Chambres demandées	
322 Chambre et pension	
323 Chambre et pension demandées	
324 Logements à louer (Champlain)	
325 Logements à louer (Limousin)	
326 Logements à louer (Montcalm)	
327 Logements à louer	
328 Logements à louer (St-Roch)	
329 Logements à louer (St-Sauveur)	
330 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neufchâtel)	
331 Logements à louer (Charlesbourg)	
332 Logements à louer (Rive-Sud)	
333 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)	

Annonces ordinaires :

Nombre de mots	1 jour	3 jours	6 jours
20 ou moins	.75	\$2.00	\$3.50
21 à 25	.90	\$2.40	\$4.20
26 à 30	\$1.05	\$2.80	\$4.90
31 à 35	\$1.20	\$3.20	\$5.60
36 à 40	\$1.35	\$3.60	\$6.30

Amorces à la ligne agite: 15¢ la ligne, (minimum 10 lignes)

Les trois premiers mots d'une annonce PEUVENT ÊTRE COMPOSÉS EN CAPITALES.

Charge de service pour les numéros de casier...\$1.00

Les réponses reçues pour les casiers sont envoyées à l'annonceur les mardis et jeudis de chaque semaine.

Les annonces classées sont acceptées jusqu'à 4 h. P.M. la veille de la publication, et jusqu'à 4 h. P.M. le vendredi pour publication le lundi.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce, pour la première publication seulement. Nous ne pouvons accepter la responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion.

L'Action-Québec n'a jamais publié de la publicité frauduleuse ou trompeuse. Toutes les annonces sont acceptées pour publication à condition que le produit, le service ou l'offre soit décrit honnêtement, et ne soit pas nommé ou désigné de manière à tromper les lecteurs en aucune façon.

La publicité acceptée pour publication ne doit pas contenir d'affirmations fausses ou exagérées ou des comparaisons de prix disproportionnées. Si un lecteur se croit trompé par une annonce non conforme aux conditions décrites dans celle-ci, nous apprécierions qu'il nous en fasse part.

Facture non payée dans les 7 jours après la date de facturation, frais additionnels.

Tél.: 522-4771

Tarifs des abonnements

Vente au numéro: \$0.15

Livraison à domicile par porteur, région immédiate de Québec:	par semaine	par année	pour six mois
	\$0.60	\$30.00	\$16.00
	pour trois mois		\$3.00

Dans les autres centres où le livraisons ne fait pas porteur:	par semaine	par année	pour six mois
	\$0.50	\$25.00	\$13.00
	pour trois mois		\$2.50

Par la poste, au Québec:	par semaine	par année	pour six mois
	\$20.00	\$1100.00	\$6.50
	pour six mois		\$3.00

Dans les autres provinces:	par semaine	par année	pour six mois
	\$35.00	\$1900.00	\$10.00

Aux États-Unis:	par semaine	par année	pour six mois
	\$40.00	\$2200.00	\$12.00

Pays étrangers:	par semaine	par année	pour six mois
	\$50.00	\$2650.00	\$14.00

Faire parvenir votre remise à

l'Action Québec
C.P. 1727
G1K 7K9
Québec, Qué.

Coupon d'abonnement:

Nom: _____

Adresse: _____

Montant inclus: _____



FINANCE (100)

Commerces — Industries

105 Argent à prêter

De \$2.00 à \$500.00. Prêt sur gage. Tél.: 522-0285 — 523-1195. 1 37037 14-8 (24 fs) 105

ARGENT À PRÊTER en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Bailleur, Carrier, et Laforce, notaires, 38, Desjardins, Québec. Tél.: 522-3813. 1 37103 23-8 (24 fs) 105

130 Immeubles

Vous devez vendre votre propriété, commerce ou terrain. Consultez-nous, 5 personnes entièrement à votre service. Immeubles Canadiens Enr. "Courtiers". Tél.: 529-6178. 1 37104 25-8 (i.v.s. au 13-10) 130

SI VOUS DEMENAGEZ À QUÉBEC BIENTÔT consultez-nous dès maintenant pour l'acquisition d'une

MAISON UNIFAMILIALE MAISON À REVENUS COMMERCES EN GENERAL Courtage immobilier

YVES GERMAIN

LTEE

321, ST-PAUL, QUÉBEC

Tél.: 529-8121

1 37110 25-8 (i.v.s. au 15-9) 130

135 Bureaux à louer

ESPACE DE BUREAUX À LOUER — Au 640, St-Jean — Tél.: 524-3571. 1 37060 17-8 (48 fs) 135



SERVICES (200)

214 Cours — Enseignement

Ecole Bluteau, cours jour, soir, cours commercial bilingue, secondaire court. Cours spéciaux: Dactylographie (méthode rapide 4 mois), 473, Canadienne. Tél.: 524-3215. 1 37205 1-9 (24 fs) 214

226 Extermination (vermine)

MAHEU & MAHEU INC. EXTERMINATION insectes, parasites, rongeurs nuisibles. Sanitation. Vente d'insecticides, vaporisateurs. 319, du Pont, Québec. Tél.: 525-4755. Succursale 905, Place Bégin, Rimouski, 723-6630. 1 37209 1-9 (24 fs) 226

MATHIEU Extermination Enr. Spécialiste extermination, insectes, coquerilles, punaises, rats, souris, 1451, 3ème Avenue, Québec. Tél.: 522-1661. 36712 13-7 (i.v.s. au 3-9) 226

247 Réparation, Entretien

SERVICE À DOMICILE SUR: sècheuses, poêles, lave-vaisselle, lessiveuses automatiques. Tél.: 523-3815. Fernand Gauvin Enr., 283, Lavigne, Québec. 4, G1R 1B2. 1 36967 11-8 (24fs) 247

GUILLLOT INC. Pour vos travaux de rénovation, d'électricité, plomberie, chauffage, appeler 661-9217. (i.v.s. au 14-9) 247

QUEBEC SERVICE DE LAVESSES INC. SERVICE & PIÈCES Laveuses, sècheuses, poêles et réfrigérateurs toutes marques. 213, 3e Avenue, Québec. Tél.: 529-8479. 36671 14-7 (mar.j.s. au 6-9) 247

250 Réceptions — restaurants

AUBERGE Nouvelle Orleans, cuisine française et canadienne, bar-salon et discothèque. Boul. Laurier, coin Lavigne. Tél.: 651-2440. 1 37172 30-8 (24 fs) 250

LE FIACRE, réceptions, mariages, réunions d'affaires, salons privés (maximum 60 personnes). 1556, Fournier, Ste-Foy. Tél.: 651-4055. 1 36605 14-7 (i.mer.s. au 5-9) 250

256 Services divers

Pour MERES célibataires, service social professionnel, consultation, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur du Service Social aux parents non mariés, 43, d'Auteuil, Québec, C.P. 129, Haute-Ville. Tél.: 524-5181. 1 37048 21-8 (mar.j.s. au 15-9) 256



LOGIS (300)

309 Chambre à louer

Près Hôpital St-François d'Assise, CEGEP, chambre avec permis de cuisine ou avec pension pour Monsieur distingué. Tél.: 525-5113. 1 37069 18-8 (24fs) 309

331 Logements à louer (Limoulin)

Quartier Limoulin — 2245 Cardinal Villeneuve, 3 pièces, plus bain, chauffage, libre 1er septembre, \$80 par mois. Tél.: 524-8531. 3 37127 25-8 (24fs) 331

247 Réparation, Entretien

CORDONNERIE CONRAD BILODEAU

956, AVE. CARTIER 522-4620

Réparations générales de tout matériel

Feinture de cuir, cuir, cuir

REPARATION DE VALISES de toutes sortes

1 37211 1-9 (1 fs) 247

334 Logements à louer (St-Roch)

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 pièces meublées au 640, St-Jean. — Tél.: 529-5038. 3 37059 17-8 (48 fs) 334

340 Logements à louer (Banlieues)

Gifford — Aubaine, 4 pièces, moderne, non chauffé, tranquillité, commodités, stationnement, autobus, \$80. — Adultes, couples, bébés. Tél.: 667-5831. 3 37210 (1-5-9) 340

1 1/2 - 3 - 4 - 5 PIÈCES

APPTS HELENE BOULE GIFFORD

MEUBLES ET NON MEUBLES

Tous services inclus, intercom, service d'autobus à la porte. Pour visiter: 3465, Petitjean, 201 — 661-9361. Tél.: 661-9029 — 661-5266. 1 37132 28-8 (6 fs) 340

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Place des Thuyas

Orsainville

Logements de 2 chambres à coucher

Exemple:

REVENU familial mensuel de \$400.

Famille 2 enfants

Loyer selon échelle de la SHO \$85.

Déduction pour enfants \$4.00

Déduction additionnelle (services) \$3.00

Loyer à payer \$78.00

Accessible aux visiteurs tous les jours de 9h. à 5h.

Pour application:

626-5675

36938 11-8 (24 fs) 340

341 Logements à louer

le 640 St-Jean

COMPLEXE DOMICILIAIRE

AU COEUR DE QUÉBEC

A proximité de la Colline Parlementaire

1 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 pièces

semi-meublées ou meublées.

Vous y trouverez pour votre confort: piscine intérieure, bain tourbillon

"casse-croute" restaurant, buanderie, salle de réception, foyer spacieux et casier personnel, service de vestiaire pour les résidents, à la service de conciergerie de 24 heures, à l'épreuve du feu, appartements insonorisés, ascenseurs automatiques, étages supérieurs, ascenseurs séparés pour les stationnements, fenêtres panoramiques solaires, groupe électrogène en cas d'urgence, service de télé-cabine, système d'incendie, système de contrôle incendie électro-signal, système de musique d'ambiance, système d'interphone, tapis mural à mur, cuisine et réfrigérateur de couleur, mobilier de luxe, etc.

INF.: 529-5038 - 524-3571

4 37196 1-9 (i.mer.s. au 10-10) 341

360 Maison à vendre

ST-MALO — Près centre industriel, maison de 6 logements; 3-4-6 pièces, chauffée, très bon état. acompte \$5,000. Tél.: 523-3552. 1-2 37131 28-8 (24 fs) 360

TOUJOURS À VOTRE SERVICE

pour ventes et achats

D'IMMEUBLES ET COMMERCES

TRUST GENERAL DU CANADA

La plus importante Société de Fiducie canadienne française

2 ave Chauveau, Québec. 688-0630

1 37207 1-9 (i.mer.s. au 26-9) 360

391 Terrains à vendre

Sillery — Côte du Verger, magnifique terrain avec vue sur le fleuve, superficie environ 14,000 pieds. Conditions faciles. Tél.: 529-9352 — 651-3978. 36636 7-7 (48fs) 391

397 Terres demandées

Acheterais terre, servirait comme dépôt, pourrait être une ancienne carrière ou tout autre terrain qui pourrait servir à ces fins. Tél.: 522-5003. 3 37183 31-8 (6 fs) 397

DIVERS (400)

432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES aux meilleures conditions. A.B. Machines Inc., 485 boul. Langlier, Québec. Tél.: 525-4692. 1 37112 1-9 (24 fs) 432

UNDERWOOD

CLEMENT & CLEMENT, 555 boulevard Charest est, Québec. 529-9244. Location, vente et réparation des machines à écrire et additionner. 1 37111 24-8 (24 fs) 432

E. LACOUTURE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. — Tél.: 522-1539. Clavier, Olympia, Vente, service, location machine à additionner. Ameublement de bureau. 1 37102 23-8 (24 fs) 432

LIRETT DACTYLO SERVICE, location, vente, service toutes marques machines à écrire, caisses enregistreuse, calculateurs électroniques, surplus gouvernement, 124 boulevard L'Ornière, Neufchâtel, Québec. 842-4425 ou 842-9257. 1 37039 16-8 (i.v.s. au 6-10) 432

435 Divers à vendre

A BAS PRIX AMEUBLEMENT et équipement usagés de restaurant, poêle à patates frites, etc. Les Entrepreneurs St-Laurent 1194 rue St-Jean, Québec. 4. 1 37009 20-8 (24 fs) 435

435 Divers à vendre

Particulier aurait très beaux livres à vendre; utiles pour ceux qui cherchent des meubles et d'appareils ménagers neufs pour procurer aux prix les plus concurrentiels de la région de Québec, meubles de chambre, mobiliers de salon, divan ou sofa, mobiliers de cuisine et de dinette, laiterie de repas, cuisinière électrique, pour secteur 110 ou 220 volts, réfrigérateurs congelateurs, lessiveuses et sècheuses automatiques, lessiveuses — essoreuses, mini-sècheuse pour courant 110 volts. Voyez nos catalogues et les annonces de la région. Facilité de paiement pour convenir à tous les budgets. Aucun frais de livraison ou de service, après vente.

HENRI TURCOTTE, LTEE

VENTE DE MEUBLES

ET D'APPAREILS MÉNAGERS

Profitez des bas prix de notre vente de meubles et d'appareils ménagers neufs pour procurer aux prix les plus concurrentiels de la région de Québec, meubles de chambre, mobiliers de salon, divan ou sofa, mobiliers de cuisine et de dinette, laiterie de repas, cuisinière électrique, pour secteur 110 ou 220 volts, réfrigérateurs congelateurs, lessiveuses et sècheuses automatiques, lessiveuses — essoreuses, mini-sècheuse pour courant 110 volts. Voyez nos catalogues et les annonces de la région. Facilité de paiement pour convenir à tous les budgets. Aucun frais de livraison ou de service, après vente.

HENRI TURCOTTE, LTEE

330 RUE DE LA COURONNE, QUÉBEC 2.

Tél.: 529-3365

1 37068 18-8 (13fs) 435

456 Matériaux de construction

DEMOLITION Portes, fenêtres, plomberie, chauffage, chauffe-eau, etc. 872-1225. 4 37096 27-8 (16 fs) 456

MATÉRIAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'abaissés. Modern Plywood Ltee, 74 BOUL. PIERRE, Ville Belair. Tél.: 842-1911. 1 37122 24-8 (24 fs) 456

459 Meubles

Une visite d'urgence à rien, ménage 3 pièces, meubles tous styles, plus d'ameublement. 626-1108 — 626-7150. 1 36965 13-8 (24 fs) 459

711 Autos à vendre



PORSCHE
"914"

ENCORE
A PARTIR
DE \$5,495
Stock limité

Notre service fait notre orgueil — Vente: ouvert le soir du lundi au vendredi



Distributeur PORSCHE+AUDI
PIERRE MIVILLE, PRÉSIDENT

777 OUEST, BOUL. CHAREST — 683-4451

1 37199 1-9 (1 fs) 711

770 Motocyclettes

Fervents de la MOTO
vous avez rendez-vous chez



AUCLAIR
AUTO & SPORT INC.

Votre concessionnaire
HONDA au Québec
Vente et Service
Facilités de paiement

200, BOUL. HAMEL - VILLE VANIER - 681-8022
Ouvert le jeudi et le vendredi soir

1 36899 2-8 (J.V.S. au 22-9) 770

785 Service d'autos

Protec

un
vrai antirouille



331, RUE BOUFFARD
QUÉBEC 523-3532

30888 (4-11-18-25-8) 785

La météo

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour la journée de samedi, avec un aperçu pour dimanche:

Abitibi, Pontiac - Tempêtes orageuses et chibougamau, passages nuageux avec averses passagères et risque d'orage au cours de la nuit. Maximum, 80 à 85. Dimanche: ensoleillé et persistance du temps chaud.

Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est: il continuera à faire extrêmement chaud et humide. Possibilité d'orage isolé. Maximum 85 à 90. Dimanche: Peu de changement.

Québec, St-Jean - Maurice et Lac St-Jean — Persistance du temps chaud et humide avec quelques orages tard dans la journée. Maximum 80 à 85.

Dimanche: encore très chaud et humide.

Rimouski, Baie - ComEAU, Gaspé et Sept-Îles - Ciel variable avec quelques orages tard dans la journée. Maximum 75. Dimanche, généralement ensoleillé et chaud.

	Min.	Max.
Vancouver	48	64
Victoria	32	63
Jasper	39	53
Edmonton	35	56
Calgary	43	45
Regina	54	69
Winnipeg	66	87
Toronto	75	91
Ottawa	66	85
Montréal	68	87
Québec	65	84
Fredericton	59	88
Saint-Jean N.B.	62	87
Moncton	62	85
Halifax	65	87
Charlottetown	54	81
Sydney	56	82
Yarmouth	60	82
St. Jean, T.N.	54	69
Chicago	73	91
Detroit	66	86
Buffalo	68	86
Albany	65	92
Boston	77	91
New York	76	94
Washington	71	89
Atlanta	75	90
Miami	72	90
St-Louis	72	90
San Francisco	56	65

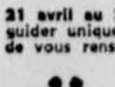
Surveillez les annonces classées

L'horoscope

DIMANCHE, 2 SEPTEMBRE 1973



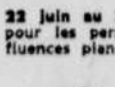
21 mars au 20 avril (Bélier) — Ne vous laissez pas distraire de vos obligations par des caprices passagers. Un développement inattendu vous étonne.



21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne vous laissez pas guider uniquement par votre intuition. Prenez le temps de vous renseigner aux sources.



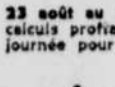
22 mai au 21 juin (Gémeaux) — De nouvelles techniques seront mises en valeur. Vous apprendrez de grandes vérités au contact des enfants.



22 juin au 22 juillet (Cancer) — Excellente journée pour les personnes qui sont au service du public. Influences planétaires mixtes.



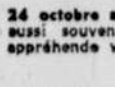
23 juillet au 22 août (Lion) — Contentez-vous de faire une chose à la fois ça vaudra mieux pour la réussite et pour votre satisfaction.



23 août au 22 septembre (Vierge) — Vous ferez des calculs profitables. Évitez les achats extravagants. Bonne journée pour les navigateurs.



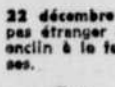
24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous manifestez un attachement extraordinaire pour les traditions familiales. Vous devrez de bons moments à une audition musicale.



24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Vous serez aussi souvent en position d'attaque que de défense. On apprécie vos lucidités et votre humour un peu noir.



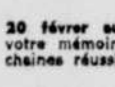
23 novembre au 22 décembre (Sagittaire) — On vous témoigne mille attentions qui vous font chaud au cœur. Une activité trop sédentaire finit pas vous éreinter.



22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ne restez pas étranger à ce qui frappe votre entourage. Vous serez onctueux à la fête, aux écarts de régime et aux dépenses.



21 janvier au 19 février (Verseau) — Vous chercherez à faire des améliorations. Vos sentiments sont partagés. Un nouveau venu dans votre vie y jouera un grand rôle.

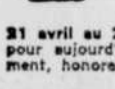


20 février au 20 mars (Poisson) — La fidélité de votre mémoire jouera un rôle important dans vos prochaines réussites. N'entretenez pas de rêves stériles.

LUNDI, 3 SEPTEMBRE 1973



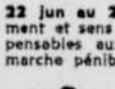
21 mars au 20 avril (Bélier) — La journée vous paraît dépourvue d'intérêt et d'importance mais vous réaliserez dans quelques jours qu'elle avait quand même son importance dans le mois.



21 avril au 21 mai (Taureau) — Suggestions pratiques pour aujourd'hui: éviter l'anxiété, lutter contre l'entêtement, honorer tous vos devoirs d'état et s'occuper à la vie.



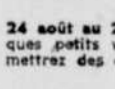
22 mai au 22 juin (Gémeaux) — Vous ferez des progrès remarquables sur le plan professionnel. Votre talent littéraire trouve de nouvelles sources d'inspiration. Souriez.



22 juin au 22 juillet (Cancer) — Patience, bon jugement et sens de l'humour sont trois clés de succès indispensables aux natifs de ce signe. Vous avez une démarche pénible à faire.



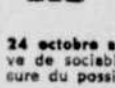
24 juillet au 23 août (Lion) — Ne vous départissez pas de votre sérénité, quelle que soit l'attitude des gens à votre égard et le "tempo" de la marche des événements.



24 août au 23 septembre (Vierge) — Vous ferez quelques petits voyages dans la "lune" et vous vous permettez des distractions plutôt comiques.



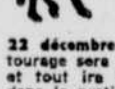
24 septembre au 23 octobre (Balance) — Ne vous laissez pas distraire de vos obligations par des caprices passagers. Un développement inattendu vous étonne.



24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Faites preuve de sociabilité et de complaisance. Dans toute la mesure du possible, évitez les discussions. Agréable journée.



23 novembre au 22 décembre (Sagittaire) — Ce n'est pas une bonne journée pour prendre des initiatives financières. Consolidez plutôt vos positions dans tous les domaines.



22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Votre entourage sera plutôt mal disposé. Armez-vous de patience et tout ira bien. Vous trouverez un heureux dérivatif dans la pratique de votre passe-temps favori.



21 janvier au 19 février (Verseau) — Soyez aimable avec ceux qui ne le sont pas, vous les obligerez à s'adoucir. Une sortie agréera votre soirée.



20 février au 20 mars (Poisson) — Essayez de mettre votre correspondance à date. Tout retard briserait votre tranquillité d'esprit. Restez solidaire de votre entourage.

Nécrologie

AUCLAIR (Albert) — A Orsainville le 31 août 1973, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Albert Auclair époux en 1ère nœce de feu Dame Adrienne Villeneuve et en seconde nœce de Dame Marie-Luce Beaulieu. Il demeurait au 1225 Boul. Jean-Talon, Est, Charlebourg.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et ses gendres: M. et Mme Roger Garneau (Micheline), M. et Mme Emmanuel Metivier (Louise), M. et Mme Jacques Leblanc (Danielle), François, Gérard, Maurice, Luc, Pierre et Françoise; ses beaux-parents: M. et Mme Louis Beaulieu; ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Ovide Bédard (Marie-Jeanne), M. et Mme Isidore Villeneuve (Gertrude), M. et Mme Paul-Henri Auclair, M. et Mme Mathias Auclair, M. et Mme Charles-Aimé Auclair, Mlle Bernadette Auclair, Mlle Geneviève Tremblay (Lucille), M. et Mme Roland Auclair, M. et Mme Roméo Laflamme, M. et Mme Joseph Beaulieu, M. et Mme Jean-Noël Beaulieu, M. et Mme René Beaulieu, M. et Mme Robert Côté, M. et Mme Jean-Pierre Gendreau, Frère Jacques Beaulieu; ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

Les funérailles auront lieu mardi le 4 septembre 1973 à 10.00 h.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 6450, Boulevard Henri Bourassa, Charlebourg à 10.50 h pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Charlebourg.

1-9 (1 fs)

BELANGER (Célestine) — A St-Pamphile, le 31 août 1973, à l'âge de 79 ans, est décédée Dame Célestine Bourgault, épouse de feu M. Pamphile Bélanger.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rita (Mme Léopold Robichaud), Elisabeth (Mme Charles Bélanger), Vital (Thérèse Boileau), Solange, Sr Thérèse s.g.m.; son frère et ses sœurs: Siméon (Alice Pelletier), Valérie (Mme Josephat Niville), Albertine (Mme Alfred Castonguay).

Les funérailles auront lieu lundi le 3 septembre, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 6450, Boulevard Henri Bourassa, Charlebourg à 10.50 h pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Charlebourg.

1-9 (1 fs)

BERNIER (Joseph-Edouard) — A Québec, le 29 août 1973, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph-Edouard Bernier, ex-employé civil, époux de Dame Germaine Savard. Il demeurait au 136, 22ème Rue.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, son gendre et ses belles-filles: M. et Mme Roland Bernier (Suzanne Larouche), M. et Mme Robert Bernier (Claudette Imbault), Mlle Thérèse Bernier, M. et Mme Raymond Girard (Francine); ses petits-enfants: Johanne, Pierre, Yves et Lise; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Adélaïde Gaudreault (Albertine), Mlle Floride Bernier, Mme David Plamondon (Germaine), M. Adolphe Bernier, Mme Emilie Blais (Alphonse), M. Alcide Blais, M. Louis Savard, Mme Oscar Drapeau, Mme Jean-Baptiste Latulippe, M. et Mme Ulric Savard, M. et Mme Paul-Eugène Lachance.

Les funérailles auront lieu lundi le 3 septembre, à 9 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 6450, Boulevard Henri Bourassa, Charlebourg à 10.50 h pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Charlebourg.

Le salon sera fermé entre 17 heures et 19 heures.

30-8 (3 fs)

Calendrier

Samedi le 1er septembre 1973

S. Gilles, abbé

Les marées, de samedi le 1

Basses: 4.20 a.m. — 4.20 p.m.

Hautes: 9.00 a.m. — 9.15 p.m.

Demain:

XIIIe Pentecôte

Les marées de dimanche le 2

Basses: 4.55 a.m. — 4.50 p.m.

Hautes: 9.40 a.m. — 9.55 p.m.

SOLEIL:

Lever: 5.23

Coucher: 18.30

LUNE:

Lever: 10.32

Coucher: 20.37

Les marées de lundi le 3 sept.

Basses: 5.35 a.m. — 5.20 p.m.

Hautes: 10.25 a.m. — 10.40 p.m.

PHASES DE LA LUNE en septembre

Premier quartier le 4, à 10 h. 22

Pleine lune le 12, à 10 h. 16

Dernier quartier le 19, à 11 h. 11

Nouvelle lune le 26, à 8 h. 54

Mots croisés

Problème No 2543

HORIZONTAL

- Batterie de tambour, au point du jour, pour réveiller les soldats — Membre parlementaire — Voiture fermée spécialement disposée pour le transport des chevaux.
- Perce — Construit.
- Dit une seconde fois — Feriez tort.
- Maintenant — Recueil concernant une même matière.
- Corsage de dentelle ou de lingerie, en général sans manche — Partie dure du corps humain.
- Jumelles — Port dans l'île de Ré — Inf.
- Sucre avec du miel — Gros singe.
- Quatre — Pont de Paris — De l'espagnol.
- Tourbillon d'eau — Où l'on fabrique.
- Posséderons — Pour la troisième fois.
- Coutumes — Royale.
- Pointe rivée d'un clou de fer à cheval — A confiance.
- Unique en son genre.

VERTICAL

- Masse de pierre très dure — Instrument dont se servaient autrefois les artilleurs pour évaluer les distances.
- Faite ou répétée souvent — Tellement.

Procurez-vous à la Librairie de L'ACTION-QUÉBEC la Clé des Mots Croisés, 3 à 13 lettres. Définitions exactes. PRIX: \$2.00 — et la Nouvelle clé des Mots Croisés (2 et 1 lettres). PRIX: \$0.60.

Solution du problème No 2542

1. BATTERIE 2. PARLEMENTAIRE 3. DIT 4. MAINTENANT 5. CORSET 6. JUMELLES 7. SUCRE 8. QUATRE 9. TOURBILLON 10. POSSÉDERONS 11. COUTUMES 12. POINTUE

13. UNIQUE 14. PERCE 15. CONSTRUIT 16. FERIEZ 17. MAINTENANT 18. CORSET 19. JUMELLES 20. SUCRE 21. QUATRE 22. TOURBILLON 23. POSSÉDERONS 24. COUTUMES 25. POINTUE

26. UNIQUE 27. PERCE 28. CONSTRUIT 29. FERIEZ 30. MAINTENANT 31. CORSET 32. JUMELLES 33. SUCRE 34. QUATRE 35. TOURBILLON 36. POSSÉDERONS 37. COUTUMES 38. POINTUE

39. UNIQUE 40. PERCE 41. CONSTRUIT 42. FERIEZ 43. MAINTENANT 44. CORSET 45. JUMELLES 46. SUCRE 47. QUATRE 48. TOURBILLON 49. POSSÉDERONS 50. COUTUMES 51. POINTUE

52. UNIQUE 53. PERCE 54. CONSTRUIT 55. FERIEZ 56. MAINTENANT 57. CORSET 58. JUMELLES 59. SUCRE 60. QUATRE 61. TOURBILLON 62. POSSÉDERONS 63. COUTUMES 64. POINTUE

65. UNIQUE 66. PERCE 67. CONSTRUIT 68. FERIEZ 69. MAINTENANT 70. CORSET 71. JUMELLES 72. SUCRE 73. QUATRE 74. TOURBILLON 75. POSSÉDERONS 76. COUTUMES 77. POINTUE

78. UNIQUE 79. PERCE 80. CONSTRUIT 81. FERIEZ 82. MAINTENANT 83. CORSET 84. JUMELLES 85. SUCRE 86. QUATRE 87. TOURBILLON 88. POSSÉDERONS 89. COUTUMES 90. POINTUE

91. UNIQUE 92. PERCE 93. CONSTRUIT 94. FERIEZ 95. MAINTENANT 96. CORSET 97. JUMELLES 98. SUCRE 99. QUATRE 100. TOURBILLON 101. POSSÉDERONS 102. COUTUMES 103. POINTUE

104. UNIQUE 105. PERCE 106. CONSTRUIT 107. FERIEZ 108. MAINTENANT 109. CORSET 110. JUMELLES 111. SUCRE 112. QUATRE 113. TOURBILLON 114. POSSÉDERONS 115. COUTUMES 116. POINTUE

117. UNIQUE 118. PERCE 119. CONSTRUIT 120. FERIEZ 121. MAINTENANT 122. CORSET 123. JUMELLES 124. SUCRE 125. QUATRE 126. TOURBILLON 127. POSSÉDERONS 128. COUTUMES 129. POINTUE

BERNIER (Paul-Henri) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 30 août 1973, à l'âge de 70 ans et 1 mois, est décédé M. Paul-Henri Bernier, ex-employé du gouvernement provincial, époux de Dame Bertha Gaudreau. Il demeurait au 1905 rue Maitlis.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils et ses belles-filles: M. et Mme Jean-Paul Bernier (Ginette Paquet), M. et Mme Gilles Bernier (Louise Filion); une petite-fille: Manon; ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Sr Lucienne Bernier s.c., Mme Vives Dorina Gagné, M. et Mme Jules Caron, Mme Vives Dorina Bossinotte, Mme Vives Dorina Bossinotte, Mme Vives Dorina Bossinotte, M. Mathias Dion, M. et Mme Arthur Doyon, M. et Mme Paul-Emile Gaudreau, M. et Mme Roger Thériault, M. et Mme Henri Mailhot, M. et Mme André Couët, Mme Rosaire Corriveau, M. et Mme Georges Bélanger, M. et Mme Georges Mismeau, M. et Mme Robert Gaudreau, M. et Mme Gérard Gaudreau, M. et Mme Aimé Gaudreau, Mme Annette Roy, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu lundi le 3 septembre, à 9 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1740 avenue Boudry (angle de la Canadienne), à 8 heures 45, pour l'église St-Pascal de Maizerets et de là au cimetière St-Charles (boulevard Hamel).

Le salon sera ouvert de 2 h. à 5 h. et de 7 h. à 10 h.

31-8 (2 fs)

BOULET (Nume) — A l'Hôpital d'Armagh le 31 août 1973, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Nume Boulet, époux de Dame Marie Tanguay. Il demeurait à St-Paul de Montmagny.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Fernand Boulet (Georgette Mercier), M. et Mme Gabriel Bilodeau (Jeanne), plusieurs petits-enfants; frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Napoléon Boulet, M. et Mme Donat Boulet, M. et Mme Gérard Boulet, M. et Mme Alexandre Boulet, Mme Odilon Paquet, M. et Mme Rosaire Pleau, M. et Mme Adolphe Tanguay, M. et Mme Lucien Tanguay, Mme Philippe Tanguay, Mme Adolphe Tanguay.

Les funérailles auront lieu lundi le 3 septembre à 3.00 h.

Départ du salon funéraire Marcel Ruelland à 2.50 pour l'église St-Paul et de là au cimetière paroissial.

1-9 (1 fs)

CHALIFOUR (Joseph) — A St-Alban Co. Portneuf, le 31 août 1973, à l'âge de 94 ans et 8 mois, est décédé Joseph Chalifour époux de feu Dame Caroline Deslisle. Il demeurait à St-Alban Co. Portneuf.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Émile (Marie-Louise Laroche), Albert (Jeanne Laroche), Alice (Mme François Gignas), Sr. St-Côme; plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Les funérailles auront lieu lundi le 3 septembre à 10.00 h.

Départ du funérarium Guy Denis Ltée 264, rue Principale, St-Alban à 9.45 h pour l'église St-Alban et de là au cimetière paroissial.

1-9 (1 fs)

GOSSIN (Malvine) — A Lévis, le 30 août 1973, à l'âge de 104 ans, est décédée Dame Malvine Lamontagne, épouse de feu M. Alphonse Gossin. Elle demeurait au 258, St-Joseph, Lauzon.

Elle laisse dans le deuil plusieurs cousins, cousines, neveux et nièces.

LES SPORTS

Baseball

HIER

LIGUE NATIONALE
Chicago 0, Pittsburgh 7
Chicago 2, Pittsburgh 5
Montréal 2, Philadelphie 5
New York 6, St-Louis 4
Houston à Los Angeles (nuit)
Cincinnati à San Diego (nuit)
Atlanta à San Francisco (nuit)

LIGUE AMERICAINE

Californie 2, Chicago 7
Boston 2, Milwaukee 3
Cleveland 6, Detroit 3
Baltimore 2, New York 5

LIGUE EASTERN

Québec à Trois-Rivières (pluie)
Bristol 3, Sherbrooke 7
Pittsfield à Waterbury (pluie)
Reading à West Haven (pluie)

SAMEDI

LIGUE NATIONALE

Montréal à Philadelphie (s)
Chicago à Pittsburgh
New York à St-Louis (s)
Houston à Los Angeles (s)
Cincinnati à San Diego (s)
Atlanta à San Francisco

LIGUE AMERICAINE

Minnesota à Texas (s)
Oakland à Kansas City (s)
Californie à Chicago (s)
Boston à Milwaukee
Cleveland à Detroit
Baltimore à New York

LIGUE EASTERN

Bristol à Québec, 8h.
Trois-Rivières à Sherbrooke
Reading à Waterbury
West Haven à Pittsfield

DIMANCHE

LIGUE NATIONALE

Montréal à Philadelphie
Chicago à Pittsburgh
New York à St-Louis
Houston à Los Angeles
Cincinnati à San Diego
Atlanta à San Francisco (2)

LIGUE AMERICAINE

Minnesota à Texas
Oakland à Kansas City
Californie à Chicago
Boston à Milwaukee
Cleveland à Detroit
Baltimore à New York

LIGUE EASTERN

Sherbrooke à Trois-Rivières
Bristol à Québec, 8h.
Reading à Waterbury
Pittsfield à West Haven

LUNDI

LIGUE NATIONALE

Chicago à Montréal (s)
Philadelphie à New York (2)
St-Louis à Pittsburgh (2)
Cincinnati à Houston (s)
Atlanta à San Diego (s)
Los Angeles à San Francisco

LIGUE AMERICAINE

Oakland à Californie (s)
Minnesota à Kansas City (s)
Texas à Chicago (2)
Cleveland à Milwaukee (2)
New York à Detroit (s)
Baltimore à Boston

LIGUE EASTERN

Bristol à Québec, 8h.
Reading à Waterbury
Trois-Rivières à Sherbrooke
West Haven à Pittsfield

LES CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Division EST				
G.	P.	Moy.	Diff.	
St-Louis	68	65	511	
Pittsburgh	63	65	492	2 1/2
Chicago	64	67	489	3
Montréal	62	70	470	5 1/2
Philadelphie	62	71	466	6
New York	61	71	462	6 1/2

Division OUEST				
G.	P.	Moy.	Diff.	
Los Angeles	83	51	619	
Cincinnati	79	55	590	4
San Francisco	73	58	557	8 1/2
Houston	68	68	500	16
Atlanta	64	70	478	19
San Diego	48	84	364	34

(JOUTES D'HIER NON INCLUSES)

LIGUE AMERICAINE

Division EST				
G.	P.	Moy.	Diff.	
Baltimore	76	53	589	
Boston	72	60	545	5 1/2
Detroit	71	63	530	7 1/2
New York	68	66	507	10 1/2
Milwaukee	64	67	489	13
Cleveland	56	78	418	22 1/2

Division OUEST				
G.	P.	Moy.	Diff.	
Oakland	78	54	591	
Kansas City	74	59	556	4 1/2
Minnesota	63	69	477	15
Californie	61	67	477	15
Chicago	63	70	474	15 1/2
Texas	46	86	348	32

(JOUTES D'HIER NON INCLUSES)

LIGUE EASTERN

Division NATIONALE				
G.	P.	Moy.	Diff.	
Reading	74	60	552	
Sherbrooke	73	63	537	2
T.-Rivières	68	69	496	7 1/2
Québec	63	71	470	11

Division AMERICAINE				
G.	P.	Moy.	Diff.	
Pittsfield	72	60	545	
West Haven	71	64	526	2 1/2
Bristol	60	76	441	13 1/2
Waterbury	58	76	433	15

Dernier week-end des Carnavals

Hier soir les Carnavals devaient jouer leur dernière joute de la saison à l'étranger mais le match qu'ils devaient disputer contre les Aigles de Trois-Rivières a été contremandé à cause de la pluie.

De ce fait les Carnavals conservent le trophée Lamontagne-Beaudoin ayant conservé un record de 10 victoires, 9 défaites contre les Aigles.

Pour les Carnavals et les amateurs de baseball de Québec la saison se terminera donc en fin de semaine au stade municipal avec la présentation de trois joutes contre les Red Sox de Bristol, ce soir, dimanche soir et lundi soir. A chacune de ses joutes qui débiteront à 8h., il y aura des surprises pour tous.

Ce soir, l'Association des marchands détaillants du centre d'achat Fleur de Lys offriront \$1,000 en prix en plus de 150 cadeaux. Demain, dimanche, on procédera au tirage de la Toyota compliment de Capital Toyota. Tous les coupons remis au cours de la saison seront valides pour ce tirage. Il sera absolument nécessaire que la person-

ne chanceuse soit présente pour se voir attribuer la voiture.

Lundi ce sera la soirée d'adieu, et tous les cadeaux qui n'auront pas été réclamés samedi seront tirés au sort à la fin de la rencontre. Après une dernière présentation des joueurs, ceux-ci remettront leurs casquettes qui seront tirées au sort.

Les Expos et Steve Rogers ont raison des Phillies 5-2

Sommaire des EXPOS

MONTREAL

	Ab	P	Cs	Pp
Jorgensen 1b	3	0	0	0
Lintz 2b	4	0	0	0
Fairly cg	2	1	1	0
H. Breeden fu	1	0	0	0
Woods cc	1	0	0	0
Singleton cd	4	2	3	1
Day cc	5	1	1	0
Ballen 3b	4	1	2	2
Stinson r	3	0	0	0
Foli ac	3	0	0	0
Rogers l	4	0	0	1
Marshall l	0	0	0	0
TOTAL	34	5	7	4

PHILADELPHIE

	Ab	P	Cs	Pp
Tovar 3b	3	0	1	0
Doyle 2b	4	0	0	0
Montanez 1b	3	0	1	0
Luzinski cg	4	0	2	0
B. Robinson cd	4	1	1	0
Unser cc	3	1	0	0
Boone r	3	0	0	0
C. Robinson ac	1	0	0	0
Hutton fu	1	0	0	0
Harmon ac	2	0	0	0
Lonborg l	2	0	1	1
Scaree l	0	0	0	0
Rogdzinski fu	0	0	0	0
Culver l	1	0	0	0
M. Anderson fu	1	0	0	0
TOTAL	31	2	6	1

Montréal	000	301	010	—	5
Philadelphie	000	020	000	—	2

E-Lonborg 2, Foli, Tovar, DJ — Montréal 2, Philadelphie 1. LSB — Montréal 11, Philadelphie 8. 2B — Singleton 2, Tovar, B. Robinson C — B. Allen 2, S — Stinson.

Les lanceurs :

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Rogers g, 6-3	8	6	2	1	6	6
M. Marshall	1	0	0	0	0	0
Lonborg p, 12-11	6 1/2	4	4	3	5	4
Scaree	2 1/2	0	0	0	0	0
Culver	2	3	1	1	3	1

Victoire préservée par M. Marshall 26 — BP — Boone.

TEMPS: 2h51.

ASSISTANCE: 14,171.

Martin a écopé d'une amende

DETROIT (PA) — Le gérant des Tigers de Detroit, Billy Martin, a été suspendu hier par la Ligue américaine pour avoir donné l'ordre à ses lanceurs de lancer des balles mouillées contre Cleveland jeudi soir.

Le président Joe Cronin a rendu sa décision par télé-

GOLF

SPORT P. 9
WATERSFIELD, Conn. (PA). — Hubert Green a roulé un 63 hier en prenant le premier rang à l'ouverture de l'omnium Hartford, doté de bourses de \$200,000.

Cet exploit de huit sous la normale lui a procuré une avance de deux coups sur Jerry Heard, Bruce Devlin et Jimmy Wichers.

Homero Blancas, John Mahaffey, Don Bias, Gary Player et Bobby Cole ont affiché des 66 alors que la moitié des inscrits ont amélioré la normale 71 sous une température de 90 degrés.

PHILADELPHIE (PA) — Bernie Allen a cogné un circuit de deux points dans la 4e manche hier soir et Steve Rogers, avec l'aide de Mike Marshall dans la 9e reprise, a tenu le coup en conduisant les Expos de Montréal à un gain de 5-2 sur les Phillies de Philadelphie.

Rogers, 6-3, a eu le meilleur sur Jim Lonborg, 12-11 qui a été victime d'une poussée de trois points dans la 4e manche. Ron Fairly a frappé un simple, puis a compté sur le double de Ken Singleton avant l'exploit d'Allen avec son 2e circuit de la saison.

Dolbec à Trois-Rivières

Comme on pouvait s'y attendre, après la nomination d'André Pronovost comme pilote des Dynamos de Shawinigan, Claude Dolbec a finalement accepté les offres des frères Mongrain de Trois-Rivières et il sera le premier instructeur des Draveurs de l'endroit. On sait que les Mongrain se sont portés acquéreurs du club de la cité de Laviolette au cours de l'été et qu'ils en ont changé le nom de Ducs à Draveurs.

Le président du groupe Claude "Pit" Mongrain était en pourparler avec Dolbec depuis déjà un bon moment mais celui-ci hésitait à laisser la ville où il a ses affaires depuis toujours. En Dolbec, les Draveurs s'assurent les services d'un homme qui a fait sa marque dans le hockey junior comme instructeur de premier ordre.

gramme se lisant comme suit: "Ceci est pour vous informer d'une suspension de trois jours, prenant effet immédiatement, pour avoir donné l'ordre à vos lanceurs d'effectuer des lancers illégaux et vous être vanté publiquement de ce faire."

"Votre décision et votre approbation de telles tactiques ne peuvent être tolérées. Vous n'aurez pas le droit de revêtir l'uniforme ni de participer à un match avant lundi, le 3 septembre."

Martin, enragé à la suite d'une défaite de 4-1 subie aux mains de Gaylord Perry, s'est plaint que Perry ait utilisé des balles mouillées et que les arbitres l'aient laissé faire.

Martin a admis avoir dit à ses lanceurs dans ce match, Joe Coleman et Fred Scherman, de lancer aussi des balles mouillées.

"Je l'admets, a dit Martin après le match. Nous avons utilisé à dessein des balles mouillées ce soir."

L'instructeur Joe Schultz dirigera les Tigers contre les Indiens en fin de semaine.

Les Phillies ont répliqué avec deux points dans la 5e reprise. Bill Robinson a frappé un double, puis Del Unser a suivi avec un but sur balles. Tim Foli a commis une erreur, qui a permis aux Phillies d'occuper tous les coussins, puis Robinson a compté sur un double-jeu et Lonborg a ajouté un simple d'un point.

Montréal a ajouté un point non mérité dans la 6e manche lorsque Singleton a frappé un simple, atteint la 2e but sur une balle passée et compté lorsque Lonborg a lancé erratiquement au 1er coussin sur un roulant d'Allen.

Les Expos ont complété leur total dans la 8e sur des simples de Boots Day et Allen, un sacrifice et un retrait à l'intérieur.

Dernière heure

TOKYO- Foreman l'emporte par K. O. dès le 1er round.

Télé

SAMEDI

- 11h.00 CFCM (4) — Patin à roulettes
- 12h.00 CKMI (5) — Lutte Grand Prix
CBVT (11) — Judo
- 1h.00 CHLT (7) — Patin à roulettes
CBVT (11) — Chasse et pêche
- 2h.00 CKMI (5) — Balle-molle : championnat canadien
CBVT (11) — Balle-molle : championnat canadien
- 2h.30 CFTM (10) — Horizon Sports
CFCF (12) — Lutte Grand Prix
- 3h.00 WCAX (3) — Lutte Grand Prix
CFTM (10) — Vers "76"
- 3h.30 CFCF (12) — Tennis
- 4h.00 WCAX (3) — Tennis
CFCM (4) — Lutte Grand Prix
WMTW (8) — Boxe : Buchanan vs Malave
- 4h.30 CFCF (12) — Courses de chevaux
- 5h.00 CHLT (7) — Lutte : Sur le matelas
WMTW (8) — Courses d'autos
CFCF (12) — Courses d'autos
- 6h.30 CKMI (5) — Tennis
CFMT (10) — Lutte : Sur le matelas
CKTM (13) — Lutte : Sur le matelas
- 7h.30 CKMI (5) — Baseball : Montréal à Philadelphie
CBVT (11) — Baseball : Montréal à Philadelphie

DIMANCHE

- 11h.00 CFCM (4) — Lutte : Sur le matelas
CHLT (7) — Lutte Grand Prix
CKTM (13) — Lutte : Grand Prix
- 1h.00 WMTW (8) — Quilles
- 2h.00 CBVT (11) — Quilles
- 3h.00 WCAX (3) — Tennis
CKMI (5) — Grand Prix de Trois-Rivières
CBVT (11) — Grand Prix de Trois-Rivières
- 3h.30 WMTW (8) — Tennis
- 4h.00 CFCM (4) — Sports Spec
- 5h.00 WMTW (8) — Golf

BIJOUTERIE
FERNAND BEAUPRÉ
481 rue Hermine
Tél.: 524-1135
MEILLEURS PRIX EN VILLE

Québec

66e année No 609

SAMEDI

1er septembre 1973

15 cents

L'Action Québec

Hausse des prix du pain et du lait

— détails p. 1



Nouveau président des Remparts

Guy Massicotte le nouveau président des Remparts de Québec souhaite la bienvenue à Dan Sheperd de Cleveland lors de l'ouverture du camp d'entraînement de l'équipe hier au centre sportif de Ste-Foy.

(Photo L'Action-Québec, par Marcel Laforce)



Table de pauvres... ou de riches

Une table qui sera bientôt digne des plus somptueux festins... En effet, on annonce dans la région de Québec une hausse de 25% du prix du pain; c'est-à-dire une augmentation de 7 cents par pain. Quant à la pinte de lait, elle sera augmentée de \$0.03 à compter du 16 septembre. Si ça continue à ce rythme, parions que plusieurs installeront des serrures à leur réfrigérateur...

(L'Action-Québec, Mario Roy) ■

Voir détails et autres
photos en page 9

mini-loto TIRAGE: 22
VENDREDI,
31 AOUT 1973
23 Séries émises—90,000 chacune
Possibilité de:

4 2 2 5 3—23 gagnants de \$5,000.

2 2 5 3—184 gagnants de \$500.

2 5 3—1863 gagnants de \$100.

**LOTO
PERFECTA**

22e COURSE — 30 AOUT 1973

RÉSULTAT

ORDRE: \$2854.30 (51 PRIX)

DÉSORDRE: \$12410 (1081 PRIX)

VENTES TOTALES: \$582,825.00

A B C D

5 10 6 4